





ATTENTATS

DE

LA FRANC-MAÇONNERIE

A L'ORDRE SOCIAL,

PAR

AMAND NEUT.

« Comme vous le démontrez dans votre ouvrage,
» la Franc-Maçonnerie avoue elle-même qu'elle est
» hostile à toute autorité, et qu'elle est l'auteur et
» le chef de tous les bouleversements qui ruinent
» aujourd'hui l'ordre et ouvrent la source de toutes
» les calamités. »

(Lettre écrite, par S. S. Pie IX, le 6 Novembre 1865, à M. A. Neut, auteur de l'ouvrage : La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, a l'aide de documents authentiques.)

« Dans toutes les parties de l'Europe où la
» Maçonnerie a été établie, ses loges sont devenues
» des sources de calamité publique. » — (Robison, *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe.* — Londres, 1792, tome II, page 252.)



GAND,

Typographie de A. Neut, rue du Gouvernement, 11.

AOUT 1868.

AVANT-PROPOS.

On a dit que « l'homme est de glace pour la vérité et de feu pour le mensonge. » L'expérience de tous les jours démontre le bien-fondé de ce jugement : tous les jours on voit la vérité méconnue, et le mensonge triomphant; on voit des gens se jouer de la bonne foi au profit de la déloyauté et s'exposer, de gaîté de cœur, avec leurs dupes, aux conséquences funestes du culte qu'ils ont voué à l'erreur.

Cette situation déplorable impose de grands devoirs au publiciste catholique : il importe de tenir constamment le flambeau de la vérité près des couches de glace qui l'entourent, afin qu'elles se fondent sous sa chaleur vivifiante et que la lumière offusque ses détracteurs mêmes; il importe de ne donner au mensonge ni repit ni trève, mais de le poursuivre l'épée dans les reins partout où il se montre; il faut obéir à la voix de St.-Paul écrivant à Timothée : *Insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.* A ceux qui désirent sincèrement connaître la vérité, comme à ceux qui tournent le dos après avoir demandé ce qu'elle est, comme à ceux encore qui la combattent et l'insultent, il faut ouvrir les sources du vrai et du juste, et, par une démonstration claire et palpable, leur faire sentir la lourde servitude de l'erreur et du mensonge.

C'est le but que nous sommes proposé en écrivant cet ouvrage : après avoir entendu contre l'ennemie mortelle de la vérité, la Franc-Maçonnerie, les témoins qu'elle-même a désignés; après avoir trouvé, dans ses aveux, dans ses écrits, dans ses actes, le plus éloquent et le plus péremptoire acte d'accusation qui ait jamais vu le jour, nous avons voulu le développer et résumer les débats, afin de permettre au lecteur impartial de prononcer son arrêt en pleine connaissance de cause.

Il dira si nous avons réussi dans l'effort que nous avons tenté. Le triste état politique dans lequel se trouve l'Europe, à la suite des coupables

manœuvres des sociétés sécrètes; l'incarnation de la Franc-Maçonnerie dans la révolution, le faisceau de nouvelles preuves que nous apportons à l'appui de l'accusation, l'interrogatoire que nous faisons subir à la secte en la plaçant sur la sellette, tout cela jetera, — nous l'espérons, — dans son âme une juste et grande émotion; sa conscience alarmée poussera le cri de détresse, et Dieu, par qui est toute chose, augmentera ainsi le nombre des défenseurs de la vérité.

Nous en voulons surtout à la Franc-Maçonnerie, parce qu'une étude sérieuse et approfondie nous a appris qu'elle est le *fons et origo malorum*, la cause et l'auteur des graves perturbations auxquelles le monde est en proie; parce que l'Église, ne pouvant se tromper ni être trompée, l'a proclamé par la bouche de cette longue et illustre pléïade de saints et grands Pontifes qui se sont succedé depuis Clément XII en 1738 jusqu'à Pie IX en 1868.

La culpabilité de cette secte secrète ne saurait être mise en doute : les attentats qu'elle a commis contre l'ordre social sont là : nous les trouvons dans les documents émanés de la Maçonnerie, que longtemps elle a cachés, mais que nous avons soumis au grand jour de la publicité, lequel constitue pour le Maçon le grand jour de jugement et de la condamnation.

Au reste, si elle veut ouvrir le débat, soumettre le procès à révision, nous ne demandons pas mieux, et d'avance, nous nous engageons à ne puiser des pièces de conviction que dans l'arsenal de nos adversaires. Leurs attestations nous suffisent.

Mais une longue expérience nous l'a appris : ce défi ne sera point relevé; les Francs-Maçons sont sourds et muets, et ce qui pis est, de ces sourds qui ne veulent pas entendre, de ces muets qui ne veulent point parler.

Néanmoins, leurs aveux, leurs écrits, leurs documents, parleront en leur lieu et place; et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu, la vérité qui en jaillira, illuminera beaucoup de ceux qui sont assis dans les ténèbres de l'erreur. C'est notre vœu le plus cordial, notre désir le plus fervent.

Gand, 28 août 1868.

Amand NEUT.

BREF DE NOTRE S. PÈRE PIE IX,

A L'AUTEUR DE CE LIVRE.

En 1865, M. Amand Neut eut l'honneur d'offrir à Sa Sainteté Pie IX la première édition de son ouvrage intitulé : *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*, faisant connaître au Souverain Pontife qu'il s'occupait d'une seconde édition plus complète et mieux coordonnée. Le Saint-Père fit écrire, par Mgr Mercurelli, à l'auteur une lettre très-flatteuse, dans laquelle Il daigna louer et encourager l'œuvre entreprise. Celle-ci ayant été menée à bonne fin et la nouvelle édition parvenue à Pie IX, Sa Sainteté daigna honorer M. Amand Neut par l'envoi du Bref dont nous publions ici la traduction et le texte latin :

PIE IX PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons vu, avec le plus grand plaisir, que vous avez augmenté et disposé en meilleur ordre l'ouvrage très-utile que vous avez publié antérieurement pour révéler aux profanes les secrets ténébreux des Francs-Maçons, afin que, connaissant à fond l'impiété et la turpitude de leurs mystères, ils s'en tiennent éloignés. Car cette conspiration criminelle contre Dieu, contre toute autorité, contre la justice, contre les bonnes mœurs et même contre l'innocence du premier âge, et cette servitude si dégradante et si dure, imposée à la raison et à la libre action de quiconque fait partie de cette secte pernicieuse, ne pourront manquer d'en détourner tout homme qui n'a pas entièrement étouffé en lui les sentiments de religion, de justice et de dignité personnelle que la nature a gravés dans le cœur de tous.

En conséquence, Nous vous félicitons de ce que vous ayez vu la première édition de votre ouvrage si promptement épuisée, et Nous souhaitons que cette nouvelle édition trouve encore un plus grand nombre de lecteurs, afin qu'ainsi plus de personnes puissent éviter les embûches dressées de tous côtés aux imprudents, et qu'elles apprennent à connaître clairement et à exécrer cet instrument occulte de tant de maux et en particulier des bouleversements et des malheurs de notre époque.

C'est pourquoi, Nous implorons sur vos efforts la protection divine et, comme gage de cette protection ainsi que de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons très affectueusement notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 16 mai 1868, de Notre Pontificat l'an XXII.

PIE IX PAPE.

A notre cher fils Amand Neut, à Gand.

Voici le texte latin du Bref qui précède :

PIUS P. P. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Libentissime vidimus auctum a te accuratiusque digestum opus perutile, quod jam edideras ad revelanda profanis massonum *antra; quo, mysteriorum impietate ac fœditate perspecta, pedem inde retraherent. Nefaria siquidem illa conspiratio in Deum, in autoritatem quamvis, in jura, mores, ac ipsam pueritiæ innocentiam, illaque abjectissima ac durissima servitus imposita menti et operi cujusvis, qui exitioso cœtui nomen dederit; nequibunt ab ea societate non deterrere quemlibet, qui inditum omnibus a natura religionis, justitiæ, propriæque dignitatis sensum nondum in se plane restinxerit.*

Gratulamur itaque tibi, quod priorem tuæ lucubrationis éditionem celerrime videris exhaustam, crebrioresque huic alteri lec-

tores ominamur, ut plures cavere possint insidias passim ubique structas incautis, et perspicere atque execrari discant occultum, sed potissimum præsentium commotionum et ærumnarum instrumentum.

Proposito tuo propterea divinum adprecamur favorem; ejusque auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem tibi peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 16 *Maii* 1868, *Pontificatus Nostri Anno XXII.*

PIUS PP. IX.

DILECTO FILIO AMANDO NEUT, GANDAVUM.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE MGR DUPANLOUP, ÉVÊQUE D'ORLÉANS,

A L'AUTEUR DE

la Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques.

« Menthon St-Bernard, 24 Juin 1868.

» MON CHER AMI,

» ..... J'ai lu en grande partie l'important ouvrage que vous avez publié sur la Franc-Maçonnerie, et je ne suis nullement surpris du Bref si flatteur dont vient de vous honorer le Saint Père. Que pourrais-je ajouter à ses paroles? Je ne veux louer, après le Saint-Père, dans votre consciencieux travail, qu'une chose, que, pour ma part, dans les polémiques de ce genre, je mets au-dessus de tout : c'est le nombre et l'importance des documents que vous publiez.

» Quand on combat des adversaires puissants, habiles à s'envelopper et à se masquer, il importe, avant tout, de les dévoiler, et rien ne le fait plus irréfutablement que des pièces empruntées à eux-mêmes. Vous en avez rassemblé une multitude formidable, et quand même, dans un si grand nombre d'actes authentiques publiés par vous, il s'en trouverait, ce que je ne crois pas, sur lesquels on pourrait chicaner, il sort de l'ensemble de toutes ces pièces, sur le véritable esprit et le grand danger de la secte maçonnique, une lumière accablante et bien propre à dessiller les yeux à cette foule de dupes, qui vont imprudemment apporter leur appoint à une œuvre si profondément hostile à l'Église et si souvent condamnée par les Souverains Pontifes.....

» Agréez, etc.

» † FÉLIX, ÉVÊQUE D'ORLÉANS. »

CHAPITRE Ier.

GRAVES PERTURBATIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES. — ELLES MENACENT LE MONDE D'UN CATACLYSME GÉNÉRAL. — CAUSE DE L'AFFREUX ÉTAT AUQUEL LA SOCIÉTÉ HUMAINE EST RÉDUITE.

SOMMAIRE. — § I. Depuis un certain nombre d'années, des commotions révolutionnaires agitent tous les États. Exemples : Changements qui ont eu lieu en France de 1789 à 1848, et en Espagne de 1833 à 1858. — § II. Encore les commotions actuelles ne sont-elles que les avant-coureurs de la grande révolution qui se prépare. — § III. Coup-d'œil sur l'état politique de l'Europe par M. Eckert. — § IV. Idem sur son état moral par Mgr. Dupanloup et par M. Ramon de la Sagra. — § V. Lors de l'insurrection de Juin 1848, Paris a eu l'avant-goût de la révolution cosmopolite dont le monde est menacé. Effroi que cette insurrection inspira au *Journal des Débats*. — § VI. Tableau qu'esquisse le journal le *Franc-Maçon* de l'état auquel la grande révolution doit réduire le monde. — § VII. Autre tableau, plus effrayant encore, qu'a tracé l'apostat de Lammenais. — § VIII. Il importe de connaître la cause des perturbations incessantes qui agitent le monde. — § IX. Un Franc-Maçon haut placé avoue que c'est à son Ordre qu'on doit la transformation sociale qui est en voie de s'accomplir. — § X. Arguments qui démontrent que cette assertion est fondée.

§ I. Depuis un certain nombre d'années le monde civilisé est travaillé d'un esprit révolutionnaire qui a produit déjà les effets les plus désastreux dans un grand nombre d'États et qui menace d'une épouvantable catastrophe toute la société humaine. Personne ne le contestera, à aucune autre époque, depuis l'établissement du Christianisme, il ne s'est produit, dans les différents États de l'Europe, autant d'agitations et de perturbations sociales, que depuis la fin du siècle dernier. Lors de la crise politique de 1848, il y en a eu plus dans une seule année, que jadis il y en avait eu pendant tout un siècle. La France surtout a éprouvé de continuelles agitations et de nombreux bouleversements. Ce royaume si solidement établi, dont Louis XV venait d'occuper le trône pendant plus de cinquante-neuf ans, et que son prédécesseur Louis XIV avait occupé pendant plus de soixante-douze, cette France si

1

fidèle à ses rois, cette antique monarchie, la plus ancienne du monde, qui datait du cinquième siècle et que la race capétienne gouvernait depuis huit cents ans, devint, à dater de 1789, sujette à une instabilité telle, que l'époque la plus décriée du Bas-Empire n'en offre pas une semblable. Depuis cette année néfaste, dans ce royaume, auparavant si stable et si bien consolidé, il n'y eut plus que machinations contre l'autorité, que perturbations politiques, qu'une succession continuelle des gouvernements les plus disparates.

Le duc Pasquier, né en 1767, aima à faire remarquer à ses amis qu'il avait vécu sous douze gouvernements. Né sous Louis XV, il avait vu le règne de Louis XVI, la Convention, le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cents-Jours, le règne de Louis XVIII, le règne de Charles X, le règne de Louis-Philippe, la République de 1848 et le second Empire. Puis, ce qui confirme et rend encore plus sensible l'extrême perturbation politique que la France a subie depuis 1789, de ces douze gouvernements, il n'y en a que deux qui se soient succedé régulièrement : le règne de Louis XVI à celui de Louis XV, et le règne de Charles X à celui de Louis XVIII. Cette grande nation, qui prétend servir de guide à la civilisation européenne, a vu tomber sous la hâche de la guillotine la tête du vertueux Louis XVI ; elle a vu partir pour l'exil Napoléon I[r], Charles X et Louis-Philippe ; elle a vu commettre de nombreux attentats contre la vie de ses souverains et éprouvé de continuelles tourmentes révolutionnaires.

Cependant, les autres pays n'ont été exempts ni de ces crimes ni de ces malheurs ; partout il y a eu des troubles politiques et des bouleversements. Pour ne parler que de l'Espagne, un ouvrage statistique, fait avec le concours du gouvernement et sorti en 1858 des presses du gouvernement (*), donne le bilan politique suivant du dernier quart de siècle :

Constitutions promulgées 5

(*) Cet ouvrage forme un volume in 4° de 625 pages. En voici le titre : ESTATISTICA *del Personal, y vicisitudes de las Cortes y del ministerio de Espana, desde el* 29 *de setiembre* 1833, *en que fallecio el Rey D. Fernando VII, hasta el* 11 *de setiembre* 1858, *en que se disolvio el Congresso de los Diputados.*

Constitutions élaborées et discutées, mais n'ayant pu recevoir la sanction définitive	2
Émeutes générales ayant eu pour effet d'amener un changement dans le gouvernement, en d'autres termes : émeutes victorieuses	5
Soulèvements généraux qu'on a pu réduire par la force des armes	3
Émeutes partielles, mais qui ont cependant produit de graves désastres (dans ce chiffre on n'a pas compris les pronunciamentos militaires)	1,500
Élections générales	17
Législatures	27
Sénateurs électifs, sénateurs à vie et sénateurs de droit	725
Députés élus par les provinces . , ...	2,299
Séances tenues par les Chambres des Députés, le Sénat et le Congrès	3,778
Ministères	47
Ministres qui ont passé par les divers ministères . .	529

Si l'on veut avoir une idée du nombre des lois, décrets et arrêtés royaux formulés par cette immense armée de législateurs et de ministres, il suffira de se rappeler que la collection de tous ces documents ne forme pas moins de cent volumes in 4°, imprimés en caractères compacts.

Voilà donc pour l'Espagne une Constitution par lustre, et en un quart de siècle, de septembre 1833 à septembre 1858, quinze cents émeutes et cinq cents ministres ! Quelle mobilité ! Quelle inconstance ! Quel cahos, auquel cent volumes de lois n'ont pu apporter remède! Car après 1858 il y a eu encore bien des émeutes et bien des changements dans le gouvernement de ce pays.

Mgr. Gaume, dans un livre qu'il publia en 1852, résumant les bouleversements politiques qui ont eu lieu en Europe durant les soixante-dix dernières années, dit qu'il n'y a pas eu moins de trente-neuf trônes renversés par la révolution ; que vingt-deux familles royales ont été chassées en exil, et que vingt chartes ou constitutions de l'ordre civil ont été faites, déchirées, foulées aux pieds. (*De la Situation*, p. 164.) Ensuite, après l'année 1852, où

Mgr. Gaume fit ce calcul, que d'autres renversements, surtout en Italie après la guerre de 1859, et en Allemagne après la guerre de 1866 !

§ II. Encore ne sommes-nous pas à la fin des révolutions : à peine avons-nous assisté au prélude de la grande catastrophe sociale qui, à moins d'un revirement complet, et dans les gouvernements et dans les gouvernés, ne peut manquer d'arriver dans un prochain avenir. En effet, à voir l'état politique de l'Europe, n'est-on pas fondé à dire que tous les liens de la société humaine sont, je ne dis pas relâchés, mais rompus, mais brisés? Le droit public, le droit des gens même est ouvertement méconnu ; la justice est audacieusement violée ; les engagements contractés, les traités conclus, la foi jurée, tout cela n'est plus compté pour rien : l'on semble avoir oublié les principes mêmes les plus élémentaires du droit, les sentiments même les plus naturels de l'équité. L'intérêt et l'ambition sont les seuls motifs qui font agir la plupart de ceux qui président aux destinées des nations, et l'opinion publique, aussi changeante que la girouette qui tourne à tout vent, est leur seule boussole. Ces imprudents nautonniers, assis au gouvernail de l'État, n'ont plus l'œil fixé sur le ciel : ce n'est plus la voix de la religion, ni même la voix de la conscience qui les guide : c'est la voix discordante de l'équipage, ce sont les cris impérieux des rameurs qui indiquent au pilote la direction à prendre, la route à tenir. Aussi il n'est pas difficile de prévoir que ce grand vaisseau qu'on nomme l'État, étant dirigé de la sorte, ne peut tarder longtemps soit à se briser sur les récifs ou contre les rochers, soit à sombrer par le premier coup de vent, et les hommes les plus clairvoyants contemplent avec effroi le sort réservé à la société humaine.

Continuellement en proie à des tiraillements anarchiques, les gouvernements, pour prolonger leur existence éphémère, n'ont d'autre moyen que de s'épuiser par des emprunts et de recourir à la force matérielle. En octobre 1860, *l'Économiste belge* résumait ainsi la situation de l'Europe : « Quatre millions d'hommes s'y tiennent l'arme au bras, absorbant en pure perte une fortune de

trois ou quatre milliards : on fond des balles et des boulets, on perfectionne les carabines et les canons, on bâtit ou on agrandit des forteresses, on construit des navires cuirassés ou non cuirassés, on se prépare, pour tout dire, à la plus colossale boucherie humaine qui ait ensanglanté la terre depuis Attila, le fléau de Dieu. » Tel était l'état de la force armée en 1860. Et aujourd'hui, en 1868, cette force est presque doublée! D'après l'évaluation des journaux les plus accrédités, l'ensemble des contingents mis sur pied par les puissances européennes, s'élève à 7,500,000 environ; d'où résulte que, chaque homme coûtant en moyenne 1000 fr. par an, la dépense annuelle est de 7 milliards 500 millions : ce qui pourra rendre la boucherie humaine doublement colossale.

A l'heure qu'il est, dans tous les grands États de l'Europe, il n'est pas un seul homme de vingt ans qui ne soit appelé aux armes et contraint par la loi de s'y exercer. M. Rouher, ministre d'État, dans un discours qu'il prononça dernièrement au Corps Législatif de France, afin de démontrer la nécessité pour la France d'avoir une armée de 800,000 hommes, insista sur l'organisation militaire des autres puissances continentales.

L'Autriche appelle toute la classe valide sous les drapeaux; elle ne connaît ni tirage au sort, ni libération; elle garde cette jeunesse six ans à la disposition du gouvernement dans le service actif ou dans la réserve, et peut ainsi mettre en ligne 1,200,000 hommes. Et c'est encore là le régime le plus modéré de l'Europe!

L'Italie appelle toute la classe, lui impose onze années de service militaire, dont six dans la réserve, et dispose de 900,000 hommes.

La Confédération du Nord enlève également aux travaux du pays la totalité de la jeunesse: elle lui prend sept ans, trois pour le service actif, quatre pour la réserve: elle forme ensuite la landwehr, composée de deux bans, dont le premier, comprenant les hommes de 28 à 32 ans, est appelé sous les armes par la seule volonté du généralissime. Le second ban de cette landwehr est soumis jusqu'à 39 ans à l'obligation du service militaire. Sans calculer lès effectifs que peuvent donner des traités particuliers d'alliance

offensive et défensive faits avec divers États de l'Allemagne, cette organisation militaire met aux mains du généralissime de la Confédération du Nord qui est, comme on sait, le Roi de Prusse, une armée de 1,300,000 hommes.

Celle de Russie, où le service est de quinze ans, dont trois seulement dans la réserve, se monte à 1,440,000 hommes.

Aussi le *Times*, dans un article remarquable qu'il publia au commencement de 1868, n'hésita-t-il pas à dire que toutes les horreurs de la campagne de Russie, concentrées dans une seule saison, n'ont pas eu, sur le bien-être de l'humanité, une influence aussi désastreuse et aussi prolongée que le système qui soumet actuellement toute la population virile de l'Europe à des années de vie de garnison sans gloire et sans profit, pendant que les femmes et les infirmes restent seuls pour labourer le sol, pendant que de larges portions de territoire sont imparfaitement cultivées, ou restent en friche faute de capital et de bras, pendant que l'incertitude et la défiance planent sur le commerce et l'industrie, pendant qu'il s'entasse dans une banque jusqu'à un milliard d'espèces et que le genre humain semble frappé de la malédiction de Midas. C'est ainsi que nous voyons une fois de plus se vérifier cette grande loi de justice sociale définie par Donoso Cortès : « Lorsque le thermomètre de la force morale et religieuse descend, celui de la force matérielle s'élève. »

§ III. M. Émile Eckert, que ses études sur les sociétés secrètes rendaient apte à juger mieux de notre situation que tout autre, trace dans les lignes suivantes l'état actuel de la société humaine : « Depuis l'extrémité occidentale de l'Europe jusqu'à la capitale de l'empire chinois, tous les fondements de la vie sociale sont crévassés, toutes les colonnes qui soutiennent l'édifice politique des États s'écroulent ; les trônes les plus solides des monarques les plus puissants ont été ébranlés ou renversés ; des révolutions ont succédé à des révolutions ; semblable à un tremblement de terre dont les pauses intermittentes entre les secousses vont toujours diminuant, dont la violence des chocs va toujours croissant, ces révolutions ont éclaté d'une manière de plus en plus violente et à

des époques de plus en plus rapprochées. On dirait que le monde civilisé, démentant son histoire, ses mœurs et toute l'économie de la vie sociale, est voué par une formidable puissance mystérieuse à une ruine, à une extermination totale ; partout on déploie une même activité de destruction. L'homme qui pense, est saisi d'effroi quand il contemple l'avenir. Épouvanté, il se demande d'où viennent ces révolutions simultanées, uniformes dans leurs moyens et dans leur but, accomplies par les forces combinées du pays et de l'étranger, révolutions qui n'offrent nulle part un but personnel et passager, mais présentent partout, comme dernier but, une destruction générale et totale de tous les fondements de la société humaine, phénomènes sociaux, dont on ne trouve pas d'exemple dans les siècles passés, révolutions uniques dans leur genre, en tout différentes des révolutions des temps antérieurs (*). »

§ IV. Tel est l'état politique de l'Europe. Et quel est son état moral? Partout on cherche à éteindre jusqu'à la dernière lueur le sentiment religieux, on prêche l'immoralité la plus dévergondée, les mauvaises doctrines circulent, sous toutes les formes, par les livres, par les revues scientifiques, par les romans les plus réalistes, et produisent d'incalculables ravages dans les esprits. Les écrits les plus irréligieux et les plus immoraux obtiennent le plus de vogue. Un rapport officiel publié en France constatait que, « sur neuf millions de livres vendus au public des villes, villages et campagnes, par la voie du colportage, les huit neuvièmes de ces livres, c'est à dire HUIT MILLIONS étaient, avant 1862, plus on moins des *livres immoraux*. ..» Où cela en est-il aujourd'hui que l'on prêche le monde sans Dieu, l'homme sans âme, l'éducation sans croyances, la société sans religion? Et quelles ne doivent pas être les terribles conséquences de ce crime de lèse-majesté sociale et humaine? — Mgr. Dupanloup nous le disait dans son admirable écrit : *l'Athéisme et le péril social :*

« J'accuse la presse qui s'est vouée à populariser l'impiété : elle fait

(*) Extrait de la pétition que M. Eckert présenta le 25 décembre 1855 aux Chambres de Prusse. (Voir l'ouvrage intitulé : *Magazin der Beweissührung zur Verurtheilung der Freimaurer-Ordens*. Schaffhousen 1856, t. II, IV livraison, p. 130.)

descendre les doctrines dissolvantes jusqu'au plus profond du corps social; et voilà ce que j'appelle un affreux malheur et un affreux péril.

» Car enfin, ce peuple dont vous tuez la religion et les croyances, s'il a ses vertus natives, il a aussi ses penchants; s'il a son travail protecteur, il a aussi ses souffrances, mauvaises conseillères. En le pénétrant d'athéisme, de sensualisme et de morale indépendante, ne voyez-vous pas que vous lâchez chez lui la bride à toutes les fougueuses convoitises; vous lui soufflez au cœur la soif ardente des jouissances matérielles, vous lui enlevez la résignation et l'espérance; vous lui rendez intolérables ses souffrances; vous prêtez des arguments terribles à son envie, vous surexcitez ses plus dangereuses impatiences : oserez-vous soutenir que par là vous travaillez à la paix sociale? Non, c'est la guerre que vous préparez! »

Quand au commencement de 1859, la guerre éclata entre la France et l'Autriche, M. Ramon de la Sagra, dans un article que publia un journal de Paris, sous le titre *d'Aphorismes sociaux*, n'hésita pas à dire que, vu le manque de principes et l'égarement des esprits, il y avait tout lieu de craindre que bientôt la guerre ne devint générale et universelle. Il prédit que les peuples, en recherchant la liberté, ne trouveront que l'anarchie...., que la grande révolution commencera bientôt et suivra son cours logique et fatal,... que les peuples se précipiteront avec une fougue frénétique vers la liberté, mais qu'ils ne rencontreront que les désastres causés par le canon et la baïonnette,..... que les gouvernements, maintenant séparés, se coaliseront un jour pour noyer la révolution dans le sang, mais qu'ils trouveront l'idée révolutionnaire toujours vivante,.... enfin, que l'anarchie, conséquence nécessaire de la liberté sans base religieuse et de la force matérielle purement compressive, causera d'effroyables convulsions auxquelles la société humaine finira par succomber, à moins qu'elle ne se remette de nouveau sous la tutelle de la religion.

§ V. Déjà en juin 1848, la France eut un avant-goût de la grande révolution qui se prépare. A cette époque les promoteurs de cette révolution croyaient que le temps était venu de se mettre à l'œuvre et de faire, dans la capitale de la France, un essai de leur système social. Or, cet essai ne fut rien moins que la plus gigantesque et la plus sanglante insurrection dont l'histoire ait gardé le

souvenir, mais où, heureusement, l'épée de Lamoricière défendit les lois éternelles de la société. On peut juger de la nature de cet essai par l'effroi qu'il inspira, et qu'on trouve dépeint dans l'article suivant du *Journal des Débats* du 22 août 1848 :

« Le spectacle dont nous sommes témoins, nous arrache un cri d'épouvante et de douleur. C'est en vain que nous voudrions fermer les yeux devant l'éclair mortel qui *jaillit sur toute la société, depuis la base jusqu'au sommet et pénètre dans les palais comme dans les cavernes*. Que dira l'univers qui fixe les yeux sur nous ? Que diront ceux qui déjà, sans cela, proposent le spectacle de nos misères, de nos divisions, de nos souffrances, comme un avertissement pour les peuples et comme un enseignement horrible ? Comment! de la bouche des *chefs du peuple*, de ceux qui ont vécu, conspiré et combattu avec lui, sortent des aveux si épouvantables ! Il serait vrai qu'il y a, sous le soleil, sur cette terre, une horde de 400,000 hommes, qui sont prêts à niveler une ville que l'on appelait jadis la capitale de la civilisation ! 400,000 ouvriers, qui feraient disparaître Paris plutôt que de céder, et qui accompliraient leur œuvre avec un paquet d'allumettes chimiques ! A ce peuple on dit : « Tu auras tout, tu seras riche, tu seras heureux, » tu dois être le premier, puisque tu as été le dernier ! » Et au jour où il sera fatigué d'attendre, où il reconnaîtra l'imposture de ces promesses, il prendra son fusil, il arrachera le pavé, il arborera le drapeau rouge; et alors les hommes s'entretueront, alors les femmes et les enfants pleureront, alors l'ouvrier se trouvera sans asile, sans domicile, sans Dieu, et poussera ce cri horrible que nous avons entendu : « Vengez-moi et pillez! » Et après ce dernier blasphème, il se présentera devant le tribunal de Dieu ! »

§ VI. Peut-être dira-t-on qu'il faut attribuer ces effroyables paroles à une panique qui s'était emparée soit du journaliste soit des habitants de Paris. Ce serait à tort. Les aveux que les promoteurs de la révolution de 1848 firent eux-mêmes dans leurs clubs et dans leurs journaux, légitimaient cet effroi; ils y dépeignaient la rage qui les animait, et traçaient de l'état où ils voulaient réduire la société humaine un tableau non moins effrayant que celui que nous en donne le *Journal des Débats*.

Comme échantillon des furibondes vociférations qui se firent entendre dans les clubs de Paris, ainsi que dans les clubs de Vienne, de Berlin, et de Gènes, nous citerons les paroles proférées par le F. Pilos, président du club de la *Grosse-Tête,* telles que les rapporte *l'Indépendance belge* du 19 octobre 1848 :

« La révolution, ainsi s'exprimait le communiste Parisien, est ce qu'est notre âme, une fournaise dévorante, un creuset en fusion; elle ne s'arrêtera que quand nous aurons assouvi notre soif, que quand nous aurons pris notre part des biens de cette terre jusqu'ici maudite, où le privilégié seul a pu se repaître des félicités terrestres.... Jurons, mes amis, jurons de la perpétuer cette révolution à demi escamotée déjà. Tant qu'on ne nous donnera pas la république démocratique et sociale, c'est-à-dire la république du partage et de l'égalité absolue, nous serons des parias, des esclaves, des bêtes de somme.... Il faut que nous fassions trembler ce sol sur lequel nos nouveaux seigneurs prétendent ne bâtir que pour eux. Soyons pour cette société marâtre le volcan souterrain qui lui brûle les entrailles. Aussi longtemps que notre part ne sera pas faite, nous attiserons les flammes de cet enfer où se plait notre misère, où se réjouit notre détresse, jusqu'à ce que la baguette de la fée du socialisme nous transporte dans les splendides palais de l'avenir promis. »

« Les temps ne sont plus (est-il dit dans un *Appel* que le journal le *Franc-Maçon* adressa en Juin 1848, à toutes les loges maçonniques de l'univers,) les temps ne sont plus où l'on s'enveloppait du manteau de l'insouciance, où l'on fermait l'oreille sans crainte aucune aux mille bruits du monde, en se disant : « Tous les temps et tous les hommes se ressemblent. » Le voyageur ne reconnaît plus sa route, le sol tremble sous ses pas, et, de nos jours, nul ne peut dire qu'il va reposer sa tête sans crainte d'être troublé dans son sommeil : ici ou ailleurs le tocsin lugubre le réveille en sursaut, les lueurs blafardes de la torche aux reflets sombres frappent ses yeux dilatés par l'effroi, il entend le bruit de la barricade qui monte et monte encore; le canon gronde; il entend la fusillade et la chute terrible du trône de celui-ci et la chute terrible du trône de celui-là. Le palais des rois comme la

cabane du pauvre craquent sous la fureur de l'ouragan; la charpente oscille, et un peu plus tôt, un peu plus tard, tous les trônes crouleront. » Puis, après avoir parlé de la colère du peuple qui extermine les monuments et les chartes, qui ne veut plus de maîtres assis sur la pourpre et brise le sceptre comme un roseau, le journal maçonnique continue : « Les temps vont vite, le monde est poussé en avant par l'ange du progrès humain, et la liberté qui brisa les fers de Spartacus, crie sans cesse à celui qui reste assis et à celui qui se lève à son approche : « Marche, marche, marche ! » A nous donc, Francs-Maçons de tous les pays, liés par les mêmes serments fraternels ! Tous les hommes sont frères. Nous voulons relier tous les hommes ensemble au nom de ces trois grandes et sublimes pensées que nous avons toujours eues sur notre bannière : *Liberté, Égalité, Fraternité* (*). »

§ VII. Un autre partisan de la prétendue réforme sociale, un autre écrivain qui a figuré parmi les démolisseurs les plus actifs de l'état social en France, le fameux apostat abbé de Lamennais est encore plus explicite, est encore plus terrifiant. Voici comment il s'énonçait, en novembre 1849, dans le journal la *Réforme :*

« En vertu de sa souveraineté, l'homme se soulève contre Dieu, se déclare libre et égal à lui. Au nom de *la liberté,* on renverse toutes les institutions politiques et religieuses ; au nom de *l'égalité,* on abolit toute hiérarchie, toute distinction religieuse et politique... Alors, sur les ossements du prêtre et du souverain, commence le règne de la force, le règne de la haine et de la terreur : effroyable accomplissement de cette prophétie : Un peuple entier se ruera homme contre homme, voisin contre voisin, et avec un grand tumulte, l'enfant se lèvera contre le vieillard, la populace contre les grands.

» Pour peindre cette scène épouvantable de désordres et de forfaits, de dissolution et de carnage, cette orgie de doctrines, ce mélange de proscriptions et de fêtes impures, ces cris de blasphème, ces chants sinistres, ce bruit sourd et continu du marteau qui démolit, de la hache qui frappe les victimes, ces

(*) Le *Franc-Maçon. (Appel* du journal, Juin 1848, t. I, p. 1 et 2.)

détonations terribles, ces rugissements de joie, lugubre accompagnement d'un vaste massacre,..... *il faudrait emprunter à l'enfer sa langue, comme quelques monstres lui empruntèrent ses fureurs.* »

§ VIII. Effrayé de ces désordres politiques et moraux, plus effrayé encore de l'affreux avenir qui nous attend, chacun se demande: Mais quelle est la source d'où découlent tous ces maux ? D'où vient et cette oblitération du sens moral, et cette monstrueuse irréligion, et ces perturbations politiques qui ne laissent aucun repos aux nations, et ces bouleversements de l'État qui ne sont pas moins désastreux pour les peuples que pour les souverains, et ces changements de dynasties, si fréquents aujourd'hui et si rares autrefois, comment et par qui sont-ils provoqués ? Quel est le germe de ces passions frémissantes qui mettent la société moderne dans un état habituel et permanent d'agitation et de convulsion? D'où vient cette fièvre de révolte que rien ne peut apaiser? Qui inspire aux masses cette haine contre toute autorité, même la plus paternelle? Quelle cause latente et perturbatrice pousse les peuples à combattre partout et en tout le pouvoir établi, et à vouloir, sans s'arrêter jamais, sans jamais être contents de ce qu'ils ont obtenu, changer successivement, dans n'importe quel pays, les monarchies en États constitutionnels, les États constitutionnels en républiques, les républiques en démocraties pures, en associations socialistes et communistes? Bref, d'où vient cet état violent dans lequel s'agite la société moderne et qui la menace d'une prochaine catastrophe, pour ne pas dire d'une dissolution complète ?

Certes, ce sont là d'importantes questions qui méritent d'être examinées, de graves problèmes qui méritent d'être résolus. Elles joignent la gravité la plus haute à l'actualité la plus palpitante. Vu la gravité en même temps que l'imminence du mal, fut-il jamais un sujet qui méritât autant d'être examiné, d'être approfondé? Quand le cholera-morbus, la fièvre jaune ou quelque autre maladie pestilentielle fait irruption dans un pays, outre les quarantaines qu'on prescrit, les cordons sanitaires qu'on établit et

les secours qu'on organise, on fait appel à la science, on propose de riches primes à quiconque pourrait indiquer la nature de la maladie, en décrire la marche et y trouver remède. Si donc il importe d'étudier le principe, l'origine et la nature d'une maladie, à plus forte raison importe-t-il de connaître la source d'où découlent toutes ces révolutions qui, depuis trois quarts de siècle, ne cessent d'éclater.

§ IX. « Entendez-vous, disait naguère le F. Bataille, orateur d'une des plus influentes loges de Paris *(de la Clémente Amitié)*, entendez-vous, derrière le rideau de l'avenir, un bruit sourd de fermentations et d'agitations étrangers? Il semble qu'un monde entier d'acteurs nouveaux se prépare à descendre sur la scène, que des machines inouïes s'agitent, que des décors immenses se dressent et que des frémissements sans nom avertissent que l'heure est proche où la toile va se lever pour montrer à l'homme le spectacle d'une glorieuse régénération. La fièvre est partout, les peuples s'émeuvent, les prophéties se croisent. » Puis après avoir dit que, dans cette œuvre de transformation sociale, la Franc-Maçonnerie peut devenir le plus énergique et le plus puissant de leviers, pour électriser ses frères, il s'écrie : « Dans ce labeur effrayant de l'éducation des sociétés futures, glorifions-nous ensemble de marcher au premier rang des ouvriers de la pensée (*). »

Ces paroles proférées par un dignitaire de la Maçonnerie, initié aux hauts mystères de son Ordre et par conséquent bien instruit du sujet dont son Ordre s'occupe et du but qu'il poursuit, indiquent la source du mal; elles montrent que la Franc-Maçonnerie est la puissance désorganisatrice qui enfante toutes ces révolutions dont nous sommes témoins et qui, au moyen des idées révolutionnaires qu'elle sème dans les esprits, devient « un levier puissant dans l'œuvre de la transformation sociale. »

D'ailleurs, bien d'autres arguments prouvent qu'il en est ainsi. Pour n'en alléguer qu'un seul, comme nous l'avons déjà remarqué,

(*) Discours prononcé le 3 juillet 1856 (voir le journal le *Franc-Maçon*, mars 1857, p. 21). « Ce beau et bon discours, dit ce journal, a été couvert d'applaudissements et l'impression en a été votée à l'unanimité. »

les révolutions modernes différent du tout au tout des révolutions anciennes. Avant l'implantation de la Maçonnerie en Europe, elles avaient toutes un cachet visible de localité, elles avaient pour motifs des intérêts personnels momentanés et pour but le renversement de personnes ou d'institutions particulières; quand le but était atteint, on était disposé à mettre bas les armes. Mais aujourd'hui la révolution est permanente, elle est universelle, elle s'attache à renverser, non une personne en tant qu'individu, non une institution comme telle, mais elle a pour but de saper les bases de l'ordre social, elle en veut tout à la fois au pouvoir politique, à la religion, à la propriété, à la famille.

L'identité frappante du but et des moyens, les proclamations rédigées dans les mêmes termes par toutes les autorités révolutionnaires, l'ensemble frappant dans toutes les opérations des insurgés habitant les lieux les plus éloignés, tout accuse un caractère d'unité et d'universalité. On l'a vu en 1848, où des révolutions éclatèrent sur tous les points de l'Europe à la fois : le 24 février à Paris, le 3 mars à Vienne, le 18 à Berlin, le même jour à Milan, le 20 à Parme, le 22 à Venise, etc., etc. Or quelle est la cause de toutes ces révolutions qui éclatent partout, qui se succèdent et qui se ressemblent ? Quel est le centre commun d'où tout part et où tout aboutit ? Un journal maçonnique de Paris, *La Tribune*, fit en 1833 le mémorable aveu suivant : « Indépendamment des grandes routes qui conduisent de Paris aux capitales des royaumes absolus, il y a plus d'un endroit souterrain qui y mène. Et nous savons, quand le jour sera venu, en quels lieux il faut mettre le feu pour faire sauter les trônes. » — N'était-ce pas avouer qu'on avait dans ses mains la mèche incendiaire, et qu'on appartenait à la société secrète qui correspondait avec toutes les capitales de l'Europe ?

Qu'on nous dise quelle société, et quelle puissance désorganisatrice, si ce n'est la Maçonnerie, qui soit à même de renverser les États, de troubler la religion, de menacer la famille et la propriété au moyen de la ruse, de la trahison et de la violence, et qu'on nous nomme une société cosmopolite qui ait, dans toutes les contrées de l'Europe, dans toutes les parties du monde, des ramifi-

cations assez nombreuses, assez puissantes pour produire de tels effets.

Concluons que ce n'est pas à tort que le F. Bataille prétend que, « dans le labeur effrayant de l'éducation des sociétés futures, son Ordre marche au premier rang des ouvriers de la pensée, » en d'autres termes, que c'est de la Franc-Maçonnerie que viennent les maux qui inondent la société moderne.

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit.
(Horace.)

LA MACONNERIE S'INCARNE DANS LA RÉVOLUTION.

UN ORATEUR DE LOGE SOUTIENT QUE, LOIN D'ÊTRE LA CAUSE DES RÉVOLUTIONS POLITIQUES ET DES AGITATIONS RELIGIEUSES, LA FRANC-MAÇONNERIE NE PERMET PAS MÊME A SES MEMBRES DE TRAITER DE POLITIQUE ET DE RELIGION (*).

—

DEFENSE DE LA MAÇONNERIE.

§ I. D'après le F. Defacqz, Grand-Maître de l'Ordre en Belgique en 1845, la Maçonnerie est une institution paisible et modeste qui s'occupe de quelque théorie pacifique, de quelque œuvre philantropique. — Les loges ne peuvent; en aucun cas, s'occuper d'affaires politiques et religieuses. Le *Règlement* du Grand-Orient belge le défend expressément. — § II. Les *Constitutions* des Grands-Orients français et suisse le défendent également. — § III. Les vénérables chefs de l'Ordre tiennent vigoureusement la main à l'exécution de cette partie des *Statuts Maçonniques*, comme on le voit dans un discours que fit en 1853 le Grand-Maître Lucien Murat, et dans une circulaire qu'envoya en 1842 le Grand-Maître adjoint, Emmanuel de Las-Cases. — § IV. Un extrait du procès verbal de l'installation démontre le poids de ce témoignage.

Plaidoyer de l'Orateur de la loge.

§ I. Ainsi que le disait notre Sérénissime Grand-Maître le F. Defacqz, dans sa *Lettre* du 6 avril 1845, *à M. Nothomb, ministre de l'intérieur en Belgique*, « la Franc-Maçonnerie est une institution paisible et modeste qui, sans redouter la publicité, ne cherche pas à entretenir le monde de ce qu'elle fait. » (p. 15.) — « Elle est une association occupée en silence de quelque théorie pacifique, de quelque œuvre de philanthropie. » (p. 7.) — Et plus de

(*) Afin de rendre plus clairs les arguments qu'on fait valoir de part et d'autre dans la discussion, nous nous sommes servis de la forme d'une plaidoirie. Un Franc-Maçon prend la défense de son Ordre, un profane lui réplique.

neuf mille Frères disséminés sur la surface du pays rendront à l'Ordre maçonnique ce témoignage unanime, que le respect des lois et de la religion est une des bases de son enseignement, la tolérance pour tous, même pour ses ennemis, un de ses dogmes les plus sacrés. » (p. 9.)

Ce peu de mots de notre digne chef qui, pour avoir présidé le Grand-Orient et dirigé longtemps nos travaux, connaissait notre institution à fond et savait parfaitement ce qui se pratique dans nos loges, devrait apaiser la crainte de ces hommes à préjugés, qui s'imaginent que la Maçonnerie s'occupe de matières politiques et religieuses. Mais il est d'autres preuves plus fortes encore qui démontrent qu'en aucun cas, la loge ne peut traiter ces matières délicates, des preuves péremptoires qui doivent à tout jamais fermer la bouche à nos contradicteurs, à nos calomniateurs.

§ II. Que l'on veuille consulter les Constitutions, les Statuts et les Règlements qui sont en vigueur et ont force de loi dans les Grands-Orients des divers pays de l'Europe, et l'on verra qu'il est formellement interdit à toute loge de s'occuper d'affaires politiques et religieuses.

L'article 135 du *Règlement du Grand-Orient de la Belgique* porte QUE LES LOGES NE PEUVENT EN AUCUN CAS S'OCCUPER DE MATIÈRES POLITIQUES ET RELIGIEUSES. Or, ce *Règlement* a force de loi pour toutes les loges belges, comme il conste par sa clause finale dont voici la teneur (1) :

« LE GR. : OR. : DE LA BELGIQUE

» Ouï son Grand Comité, par l'organe du très-illustre F. Wouters, Grand-Archiviste, le F. Grand-Orateur entendu, et les Colonnes consultées ; après mûre délibération sur chacun des articles du règlement qui précède, l'approuve à l'unanimité.

» En tenue du 3e jour du 6e mois, l'an de la Vraie Lumière 5833.

» I. DEFRENNE, 1er grand-surveillant, Maître en Chaire.

(1) Voir l'*Annuaire Maçon. du Gr.·. Or.·. de Belgique, pour l'an de la V.·. L.·.* 5840. p. 88 et p. 98.

De Crampagna, 2e grand-surveillant, faisant fonction de 1er grand-surveillant.

Germain-Ruf, grand-expert, faisant fonction de 2e grand-surveillant.

Delebecque, grand-orateur.

Th. Verhaeghen, aîné, garde des sceaux.

P. Const. Van der Elst, grand-secrétaire.

Wouters, grand-archiviste.

Pour expédition conforme,
P. Const. Van der Elst, gr.·. secr.·.

Timbré et scellé du sceau du Grand-Orient.
Th. Verhaeghen, aîné. »

§ III. La *Constitution de l'Ordre Maçonnique en France*, votée en assemblée générale du 28 octobre 1854, n'est pas moins explicite, pas moins formelle. Comme le dit l'article 2 du Titre premier, « la Franc-Maçonnerie ne s'occupe ni des diverses religions répandues dans le monde, ni des Constitutions des États; dans la sphère élevée où elle se place, elle respecte la foi religieuse et les sympathies politiques de chacun de ses membres; dans ses réunions, TOUTE DISCUSSION A CE SUJET EST FORMELLEMENT INTERDITE. »

De même, l'article placé en tête des *Statuts généraux de la Grande-Loge générale suisse* oblige tout candidat à prendre l'engagement formel de ne JAMAIS TRAITER NI PARLER, DANS LES LOGES OU DANS LES COMITÉS, D'AUCUNE QUESTION POLITIQUE OU CONTROVERSE RELIGIEUSE. Et qu'on ne s'imagine pas que cet article soit une lettre morte! Comme le disait dans sa circulaire du 15 Juin 1840, le Grand-Maître de l'Ordre en Suisse : « Si une loge se permettait de manquer à cet engagement sacré, juré par ses députés, le Conseil d'administration, gardien fidèle des Statuts, démolirait sur-le-champ le temple de l'atelier prévaricateur (1). »

§ IV. Nous ne finirions pas, s'il fallait rapporter tous les Statuts qui renferment la même défense; sur ce point ils sont identiques.

(1) Voir le *Globe, Archives des initiations*, etc. Paris 1840, t II. p. 388.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot pour faire voir que nos vénérables chefs tiennent la main à l'exécution d'un statut aussi essentiel pour la discipline et aussi nécessaire pour la durée de notre institution.

Quand le F. Lucien Murat, en sa qualité de Grand-Maître de l'Ordre en France, fit, le 8 juin 1855, l'ouverture du Congrès maçonnique universel, il se plut à rappeler à l'illustre assemblée que la Maçonnerie, dans sa sagesse, exclut toutes discussions politiques ainsi que toutes controverses religieuses (1).

Le F. Emmanuel de Las Cases (fils du fidèle compagnon de Napoléon I sur le rocher de Sainte-Hélène,) étant nommé le 19 février 1842 Grand-Maître adjoint de l'ordre Maçonnique en France, s'énonça d'une manière encore plus positive dans la lettre qu'il adressa à tous les ateliers de l'obédience du Grand-Orient de Paris : « Mes Frères, disait-il, le premier de mes devoirs est de vous dire comment je comprends notre institution, afin de mettre mes sentiments d'accord avec les vôtres. LA MAÇONNERIE NE SE MÊLE NI DE DISCUSSIONS RELIGIEUSES, NI DE LUTTES POLITIQUES. LA OU LA DISPUTE POLITIQUE OU RELIGIEUSE COMMENCE, NOTRE MAÇONNERIE CESSE. Par sa nature, par les vertus qui constituent son essence, la Maçonnerie est en dehors de tous les troubles, de toutes les agitations qui peuvent surgir dans le monde. Voilà ce que j'ai appris des meilleurs Maçons, voilà ce qui me paraît la plus sûre condition de notre existence (2). »

Nous vous ferons grâce d'un grand nombre de déclarations semblables qui se rencontrent dans tous nos *Livres d'or* et dans toutes nos *pièces d'architecture*. La rédite des mêmes protestations et des mêmes formules fatiguerait ceux qui ont entendu ce que le Grand-Maître Murat a dit aux Maçons réunis en Congrès universel, ce que le Grand-Maître adjoint a écrit à tous les ateliers de France. Toutefois, afin de donner plus de poids aux paroles du F. de Las Cases et de montrer la conformité d'idées de la Maçonnerie de France avec les idées de cet homme illustre qui a énoncé cette belle sentence : *Là où la dispute politique ou religieuse commence,*

(1) Voir le *Congrès maç. univ.*, Paris 1856, p. 21.
(2) Voir le *Globe*, T. IV, p. 65.

notre Maçonnerie finit, nous rapporterons ici quelques extraits du procès-verbal de l'installation du F. de Las Cases en qualité de Grand-Maître-adjoint de l'Ordre maconnique en France.

« A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

» Le 11e jour du 12e mois lunaire appelé *Adar* 5841 (19 février 1842, ère vulgaire), le Grand-Orient de France, en son assemblée générale extraordinaire, régulièrement convoqué et fraternellement réuni sous le point géométrique connu des seuls vrais Maçons, dans un lieu très-régulier, très-fort et très-éclairé où règnent la paix, le silence et l'équité.

» Midi plein,

» A ouvert ses travaux sous la présidence du très-vénérable F. Desanlis, président de la chambre du suprême conseil des rites...

» Le Maître des cérémonies ayant annoncé que le très-respectable Frère Emmanuel, baron de Las Cases, était dans le salon d'attente, le respectable président invite tous les Frères à se préparer à recevoir dignement cet illustre Frère.

» Il députe aussitôt vers le très-cher F. de Las Cases neuf Frères munis de glaives et d'étoiles, à l'effet de l'introduire avec les honneurs qui lui sont dûs, et invite tous les Frères à former la voûte d'acier à l'entrée de ce vénérable et digne Frère.

» En cet instant on annonce que le très-vénérable Frère, baron de Las Cases, est à l'entrée du temple: les portes sont ouvertes, et cet honorable Frère est conduit à l'Orient, maillets battants et sous la voûte d'acier.

» Arrivé à l'Orient, le respectable président l'accueille au nom du Grand-Orient, et lui adresse un discours.

» Le très-illustre F. de Las Cases ayant immédiatement prêté l'obligation prescrite, le président lui donne acte de cette prestation, et le revêt du cordon, marque de sa nouvelle dignité. Il le proclame premier Grand-Maître adjoint. Cette proclamation, trois fois répétée, est suivie chaque fois et consacrée par une triple et énergique batterie.

» Les applaudissements terminés, le nouveau premier Grand-

Maître fit une chaleureuse et brillante allocution, dans laquelle il dit qu'il avait acquis l'instruction maçonnique dans divers ateliers qu'il avait fréquentés pendant plus de vingt ans. — Ayant ensuite rendu les batteries par lesquelles il avait été salué, elles furent aussitôt couvertes d'enthousiasme, d'amour et de dévouement. — Enfin, après plusieurs autres discours de différents dignitaires, le Grand-Orient décida que le procès-verbal de la séance de ce jour serait imprimé et adressé aux ateliers de la correspondance.

» Le très-illustre Grand-Maître adjoint ayant ensuite fermé les travaux par les mystères accoutumés, chacun se retira en paix, emportant dans son cœur le souvenir des sensations les plus délicieuses et l'espoir le plus doux pour l'avenir de la Maçonnerie.

» Minuit plein.

» Lu et sanctionné en Grand-Orient, séance du 24 *Adar* 5841 (4 mars 1842, ère vulgaire).

» Signé : *Le Grand-Maître-adjoint,*

» Emmanuel de Las Cases (1) »

Répétons-le en finissant : ce fut ce Maçon illustre qui avait, pendant plus de vingt ans fréquenté diverses loges... qui avait acquis une parfaite instruction maçonnique... qui venait d'être promu à une haute dignité... qui, nous venons de le voir, jouissait d'une estime et d'une confiance universelles; ce fut cet homme, disons-nous, qui déclara, dans les termes les plus précis et les plus positifs, devant tous les ateliers de France, que ***la Maçonnerie ne se mêle ni de discussions religieuses ni de luttes politiques,*** et que ***là où la dispute politique ou religieuse commence, la Maçonnerie cesse.*** — Après ce témoignage, nous pouvons nous passer de tous les autres et terminer ici notre défense.

(1) Voir ce *Procès-verbal* dans le *Globe*, t. IV, p. 97.

RÉPLIQUE. — Ire PARTIE.

UN FROFANE RÉFUTE LE DÉFENSEUR DE LA FRANC-MAÇONNERIE, ET DÉMONTRE QU'ELLE S'OCCUPE ACTIVEMENT DE POLITIQUE.

§ I. La Maçonnerie est puissante par le grand nombre de ses adeptes. — § II. Elle fausse les principes et pervertit les idées. — § III Ce que fait la Maçonnerie quand, à la suite de la révolution dans les idées, la révolution se produit dans les faits. — § IV. La Maçonnerie est surtout puissante par le but unique que poursuit le pouvoir occulte auquel tout Maçon jure une obéissance aveugle. — § V. Grande est l'erreur de ceux qui croient que la Maçonnerie est une institution paisible et modeste. Les discours prononcés au Grand-Orient de Belgique, lors de la fête solsticiale du 24 juin 1854, doivent servir à les détromper. — § VI. Le F. Bourlard, orateur du Grand-Orient, fait appel à la force pour la destruction des couvents. — Violation du domicile tentée en 1854, contre des maisons religieuses. — § VII. Le Grand-Orient déclare qu'il appartient à la loge d'organiser la charité publique. La loge intervient en effet dans cette organisation. — § VIII. Le Grand-Orient déclare que, dans toutes les administrations civiles, soit de gouvernement, soit de charité ou de bienfaisance, la Maçonnerie doit avoir des agents. Rôle des *Associations libérales* qu'elle crée partout. — § IX. Rôle des *Sociétés littéraires* et des *Cercles artistiques*. — § X. Le Grand-Orient décide que la presse maçonnique doit agir vigoureusement et patronner la *Revue Trimestrielle*. — § XI. Efforts que fait la Maçonnerie pour s'emparer de la presse flamande. Aveu remarquable du Jacobin Foulque. — § XII. Le parti maçonnique et la liberté des catholiques belges. Ses projets ultérieurs et ses contradictions.

§ I. Il faut ne pas avoir étudié l'histoire du dernier siècle, ni observé la marche des événements et des commotions politiques et religieuses de notre époque, pour ignorer que les sociétés secrètes y ont joué et y jouent encore un grand rôle. La Franc-Maçonnerie surtout, cette société secrète par excellence, a été, dans les derniers temps, l'un des principaux agents des révolutions qui menacent l'Église et l'État. Plus puissante et plus active que jamais, cette mystérieuse institution exerce aujourd'hui son influence par tous les moyens dont elle dispose. Elle est la mère et la nourrice d'autres sociétés qui ont elles-mêmes d'autres ramifications ; mais à elle seule, la Maçonnerie possède plus de cinq mille

loges, vaste réseau qui enveloppe l'Europe et l'Amérique, l'Asie et l'Afrique et jusqu'à l'Océanie. Plus d'un demi-million d'adeptes prennent une part active aux travaux des loges, sans parler de ceux qui sont prêts, en vertu de leurs engagements antérieurs, à concourir au but de l'Ordre et à donner leur appui partout où l'Ordre le réclame.

§ II. Mais il ne faut pas seulement juger de l'importance et de la puissance de la Maçonnerie par le seul nombre de ses initiés et de ses loges. L'art qu'elle déploie pour former graduellement et classer hiérarchiquement ses adeptes, les moyens dont elle se sert pour arriver au but qu'elle se propose, garantissent, d'un côté, la durée de son existence, et, de l'autre côté, lui donnent une efficacité d'action infiniment supérieure à celle de toutes les autres sociétés secrètes. Pacifiquement révolutionnaire aussi longtemps qu'elle ne rencontre pas de résistance, la Maçonnerie s'y prend tout autrement que ne le font la plupart des associations de ce genre. Celles-ci manient communément le glaive et le poignard; mais tôt ou tard, leur glaive s'émousse et leur poignard se brise. Car, là aussi, ceux qui manient le glaive, périssent par le glaive et ceux qui provoquent les révoltes, périssent dans les révoltes. L'expérience l'a prouvé, les conspirateurs qui ont recours à la violence, ou bien succombent dans leur lutte contre les défenseurs de l'ordre social, ou, s'ils en sortent victorieux, ils ne tardent pas à se diviser, ils se font une guerre fratricide, ils s'entre-déchirent et se détruisent: la république de 93 a dévoré ses propres chefs, ses propres auteurs, ses grands conspirateurs. La Maçonnerie suit une autre voie : ce ne sont pas les bras qui remuent le monde et troublent l'ordre social; ce sont les principes subversifs, ce sont les idées désorganisatrices : *Mens agitat molem et magno se corpore miscet.* « Ce ne sont pas, disait récemment un membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, les canons qui gouvernent le monde, c'est l'A. B. C. » La tête commande et le bras exécute. La Maçonnerie le comprend: elle ne joue pas de l'espadon, elle n'aiguise ni le stylet ni le poignard; s'il y a un poignard dans la loge, il ne sert que dans les épreuves où les récipiendaires doivent

percer un monstre factice, un mannequin emblématique. La Maçonnerie, proprement dite, laisse à ses enfants perdus, à la *jeune Europe,* au mazzinisme et au carbonarisme le poignard et la bombe, le couteau et le révolver; elle dédaigne tous les instruments de vengeance et de mort.

Au Carbon le poignard, au Maçon la parole.

Le Maçon parle, pérore, écrit; il est, comme il aime à se nommer, l'*Ouvrier de la pensée;* il sème les idées, il propage les principes, il enseigne aux peuples leurs droits en dehors de leurs devoirs, il prêche l'indépendance, il combat l'autorité, il est l'apôtre de la liberté sociale, de l'égalité humanitaire, de la fraternité universelle; il tonne contre la tyrannie des rois, le fanatisme des prêtres, la superstition du peuple; il raille la foi des croyants ; forcément sceptique de par son principe de libre examen, et condamné, en vertu de ce même principe, à chercher éternellement la vérité sans espérer de jamais la découvrir ou, du moins, sans jamais pouvoir s'y attacher, le Maçon, au milieu du chaos de ses idées, ne cesse de vanter la souveraineté et l'infaillibilité de la raison humaine; le Maçon parle, et nie que Dieu ait pu parler; il enseigne, et nie que Dieu ait pu enseigner; s'il admet un Dieu, c'est un dieu muet et solitaire qu'il relègue sur les hauteurs du ciel; le Maçon hausse les épaules de pitié à la vue du chrétien qui, sur d'irréfragables preuves, croit que Dieu a parlé aux hommes, conversé avec les hommes, enseigné les hommes.

C'est ainsi que l'*Ouvrier de la pensée* commence par faire la guerre à l'autorité divine et humaine, non par les armes et par la force, mais par la voix et par la plume; il se tient à couvert du danger et laisse les chances du combat et le péril de la défaite à des conspirateurs moins prudents et plus téméraires.

§ III. Afin d'atteindre plus facilement son but, la Maçonnerie écarte des emplois publics tous ceux qui ne pensent pas comme elle; elle s'empare de toutes les positions influentes dans l'ordre civil, militaire et judiciaire; elle isole les souverains de leurs sujets fidèles et dévoués, et elle a soin de les entourer de ses affiliés ou de ses partisans qui agiront sur eux d'après les vues de la loge

et dans l'intérêt de ses principes ; ou, si elle ne peut les entourer de ses affidés, elle s'efforce de placer près d'eux des hommes timides et sans nerf qui, à la moindre résistance, aux moindres apparences d'une commotion populaire, leur conseilleront de céder devant toutes les exigences du peuple et de se dépouiller eux-mêmes de leur force et du prestige de leur autorité. Car la Maçonnerie sait que, lorsque les idées désorganisatrices qu'elle a jetées dans les intelligences, ont germé et mis les esprits en ébullition, rien ne lui est plus facile que de provoquer cette résistance et de faire naître ces commotions ; et elle le fait à point nommé. Quand tous les moyens de réussite sont combinés par les meneurs qui se tiennent derrière la scène, la révolution éclate avec une spontanéité foudroyante. Alors, quand on en est aux commotions populaires, la Maçonnerie commence à jouer un autre rôle. Pendant que les clubs (dont la Maçonnerie, aux approches d'une révolution, a toujours soin de flanquer ses loges,) vomissent des flots de Frères improvisés, et que ces recrues, devenus soldats de la liberté, dressent des barricades, jettent des pavés et se battent dans la rue, la Maçonnerie se tient à l'écart et la loge semble sommeiller. Cependant, elle ne fait rien moins que sommeiller. Elle préside à l'émeute par ses émissaires qui, tout en se tenant à une respectueuse distance du foyer du combat, dirigent par des signes ou des gestes convenus, les sabres organisés et les bayonnettes intelligentes. Si l'émeute succombe, elle se tait, ou, si elle parle, ce n'est que pour se lamenter sur le sort des victimes et maudire les bourreaux qui les ont immolées. Que si, au contraire, l'émeute triomphe, l'heure du danger, étant passée, le Maçon ceint l'écharpe après le combat, il prend le commandement des sauveurs de la patrie, il monte au balcon de l'hôtel-de-ville ou du palais royal, il arbore le drapeau tricolore, il remercie les émeutiers de leur courage civique, il les proclame héros et leur décerne un brevet d'immortalité, il annonce que le peuple reprend ses droits et il proclame la déchéance des anciens pouvoirs. Les coryphées de la loges prennent en mains les rênes du gouvernement, — N'est-ce pas ainsi que la Maçonnerie s'y est prise à Paris en 1830? Et n'est ce pas ainsi encore qu'en 1848 nous l'avons vue agir dans presque toutes les capitales de l'Europe?

§ IV. La force de l'institution gît surtout dans l'unité de direction que lui donne la centralisation ; un pouvoir central et occulte donne l'impulsion aux chefs, auxquels, sans les connaître et sans savoir s'ils ordonneront le bien ou le mal, chaque Maçon, en entrant dans la loge, jure une obéissance aveugle. C'est bien de l'association maçonnique, plus que de toute autre, qu'on peut dire que *l'union fait la force*. Un fil ne saurait mettre en mouvement le poids d'une livre; mais mille fils réunis, peuvent soulever mille quintaux. Quel poids ne pourront soulever neuf millions de fils réunis? C'est un cable énorme qui peut tout entraîner et auquel rien ne résiste. Aussi, la Maçonnerie, pour faire sentir combien son action est irrésistible, se compare-t-elle à un levier non moins puissant mais plus heureux que celui d'Archimède, à un levier qui un jour ébranlera le monde et placera l'ordre social sur d'autres bases.

Tout ce que nous venons de dire est emprunté aux maçons eux-mêmes. Écoutons le Fr. Juge, rédacteur en chef du *Globe :* « Maçons et Fouriéristes! (s'écrie-t-il,) marchons de concert à la conquête des intelligences et à l'émancipation des peuples ! Notre vaste association enlace l'univers entier dans un immense réseau, elle étend son empire sur plusieurs millions d'individus et tient dans ses mains un levier assez puissant pour remuer le monde jusques dans ses entrailles (1). »

Ces paroles d'un des membres les plus distingués de l'Ordre font voir combien la Franc-Maçonnerie est active, puissante et confiante dans ses forces. Nous venons de l'entendre : elle se vante, par l'organe de l'orateur d'une des principales loges de Paris, que sous peu elle sera en état d'ébranler l'univers. Déjà même, au dire du F. Dechevaux-Dumesnil, rédacteur en chef d'un journal maçonnique, elle est arrivée à un tel degré de puissance, qu'il n'y a ni autorité ni pouvoir qu'elle ne puisse braver impunément. « Qui oserait, s'écrie le F. Dechevaux, commander à la force armée de murer les portes de nos temples, et nous condamner au nom de la loi, du souverain, du Pape ou de Dieu (2)? » Si elle ne

(1) Le *Globe*, t. III, p. 14.
(2) Le *Franc-Maçon*, 7me an. p. 99, (livraison de juin 1837.)

craint pas de braver le pouvoir en France sous le règne de Napoléon III, que ne doit-elle pas oser dans d'autres pays où le pouvoir est moins fort et l'autorité plus faible? Non-seulement elle s'y déclarera hors de l'atteinte des poursuites du pouvoir, elle s'y arrogera le pouvoir lui-même; rien ne s'y fera sans elle, et tout s'y fera pour elle et par elle.

§ V. Voyez la Belgique, ce pays où le Grand-Maître a écrit, il y a peu d'années, que *la Maçonnerie est une institution modeste et paisible, une association qui s'occupe de quelque théorie pacifique, de quelque œuvre de bienfaisance*. Le Grand-Orient lui-même y a démenti le Grand-Maître. Lors de la grande fête solsticiale du 24 juin 1854, où, selon l'expression du F. Bourlard, toutes les consciences se soulagèrent, où, d'après une autre expression du F. Verhaegen, l'on a dit tout haut ce que chaque Maçon pensait tout bas, plusieurs orateurs montrèrent assez que la société Maçonnique, n'est rien moins que modeste et paisible, et firent voir qu'elle s'occupe encore d'autres choses que de théorie et de philantropie. Le Grand-Orateur du Grand-Orient, le F. Bourlard, déclara, aux applaudissements de toute l'assemblée, que l'intervention de la loge doit être active, incessante, dans les matières politiques et religieuses, que la loge a le droit d'examiner tout, de résoudre tout, de décider de tout. « Les grandes questions de » principes politiques, tout ce qui a trait à l'organisation, à l'exis- » tence, à la vie d'un Etat, oh! tout cela... oui, tout cela nous » appartient à nous en première ligne ; tout cela est de notre do- » maine, pour le disséquer et pour le faire passer par le creuset » de la raison et de l'intelligence!... Au Maçon la question de » l'enseignement! à lui examen et la solution!... Au Maçon l'orga- » nisation de la charité, méditée, élaborée, travaillée par ses con- » victions et par son intelligence ! »... Puis l'orateur, mettant la loge à la place de toutes les autorités constituées et prenant le ton d'un inspiré, s'écria : « Si quelque jour, peut-être prochain, » il arrive que la nationalité elle-même ait de suprêmes détermi- » nations à prendre; s'il arrive, ce qui est peut-être à nos portes, » que la Belgique doive se décider, à la veille de grandes, d'im-

» menses circonstances; si elle est amenée à se demander quelle
» est la position qu'elle doit prendre, quel rôle elle doit remplir,..
» nous, Maçons, nous examinerons, pour aller le proclamer en-
» suite partout, ce que doit faire notre chère, notre noble patrie. »
Le F. Bourlard, dit le *Tracé,* fut interrompu ici par des applaudissements enthousiastes qui se prolongèrent plusieurs minutes. Le calme s'étant rétabli, il continua, et, si ses paroles précédentes avaient fait voir que la Maçonnerie est une institution fort peu modeste, les suivantes firent voir qu'elle est une société fort peu paisible, fort peu tolérante, et qu'elle ne respecte nullement les droits de tous.

§ VI. Se plaçant sur le terrain religieux, l'orateur refuse aux catholiques les libertés que la foi fondamentale accorde à tous les Belges sans distinction; il leur dénie le droit constitutionnel des associations religieuses, droit cependant dont elles jouissent au même titre que les Maçons jouissent de celui d'avoir des loges. Bien plus l'orateur fit appel à la force pour leur ravir ce droit, pour leur enlever les couvents. « *Nous Maçons,* s'écria-t-il, *nous avons le droit et le devoir de nous occuper de la question religieuse des couvents, de l'attaquer de front, et il faudra bien que le pays entier finissse par en faire justice,* DUT-IL MÊME EMPLOYER LA FORCE POUR SE GUÉRIR DE CETTE LÈPRE. » — Cet insolent appel à la force brutale provoqua les bravos unanimes du Grand-Orient.

Ces menaçantes paroles et ces sinistres prophéties donnent la clé de bien d'événements arrivés en Belgique depuis l'époque néfaste de cette fête solsticiale. Depuis lors, nous avons vu les loges travailler avec une frénétique ardeur, je ne dis pas à démolir les autels à coup de hâche (cela révolterait trop l'opinion publique), mais à étouffer, au moyen du mensonge et de la calomnie, l'amour de la religion dans les cœurs et l'attachement à la foi dans les esprits. Qu'on se rappelle les journées de mai 1857, où les exécuteurs des menaces proférées dans le Grand-Orient, envahirent les abords du Palais de la Nation et les tribunes de la Chambre des Représentants, outragèrent les députés catholiques et insultèrent l'ambassadeur du Saint-Siége.

Le F. Bourlard avait dit : « Le pays se couvre d'établissements qu'on appelle religieux... Il faudra bien que le pays entier finisse par en faire justice, *dût-il même employer la force pour se guérir de cette lèpre...* » Donc, action constante de la Maçonnerie contre les couvents. — Il n'a pas fallu un grand nombre d'années pour que *l'action constante* de la Maçonnerie produisit ses effets. Déjà en 1857, on employa la violence pour se guérir de la lèpre des couvents. Du 28 mai au 3 juin, Bruxelles d'abord, ensuite Mons, Anvers, Liége et Verviers virent des hordes de malfaiteurs parcourir les rues en hurlant, s'arrêter aux maisons religieuses, en briser les vitres et commettre les plus odieux attentats. Gand aussi eut sa démonstration; mais, grâce à l'énergie du général Capiaumont, on prit des mesures propres à sauvegarder la tranquilité publique; la ville n'eut aucun désordre matériel à déplorer. Il en fut tout autrement à Jemmapes, commune située à trois quarts de lieue de Mons. Là on commit des attentats qui rappellent les saturnales de 93. La maison des Frères des Écoles chrétiennes fut assaillie par une bande de forcenés; les volets furent brisés, les vitres et les croisées volèrent en éclats sous une grêle de pierres; la hâche acheva de frayer un passage et la troupe des furieux pénétra dans la maison. Les émeutiers avaient allumé devant la maison un immense foyer, sans cesse alimenté par les débris des meubles qu'on lançait par les fenêtres. On y voulait même jeter le Frère supérieur. Ce ne fut qu'à grand'peine que quelques personnes du village parvinrent à l'arracher des mains des forcenés et à le transporter dans une maison voisine. De cette manière, à Jemmapes, on fit, d'après l'expression du F. Bourlard, justice de la question religieuse des couvents, et, pour se guérir de cette lèpre, on eut recours à la violence.

§ VII. Le F. Bourlard avait dit : « Lorsque bientôt des minis-
» tres viendront apporter au Parlement l'organisation de la cha-
» rité... à moi Maçon ! à moi la question de la charité publique !...
» A nous donc l'organisation de la charité, méditée, élaborée,
» travaillée par nos convictions et par nos intelligences ! » — Nous n'avons ni le temps ni l'envie d'examiner l'organisation de la

charité, telle que les convictions et les intelligences de la loge l'ont élaborée en Belgique. Nous nous contenterons de faire observer que, à l'étranger, on n'est pas peu étonné d'apprendre que, dans un pays qui jouit de la liberté d'association et où tous les citoyens sont déclarés égaux devant la loi, on n'est, dis-je, pas peu étonné d'apprendre que, dans ce pays éminemment catholique, un legs sera réputé valide s'il est fait en faveur d'une femme de mauvaise vie, voire même d'un vil animal que le légateur affectionnerait et à la subsistance duquel il voudrait pouvoir, tandis que ce même legs sera réputé nul et de nul effet, s'il est fait en faveur d'une personne qui, dans une communauté religieuse, voue ses forces et consacre sa vie soit à l'instruction des enfants pauvres, soit au service des orphelins, des vieillards, des malades, des aliénés, etc. A l'étranger, on a de la peine à concevoir qu'en Belgique la donation d'une rente viagère soit réputée valide si elle est faite à une prostituée, tandis que cette même donation sera déclarée caduque, si elle est faite à une Sœur de charité, à une petite-sœur des pauvres.

§ VIII. Le Grand-Orient avait dit : « Dans toutes les administrations politiques, dans toutes les administrations de charité et de bienfaisance, il faut que la Maçonnerie soit là qui veille et qui combatte. » Le Grand-Orient voulait obtenir, dans toutes les communes du royaume, ce que déjà en 1846 il avait obtenu à Bruxelles où, selon le témoignage du Vénérable de l'atelier de la *Persévérance* d'Anvers, la Maçonnerie, de presque nulle qu'elle était auparavant, en peu d'années était devenue toute-puissante (1). — On se mit donc à l'œuvre. Des agents zélés et des correspondants actifs furent chargés de créer sur tous les points du royaume des *Associations libérales* qui, dirigées par des Maçons, étaient autant de succursales des loges. Ordre fut donné d'y faire entrer tout ce qu'on put de personnes plus ou moins influentes, dans l'espoir ou plutôt dans la prévision certaine que ces personnes, avec l'air qu'on y respirerait, s'imprégneraient bien vite de l'esprit de la

(1) Lettre de la loge de la *Persévérance* d'Anvers à la loge des *Vrais-Amis* de Gand, le 16e jour du 1er mois de l'an de la Vraie Lumière 5846.

Maçonnerie et finiraient, sinon par entrer dans la loge, du moins par coopérer au but de la loge, soit dans les différentes administrations où on les ferait entrer, soit par leur concours à faire entrer dans ces administrations ceux que la loge patronnerait. En effet, aujourd'hui beaucoup de membres de ces *Associations libérales*, bien que trop sensés pour vouloir prendre part aux burlesques puérilités et aux ridicules simagrées de la loge, ou trop catholiques pour faire partie d'une société anathématisée par l'Eglise, font néanmoins les affaires de la Maçonnerie, agissent dans son sens et concourent à lui faire atteindre son but avec non moins d'ardeur et non moins de succès que les Maçons eux-mêmes, en sorte que, s'ils ne sont pas Maçons, ils sont aides-Maçons, ils sont manœuvres. Eux aussi, comme les porte-truelle qui ont juré d'obéir aveuglement à leurs *Vénérables*, obéissent aux ordres qui leur viennent de la loge; renonçant à leur libre arbitre, ils agissent, parlent et votent, non selon leurs convictions, ni selon les prescriptions de leur conscience, mais d'après l'impulsion qu'ils reçoivent, d'après les ordres qu'on leur donne. Et c'est au nom de la liberté et du principe du libre examen, qu'on les dépouille de leur liberté et de leur libre examen; c'est au nom de la Constitution qu'on les porte à violer la Constitution en aidant à enlever les droits constitutionnels à quiconque ne veut pas, comme eux, subir le joug des *Associations libérales ;* c'est au nom de l'indépendance du pouvoir civil que la Maçonnerie, à l'aide des meneurs de ces *Associations*, pose en fait que le gouvernement lui appartient, se constitue le premier pouvoir de l'État, et prononce, comme le fit l'orateur du Grand-Orient, aux applaudissements du Grand-Orient, que TOUT CE QUI A TRAIT A L'ORGANISATION, A L'EXISTENCE, A LA VIE D'UN ÉTAT, EST DU DOMAINE DE LA MAÇONNERIE, APPARTIENT EN PREMIÈRE LIGNE A LA MAÇONNERIE.

§ IX. Ajoutons que, partout où l'on peut, on a soin d'établir des *Sociétés littéraires* ou des *Cercles artistiques*, qui servent à la fois de bureau de recrutement pour ces *Associations* et de pépinières pour les loges. Les journaux que des meneurs adroits font lire aux sociétaires; les ouvrages dont ils font choix pour le

cabinet de lecture et pour la bibliothèque de la société; certains discours que parfois ils y prononcent devant les membres réunis et dans lesquels ils ont l'art de jeter le germe des idées qu'ils veulent faire prévaloir; enfin des essais de compositions sur quelque sujet de philosophie, d'histoire, de morale ou de littérature, que ces meneurs donnent à traiter aux plus lettrés et dans lesquels, avant la lecture qui s'en fait en public, ils ont l'art de glisser certains principes qu'ils veulent vulgariser, tout concourt à faire des *Sociétés* et des *Cercles* qui sont, sous l'influenee des *Associations libérales*, de vraies académies d'irréligion, de vraies écoles d'impiété. Ces *Sociétés* et ces *Cercles* sont pour la Maçonnerie ce que les séminaires sont pour le clergé ; il n'y a que la différence du but : dans ceux-ci se forment les défenseurs de la religion et les apôtres de la foi, dans ceux-là se forment les antagonistes de la religion et les apôtres du rationalisme et de l'incrédulité (1).

§ X. Enfin le Grand-Orient avait dit que *la presse Maçonnique aurait bientôt une mission à remplir ;* il avait dit que, *à côté de chaque loge, il fallait établir un journal qui propageât les vérités*

(1) Que des personnes bien intentionnées se sont imprudemment engagées, soit comme membres honoraires, soit comme membres actifs dans des Sociétés littéraires, dans des Cercles artistiques et autres réunions dont les arts et les lettres étaient le prétexte apparent, mais dont la propagation des idées irréligieuses était le but principal ! Nous en avons un exemple frappant dans le prélat Haeffelin, évêque de Chersonèse (*in partibus*) et vice président du conseil ecclésiastique à Munich, qui donna dans le piége, et s'engagea, sans le savoir, dans la secte de Weishaupt. Pie VII, pour le recompenser de ce qu'il avait concouru à terminer heureusement le concordat de 1818, se proposait de le revêtir de la pourpre; mais une explication sur sa participation à l'Illuminisme était nécessaire. Mgr Haeffelin la donna dans une lettre qu'il écrivit au Saint-Père. « Je viens, dit il, déposer aux pieds de Sa Sainteté des éclaircissements sur le doute qui s'est répandu que j'avais été initié aux secrets de l'Illuminisme... En 1777 divers hommes de lettres bavarois vinrent m'inviter à me faire membre d une société littéraire, établie depuis peu de temps à Munich sous le titre d'*Académie Minervale*, dont le but principal était de cultiver les lettres et les sciences, et dont les membres, à l'exemple de l'Académie des Arcades de Rome, avaient des noms pris dans l'ancienne histoire grecque et romaine. Je fis d'autant moins de difficulté de m'attacher à cette société sous le nom de *Philon de Biblos*, qu'ayant demandé quels étaient les statuts de la société, il me fut répondu que son principe fondamental était de n'admettre jamais aucun écrit contre notre sainte religion, contre les bonnes mœurs et contre le gouvernement.

» Peu après que j'eus commencé à fréquenter cette société prétendument littéraire, un de mes amis m'avertit qu'on avait découvert que les chefs de l'*Académie Minervale* avaient de secrètes intelligences avec une nouvelle secte de Francs-Maçons, connue de-

que la Maçonnerie professe. — Observons d'abord qu'on aurait tort de conclure de ces mots que jusqu'alors la presse Maçonnique soit restée inactive. Lors de l'apparition de la machine de guerre appelée le *Juif-Errant*, le F. Eugène Sue, qui occupait une place distinguée dans la société Maçonnique, obtint de ses confrères les éloges les plus pompeux. A peine le roman eut-il paru, que le F. Pierre-Théodore Verhaegen, au nom de la loge de Bruxelles, et le F. Emile Grisar, au nom de la loge d'Anvers, furent députés, celui-ci pour offrir une plume d'or, celui-là pour offrir une médaille d'or à l'auteur de ce triste ouvrage. L'influence de la loge ne fut sans doute pas étrangère au prodigieux écoulement qu'eut en Belgique cette scandaleuse production : les seules presses de Bruxelles ne publièrent pas moins de 80,000 exemplaires.

Mais c'est surtout à dater de la fête Solsticiale de 1854 que la nouvelle presse Maçonnique déploya une activité plus dévorante. La *Revue trimestrielle*, recommandée par l'ex-Grand-Maître Defacqz, fut déclarée, par le Grand-Orient, digne de l'appui et des encouragements de tous les Maçons du royaume. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Tracé* ou procès-verbal de cette fête :

« Le Grand-Maître en Chaire (Verhaegen) donne lecture d'une planche du Très-Cher et Très-Illustre F. Defacqz, ex-Grand-Maître National, accompagnant les deux premiers volumes d'un ouvrage périodique nouveau, qui se publie en cet Orient, sous le titre de *Revue Trimestrielle*.

» Voici le contenu de cette planche :

« A L'ILLUSTRE F. VERHAEGEN, GRAND-MAITRE AD INTÉRIM.

» Très-cher et très-Illustre Frère,

» J'ai reçu, en une qualité que je n'ai plus, et dont vous êtes

puis sous ce nom. Du moment que je l'appris, je rompis toute communication avec une société suspecte, et je fus le premier à proposer à S. A. S. l'Electeur, prince si religieux, de prendre les moyens d'étouffer dans sa naissance une secte d'autant plus dangereuse qu'elle cachait avec plus d'artifice ses principes perfides, en ne parlant que d'institutions utiles, d'académies et de sociétés littéraires. »

Ces explications satisfirent le Saint-Père. Ce fut le 13 mars 1818 que Mgr. Haeffelin lui adressa sa lettre apologétique, et le 6 avril suivant il fut promu au cardinalat. Sa Sainteté, dans son allocution, parla et des soupçons qui s'étaient élevés, et de la manière dont le prélat les avait dissipés. (Voir l'*Ami de la Religion*, t. XVI, p. 36.)

» provisoirement investi, les deux premiers volumes d'un ouvrage » périodique nouveau qui se publie en cet Orient, sous le titre de » *Revue Trimestrielle.* Je les considère comme un hommage de » l'éditeur au Grand-Orient, et c'est à ce titre que j'ai la faveur de » vous les adresser avec la présente. Vous jugerez vous-même, » Très-Illustre Frère, de la suite qu'il convient de donner à cet » envoi. Mais s'il m'est permis d'exprimer un vœu, qui sera, je » n'en doute pas, conforme à vos propres sentiments, c'est que la » Maçonnerie belge regarde cette œuvre comme digne de son » appui et de ses encouragements. — Une entreprise éminemment » nationale, dont l'esprit se révèle dans les noms des collabora- » teurs, dans leurs premières études sur notre droit public, notre » histoire et notre littérature, une publication où les travaux de » l'intelligence trouveront chez nous, sans le secours de l'étran- » ger, une voie pour se produire, ne doit-elle pas compter sur » les sympathies d'une institution qui se fait gloire de favoriser » tout ce qui est utile, généreux et patriotique?

» Veuillez, Très-Cher et Très-Révérend Frère, agréer, etc. »

» E. DEFACQZ, EX-GRAND-MAITRE.

» Orient de Bruxelles, le 20e jour du 4e mois, 5854.

» L'Assemblée exauçant le vœu exprimé par le Très-Cher » F. Defacqz, appuyé par le Grand-Maître en Chaire, et de l'avis » conforme du Grand-Orateur, décide, à l'unanimité, que le » Grand-Orient souscrira à un abonnement de cette œuvre si digne » de son appui et de ses encouragements. Les Loges et tous les » Maçons du royaume seront engagés à favoriser également cette » publication (1). »

§ XI. Cependant nous ne pouvons passer sous silence les efforts que la Franc-Maçonnerie fait pour s'emparer de la presse flamande qui, jusques dans les derniers temps, avait l'insigne honneur de ne jamais avoir servi d'organe ni à la philosophie voltairienne, ni à l'impiété Maçonnique. Déjà depuis quelques années, la loge avait essayé de propager dans les pays flamands ces inconcevables

(1) *Tracé des travaux de la gr. fête solsticiale nationale*, etc. p. 7.

absurdités en politique et en religion dont nous venons de fournir quelques spécimens. Mais après la fête solsticiale de 1854, elle travailla avec ardeur à inoculer, au moyen de leur propre idiome, le virus Maçonnique à ces bonnes communes flamandes qui, en dépit des efforts de l'impiété française, étaient restées la partie la plus religieuse et la plus morale de la nation belge. Jusqu'à ce jour toutefois, la loge est loin d'avoir obtenu le succès qu'elle espérait. Ses brochures, bien qu'elle les distribue plutôt qu'elle ne les vend, ne sont voulues de personne, et la presque totalité des journaux flamands que les *Associations libérales* ont établis dans un grand nombre de localités, ou meurent d'inanition faute d'abonnés, ou ne se soutiennent qu'à force de subsides fournis par la caisse libérale. Aujourd'hui encore la Maçonnerie expérimente combien le Jacobin Foulque disait vrai lorsqu'en 1792 il écrivait que *ce ne serait pas une des révolutions les moins surprenantes de notre siècle que d'entendre la philosophie parler flamand* (1). Quand Foulque écrivait ces paroles non moins honorables pour la langue flamande que pour les Flamands eux-mêmes, il y avait deux siècles et demi que Marnix de Sainte-Aldegonde avait souillé de ses impiétés et de ses lubricités l'idiome flamand. Après Marnix, il ne parut guère d'ouvrage flamand ouvertement hostile à la religion ; et jamais les œuvres de Voltaire, de Jean-

(1) Foulque s'énonçait ainsi dans la lettre qu'il écrivit le 7 décembre 1792 au fameux Lebrun, qui de rédacteur du *Journal de Herve,* était devenu ministre des affaires étrangères sous Robespierre. Cette lettre, ainsi que la réponse de Lebrun à Foulque, se trouvent dans la collection d'autographes de M. Félix Bogaerts. — Il n'est pas sans intérêt de voir quels moyens le citoyen Foulque indiquait au citoyen Lebrun comme les plus propres à éclairer les Flamands, c'est-à-dire à leur faire perdre la foi et les mœurs. Foulque, après avoir recommandé l'érection de sociétés populaires et fraternelles, au moyen desquelles s'établirait une correspondance active et suivie entre tous les patriotes *éclairés,* continue ainsi : « Il faut multiplier à l'infini des écrits simples et patriotiques et les traduire en langue teutonique. Il faut surtout ouvrir des cafés et des estaminets ; il y en a trop peu. Ce furent, ajoute Foulque, dans notre révolution (en France), les lieux des premiers rassemblements des patriotes ; ce furent nos premiers clubs. Il faut qu'on y distribue à prix modique des liqueurs fortes et spiritueuses. Je connais le pays, dit-il en finissant : j'y ai voyagé en observateur, et si vous aviez quelque commission diplomatique à m'y donner, je croisque je réussirais à la remplir d'une manière satisfaisante. » — Lebrun répondit à Foulque qu'il le trouvait digne de la mission pour laquelle il s'offrait. « Je vous promets, dit-il, que dès que je le pourrais, je m'occuperai sérieusement de votre offre, et je ne négligerai rien pour y répondre selon vos vœux qui sont déjà les miens. »

Jacques Rousseau et des autres coryphées de l'incrédulité du dix-huitième siècle ne furent traduits dans cette langue. Longtemps encore après Foulque, la littérature flamande n'eut point de livres où la révélation et le christianisme furent ouvertement attaqués. Ce ne fut qu'une cinquantaine d'années plus tard que la Maçonnerie essaya de faire bégayer le flamand au *Juif-Errant* d'Eugène Sue : et encore cette traduction et autres traductions de ce genre n'eurent-elles aucun débit. Plus tard la loge ne réussit guère mieux.

Ajoutons que, comme la langue flamande ne servit jamais de véhicule à l'incrédulité dans la presse, elle ne servit jamais d'organe à la loge. « La première fois, disent les *Annales maçonniques des Pays-Bas,* depuis l'introduction de l'art royal en Belgique, que les loges se servirent d'une autre langue que de la française, ce fut à Gand, en juin et en juillet 1823, où l'on se servit de l'*idiome hollandais,* à l'occasion du séjour qu'y fit un Maçon distingué, le Fr. Majoski, directeur du grand théâtre d'Amsterdam. Mais « cette singulière innovation (c'est le terme que les *Annales* emploient), cette singulière innovation n'eut aucune suite et ne donna aucune impulsion (1). » Nous ne pensons pas que depuis l'apparition du cinquième volume des *Annales maçonniques* (en 1829), il ait été fait un nouvel essai du flamand dans les loges des provinces flamandes.

§ XII. Terminons cette première partie de notre Réplique par quelques réflexions faites, à un quart de siècle de distance, par deux journaux liégeois : le *Journal historique et littéraire* en 1838, et la *Gazette de Liége* en 1861. « En commençant notre Journal, disait le *Journal historique* (en mai 1838), nous avons présenté quelques articles sur l'état de la religion catholique dans notre pays. Ce tableau n'était pas flatté, nous y avons mis sincèrement le mal à côté du bien, et nous ne cachions pas nos craintes pour l'avenir. Nous disions entre autres choses : « Le clergé est » entouré, dans notre pays, de mille et mille ennemis acharnés » à sa perte, d'ennemis qui cherchent et saisissent toutes les

(1) T. V. p. 353.

» occasions de le rendre odieux et ridicule, et qui, au besoin, » emploient le mensonge et la calomnie pour atteindre leur but; » et ils sont d'autant plus redoutables, qu'ils peuvent faire tout » cela impunément, et qu'ils ont les moyens de faire arriver leurs » calomnies partout, de séduire le pauvre peuple comme de » corrompre la classe élevée. Ce sont des gens prêts à recom- » mencer, contre le clergé, toutes les vexations, toutes les per- » sécutions qui ont été employées contre lui il y a 35 ou 40 ans. » Il n'y a que l'occasion qui leur manque aujourd'hui. Si les » événements la leur offraient un jour, les plus sinistres projets » seraient bientôt mis à exécution. »

« Ces prévisions, qui semblèrent à quelques personnes, dictées par un sentiment de crainte excessive, ne paraîtront pas sans fondement aujourd'hui, et malheureusement les faits les ont déjà justifiés en partie. Une expérience de quatre ans a suffi pour nous éclairer sur notre position. »

Puis, après avoir fait plusieurs remarques sur des manifestations anti-catholiques qui s'étaient produites dans la province de Liége et sur l'état de la presse en Belgique, l'éminent publiciste continuait : « Ces remarques, dit-il, qui dissipent de douces illusions, pourront déplaire; nous supporterons avec joie les critiques qu'elles peuvent nous attirer, pourvu qu'elles contribuent à réveiller un peu les esprits que nos lois favorables à la liberté ont endormis. Nous nous sommes tellement habitués à entendre dire que notre Constitution est la plus libérale et la plus belle du monde et que nulle part la religion catholique n'est plus libre qu'en Belgique, nous nous sommes tellement familiarisés avec ces éloges, que nous avons fini par les croire exactement vrais. Et en effet, nos institutions politiques nous accordent une liberté entière et parfaite, elles ne nous laisseraient rien à désirer en fait de concessions dites libérales, si la jouissance en était assurée. Sans la garantie et la jouissance réelle, les plus beaux droits écrits sont-ils autre chose que des chiffons de papier? Or, voyez ce qui commence d'arriver: malgré la Constitution et les intentions bien connues du Congrès national, on nous interdit en partie l'exercice de ces droits; des autorités locales, poussées par les chefs

libéraux, nous ramènent en pratique, sous les plus misérables prétextes, à une législation arbitraire et despotique; les catholiques et leur clergé sont en butte à toutes sortes de vexations, d'injures, de menaces et d'injustices.

» Qu'arrivera-t-il donc finalement? L'expérience est déjà là pour nous répondre. Il arrivera finalement, si les catholiques ne se réveillent et ne s'unissent plus étroitement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, que toutes nos libertés se dissiperont en fumée... Si le libéralisme, qui s'entend d'un bout du royaume à l'autre pour approuver les faits dont nous gémissons, faisait chaque jour, à la faveur de notre indolence, quelques progrès, que pense-t-on que deviendront nos droits les plus précieux? Croit-on qu'il manquerait de raisons et de lambeaux de lois ou de décrets, pour nous opprimer au nom de la nation et de la liberté? »

Voilà ce que M. Kersten pressentait déja en 1838. Les lignes suivantes que la *Gazette de Liége* écrivait en décembre 1861, au sujet de la discussion de l'Adresse, qui eut lieu à la Chambre des Représentants, font voir que les pressentiments de M. Kersten ne l'avaient pas trompé; elles dépeignent avec une justesse parfaite l'état où le libéralisme a réduit les libertés et les droits des catholiques belges. « Le monopole, dit la *Gazette*, tel est le rêve et le but de toutes les liberticides tentatives du parti doctrinaire. Il veut avoir le droit de parler librement dans les clubs, il ferme la bouche aux prêtres dans les temples; il acclame la liberté de la tribune lorsqu'il est minorité, et il bâillonne jusqu'à ses amis lorsqu'il est pouvoir; il prêche d'une part la liberté et l'indépendance du fonctionnaire public et le réduit, d'autre part, au rôle d'ilote politique; il le destitue brutalement s'il manifeste des velléités d'indépendance; il concède aux laïques le droit de s'associer et de posséder, et il refuse (nonobstant le dogme de l'égalité devant la loi) le même droit aux religieux; il refait les testaments favorables aux associations religieuses, et il respecte ceux qui n'ont point ce caractère; il injurie, bafoue et calomnie dans sa presse les hommes les plus respectables de l'opinion conservatrice et le clergé, et il s'indigne lorsque la presse conservatrice

s'attaque à ses hommes ; il parle de liberté de la presse sur les bancs de l'opposition, et il déclare, lorsqu'il est victorieux, que « le sabre est le correctif » de cette grande conquête des temps modernes ; il affiche du respect pour la religion, et il fait traîner le clergé sur la claie par sa presse, en lui imputant à crime des écarts isolés que les prêtres sont les premiers à flétrir ; enfin, il affiche un grand amour pour toutes les libertés lorsqu'il est réduit à l'état de minorité, et il sape des deux mains la liberté dès qu'il est au pouvoir. Son œuvre est donc une perpétuelle réaction contre le progrès, la liberté et la justice. »

RÉPLIQUE. — IIe PARTIE.

UN PROFANE RÉFUTE LE DÉFENSEUR DE LA FRANC-MAÇONNERIE, ET MONTRE QU'ELLE S'OCCUPE ACTIVEMENT DE LA RELIGION EN VUE DE LA COMBATTRE ET DE LA DÉTRUIRE.

§ I. La Maçonnerie, d'après les circonstances où elle se trouve, s'énonce sur la religion d'une manière diamétralement opposée. Clef de cette énigme. — § II. Preuve muette de l'irréligion et de l'impiété de cette société; elle ne dit jamais un mot en faveur d'une religion positive. — § III. Stériles efforts du *Libre Examen*. La Maçonnerie est incrédule de sa nature. — § IV. Afin de masquer son irréligion, elle feint de respecter toutes les religions. — § V. Souvent elle attache aux mots *Dieu* et *âme* un autre sens que celui qu'on y attache vulgairement. — § VI. Son penchant au panthéisme et au naturalisme. — § VII. Ce penchant n'est pas nouveau : Lalande, Condorcet et autres membres de la loge des *Neuf-Sœurs* de Paris, au siècle passé, furent matérialistes, athées ou pyrrhoniens. — § VIII. Incrédulité ou scepticisme des FF. Bouilly et Janin, membres du Grand-Orient de France. — § IX. Grossière impiété des quatre-vingt-un Maçons, réunis le 22 février 1819 dans la loge de la *Parfaite Intelligence* de Liége, pour célébrer la fête funèbre du F. Saint-Martin, leur Vénérable. — § X. Ce ne fut qu'en 1848 que la Maçonnerie se démasqua. Depuis lors, elle marche en avant avec une pleine assurance de succès. Il est temps que les défenseurs des bons principes sortent de leur fausse sécurité.

§ I. En compulsant les ouvrages et les documents maçonniques qui sont en notre possession, nous avons spécialement porté notre attention sur ce qui avait trait à la religion, afin d'apprendre des Maçons eux-mêmes les idées de leur Ordre à cet égard. Mais quel n'a pas été notre étonnement en rencontrant dans leurs assertions une telle bigarrure, que c'est une vraie tour de Babel (1). Cependant nous n'avons pas été longtemps sans trouver le mot de l'énigme : le langage de la Maçonnerie varie du blanc au noir d'après les personnes auxquelles ce langage s'adresse.

Dans ses rapports avec les profanes et les adeptes des grades

(1) « Les vérités Maçonniques sont innombrables (disait un plaisant qui avait remarqué ces contradictions), il y en a plusieurs de rechange pour chaque point. »

inférieurs, elle déclare positivement que « le respect de la religion est une des bases de son enseignement;... » que « la tolérance pour tous, même pour ses ennemis est un de ses dogmes les plus sacrés (1);... » que « dans ses réunions, toute discussion religieuse est sévèrement interdite (2);... » que « dans aucun cas on ne peut s'y occuper de matières religieuses (3);... » que « la loi générale, universelle, défend expressément de s'occuper en loges de religion (4);... » que « pour être admis dans l'Ordre, il faut croire à l'existence d'un Être Suprême, croire à l'immortalité de l'âme, etc., etc. (5). »

Mais s'il vous tombe entre les mains quelque *Tracé* d'une fête solsticiale du Grand-Orient, quelque *morceau d'architecture* prononcé dans l'une ou l'autre loge chapitrale (6), quelque planche confidentielle adressée par le sérénissime Grand-Maître du Grand-Orient aux Vénérables des *ateliers* de son obédience, ou quelque autre pièce destinée à n'être communiquée qu'à un membre de la haute Maçonnerie; si vous lisez le cérémonial de leurs fêtes du *Réveil de la nature,* du *Repos de la nature,* du *Réveil de la lumière,* de la *Régénération de la lumière,* si vous parcourez les procès-verbaux de leurs baptêmes de *lowtons,* de leurs cènes mystiques, de l'inauguration de leurs temples, des honneurs funèbres rendus aux mânes de telle ou de telle grande *lumière* éteinte; vous trouverez là tout autre chose que du respect pour la religion, tout autre chose que de la tolérance: vous y verrez la Maçonnerie ennemie déclarée de toute révélation et se moquant de tout dogme chrétien, vous serez stupéfait de voir par quelles misérables jongleries les *Rose-Croix* et les *Kadosch* jouent au pontife, singent les cérémonies de l'Église et profanent par des momeries aussi absurdes que sacriléges les augustes mystères qui sont l'ob-

(1) *Lettre de M. Defacqz à M. Nothomb*, p 20.

(2) *Constitution du Gr.·. Or.·. de France*, art. 2.

(3) *Statuts gén. de l'Ordre Maç. en Belgique*, de 1837, art. 134.

(4) Le F. Juge, grand inspect. gén. 33e degré, etc. Voir le *Globe*, t. III, p. 226.

(5) Le Gr.-Maître adjoint Huellant, disc. d'ouverture au Congrès Maç. universel à Paris, le 8 juin 1855. Voir *Congrès Maç.*, etc., p. 20.

(6) En dehors des loges symboliques, il y a des loges chapitrales. Les premières servent de noviciat aux secondes.

jet de la vénération du monde catholique. Bien plus, si vous suivez les allégories, les emblêmes, les initiations et tout l'esprit ou plutôt le mécanisme du culte maçonnique, vous verrez que ce n'est pas sans fondement que l'abbé Lefranc en conclut que « tout y tend à établir que la nature est le dieu de ce monde et, comme l'âme universelle, qui met tout en mouvement et en action (1), » en d'autres termes, que *Maçonnerie* est synonyme non seulement d'*incrédulité* et d'*irréligion*, mais aussi de *panthéisme* ou d'*athéisme*, ce qui revient au même, car la divinisation de la nature renferme la négation de la divinité. Aussi, par suite de ce sentiment déiste ou athée, le seul mot de révélation divine donne-t-il des convulsions aux écrivains et aux journalistes du parti. Par suite encore de ce même penchant pour le panthéisme ou l'athéisme, tous ceux qui obéissent aux prescriptions de la loge, veulent-ils une éducation sans Dieu, un enseignement sans Dieu, une bienfaisance sans Dieu; en un mot, ils s'efforcent de bannir Dieu de la famille, de l'état, de la société humaine.

§ II. Certes, de si graves accusations exigent des preuves non moins graves, des preuves démonstratives, irréfutables. D'abord, il y a un argument négatif, une preuve *muette*, comme disait l'ancienne jurisprudence criminelle, mais qui, tout muette qu'elle soit, en dit autant qu'une preuve positive, soit écrite soit testimoniale, savoir : dans tous les documents émanés de la Franc-Maçonnerie, jamais on ne rencontre une seule phrase qui constate, ni même un seul mot qui indique la moindre croyance à un dogme révélé, à un dogme chrétien; au contraire, si l'on y fait mention du péché originel, de la Rédemption, de la divinité de Jésus-Christ, de la grâce, d'un sacrement, d'un miracle, de la Sainte-Trinité ou de n'importe quel autre mystère, c'est pour le tourner en ridicule et le blasphémer. Le F. Salomon, membre de la loge de l'*Aurore naissante* de Francfort-sur-le-Mein, dans un discours qu'il y prononça, remarque que les Maçons ne prononcent jamais dans leurs serments le nom de Jésus-Christ, et qu'ils datent leur ère, non de la naissance de Jésus-Christ, mais du commencement du monde,

(1) Le *Voile levé* etc., chap. IX, p. 112.

et il déclare qu'une Maçonnerie chrétienne serait une flagrante contradiction, un cercle carré et une équerre ronde (1). En effet, si jamais les membres d'une loge entendaient leur Orateur professer un dogme chrétien, l'entendaient, par exemple, représenter Jésus-Christ comme Fils de Dieu et rédempteur des hommes, ils ne seraient pas moins étonnés, pas moins scandalisés, que ne le serait le peuple chrétien qui entendrait un orateur sacré faire l'éloge de Jupiter ou de Mercure, de Vischnou ou de Mahomet, et tout porte à croire que le Vénérable de la loge non seulement retirerait la parole à ce Maçon bâtard, à cet étrange *fils de la veuve*, mais qu'il lui arracherait ses *bijoux* et le livrerait entre les mains du *Frère terrible* pour être expulsé de l'*atelier* et replongé dans les ténèbres du monde profane.

§ III. De là vient que les Maçons, qui se décorent sans façon des titres de *pionniers de l'intelligence* de *porte-étendards de la civilisation, et enfants de la vraie lumière,* sont forcés de convenir eux-mêmes qu'ils ne peuvent donner à l'homme des notions précises sur ses devoirs et qu'ils sont hors d'état de lui enseigner la vérité d'une manière claire et distincte. « La Maçonnerie, disait la Commissiou du Grand-Chapitre de La Haye, composée des membres les plus savants des loges des provinces septentrionales, n'enseigne pas de préceptes spéciaux: ses instructions sont plutôt négatives que positives et impératives (2). » Elle parle vaguement de lumières, de vertus, de morale et de religion, sans préciser en quoi consistent ces lumières, ces vertus, cette morale et cette religion. Comme l'ancienne Rome qui, « croyait avoir une grande religion, parce qu'elle « n'excluait aucune erreur (3), » de même la Maçonnerie se vante d'avoir une religion universelle qui admet toutes les religions, parmi lesquelles cependant il y en a dont l'enseignement est contradictoire. En effet, et le chrétien qui adore Jésus-Christ, et le Juif qui le blasphème, et le sectateur de

(1) *Voix de la Vérité, Manuel pour les F.-M.*, Hambourg, 1845. Voir M. Eckert, *De la F.-M.*, t. II, p. 215.

(2) *Annales Maç.* t. VI. p. 513.

(3) « Magnam videbatur sibi assumpsisse religionem, quia nullam respectebat falsitatem. » *Serm. I. in Natali Apost. Petri et Pauli.*

Mahomet, et celui de Confucius, et le disciple de Zoroastre qui adore le soleil, et l'idolâtre qui adore la pierre ou la brute, tous ont droit de cité dans le grand temple maçonnique, et tout cet amalgame de croyances si diverses, si contraires, fait partie intégrante de la grande religion maçonnique.

§ IV. Au jugement de tous les peuples passés et présents, la qualification la plus odieuse qu'on puisse infliger à un homme est celle d'*impie*, qualification infiniment plus avilissante que celle de *superstitieux* que les Maçons infligent aux croyants (1). Au jugement de Voltaire lui-même, il vaut mieux être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion ; et, « quoiqu'il fût ridicule, ajoute-t-il, de sacrifier aux Faunes, aux Sylvains, aux Naïades, il était bien plus utile d'adorer ces images fantastiques de la divinité que de se livrer à l'athéisme (2). » Le Maçon qui, d'un côté, connaît tout l'odieux attaché au nom d'*impie*, et, de l'autre côté, sait que le manteau de la religion universelle dont il se couvre est loin de le mettre à couvert du soupçon d'irréligion, tâche de prévenir ou d'écarter les accusations d'impiété en vantant à tout propos son respect pour la religion ainsi que l'esprit religieux qui règne dans l'Ordre; il va jusqu'à dire, tantôt que la Maçonnerie est le principe de toute religion (3), tantôt qu'elle est au-dessus de toute

(1) Dans le langage Maçonnique, le mot *superstition* est toujours synonyme d'Église catholique. S'il restait encore quelque doute là-dessus, nous renverrions le lecteur à une lithographie placée en tête des *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie des Pays-Bas* (FF.·. Wahlen et comp., Bruxelles 1822). Voici l'explication que les éditeurs donnent eux-mêmes de ce *frontispice* : « Il représente deux colonnes Maçonniques (*Jakin-Booz*) formant le portique d'un temple et supportant une corniche sur laquelle le Lion Belge trace ces mots : *Honor et veritas*. De l'autre griffe, il tient un flambeau dont les rayons brillants atteignent et terrassent le MONSTRE expirant du FANATISME, de la DISCORDE et de l'ERREUR, renversé sur les marches du temple. »

L'*erreur* est représentée par un bandeau et des ailes de chauve-souris; le *fanatisme* par des poignards; la *discorde*, par des serpents qui forment la ceinture et la coiffure du monstre; et cette coiffure est la tiare !!! — Voilà, dit M. Gyr, la définition du catholicisme.

(2) *De la tolérance*, chap. XX.

(3) Discours de l'orateur pour la réception au premier degré. Voir l'*Orateur Franc-Maçon*, p. 238.

religion (1), et il ne manque pas de répéter souvent que, pour faire partie de l'Ordre, il faut, d'après les statuts, croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. C'est dans ce sens que s'énonce le Fr. Heullant, jadis adjoint du prince Lucien Murat, ex-Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France. « Tout homme, dit-il, qui croit à l'existence d'un être suprême, le Grand-Architecte de l'Univers, qui croit à l'immortalité de l'âme et *par conséquent* à un bien-être éternel (2), tout homme qui sent vibrer dans son sein l'amour du prochain, est accepté parmi nous (3). » Bien plus, le Grand-Orient de France dit dans sa *Constitution* de 1854 que l'Ordre maçonnique a pour base : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour du prochain (4). Et c'est là le langage ordinaire que parle la Maçonnerie de tous les pays.

Il nous sera facile de mettre au grand jour la fausseté de ces assertions et de prouver que, de sa nature, la Maçonnerie est incrédule, profondément impie et souverainement anti-chrétienne. D'abord, il est faux que, pour être Maçon, il faille croire à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Rien n'empêche d'être en même temps et franc athée et Franc-Maçon.

Assurément, nous sommes loin de suspecter tous les Frères d'aller jusqu'à nier l'existence de Dieu, cette grande vérité fondamentale de toute religion. Au contraire, nous aimons à croire que, parmi ceux des grades inférieurs surtout, il en est un certain nombre qui, bien que gravement coupables pour s'être enrôlés dans une société secrète et s'être engagés par serment à obéir à des chefs inconnus et dans des choses inconnues, ont néanmoins conservé la foi à la révélation et aux vérités du christianisme. Nous pensons aussi que, parmi les initiés aux hauts grades, il en est beaucoup qui n'ont pas perdu les lumières naturelles de la raison, au point de méconnaître l'existence d'un Dieu créateur et

(1) Discours de Frantz Faider.

(2) Cette déduction *par conséquent* etc., montre que le F. Heullant est aussi fort en logique qu'en théologie. Ce principe du bien éternel, sans restriction aucune, est consolant pour le criminel, mais aussi il peut être engageant pour le crime.

(3) Discours prononcé le 8 juin 1855, au Grand-Orient de Paris. Voir le *Congrès Maçonnique universel*, etc., p. 21.

(4) *Calendrier Maçonnique du Grand-Orient de France* 1857, p. 21.

suprême modérateur, ou de nier une vie future, dans laquelle l'homme, d'après les œuvres qu'il aura faites dans celle-ci, sera récompensé ou puni.

Nous voulons seulement constater que, parmi les Maçons mêmes, parmi les écrivains que l'Ordre exalte le plus, parmi les Vénérables des loges, et jusque parmi les orateurs et autres dignitaires des Grands-Orients, il y a toujours eu, et qu'aujourd'hui il y a plus que jamais, des métempsycosistes, des panthéistes, des matérialistes et des athées, professant hautement leurs erreurs et faisant parade de ces monstruosités intellectuelles, sans que jamais on les ait gênés ou blamés soit pour avoir méconnu l'existence d'un Dieu créateur, soit pour avoir nié ou mis en doute ou l'individualité, ou la spiritualité de l'âme humaine, ou la permanence de son existence après cette vie.

§ V. Notons d'abord que, pour donner le change aux profanes, les Maçons attachent souvent aux mots une signification toute autre que celle que le vulgaire y attache. Ainsi que le disait Mgr Dupanloup dans son discours de réception à l'Académie : « L'histoire en fait foi: jamais une erreur, une idée fausse n'est entrée dans le monde, si ce n'est par l'usurpation des mots justes dont elle s'empare et dont elle altère plus ou moins le sens. »

Qui le croirait ? Le mot *Dieu* n'échappe pas à cette indigne et criminelle supercherie. Déjà au siècle passé, le Maçon Bonneville disait que ce mot ne signifiait rien dans la langue française. La Maçonnerie s'en sert cependant encore de nos jours, parce que, « le mot *Dieu* étant en possession des respects de l'humanité, ce » serait renverser toutes les habitudes que de l'abandonner. Dieu, » providence, immortalité, autant de bons vieux mots, un peu » lourds peut-être, que le philosophe interprétera dans un sens » plus raffiné (1). » Pour le commun des hommes, *Dieu* est le créateur, le maître et le suprême modérateur du ciel et de la terre, la source du salut et le souverain bien. Mais pour la haute Maçonnerie, *Dieu* n'est tantôt qu'un nom abstrait, un nom qui ne renferme qu'une idée abstraite, ou, comme le disait l'auteur des *Ruines du*

(1) *M. Feuerbach et la nouvelle école hégélienne*, par Rénan.

Christianisme, le Maçon Volney, « Dieu n'est qu'une production de l'entendement, une opération de l'esprit humain. » Tantôt, dans la bouche et dans les écrits des Maçons, *Dieu* signifie la nature, les êtres en général, le grand tout des panthéistes (1); il signifie je ne sais quelle âme universelle répandue partout, je ne sais quel principe de vie qui anime tout, mais dont la réalité substantielle n'est nulle part (2). C'est surtout dans ce sens panthéistique que, de nos jours, la Maçonnerie se sert des mots *Dieu* et *âme* pour infiltrer, dans les masses, un athéisme déguisé, qui n'admet d'autre Dieu que la nature, d'autre religion que le culte de la nature. C'est bien le naturalisme que la Maçonnerie veut ériger sur les ruines de toute religion positive. Dans ce but elle admet toutes les religions, elle fait semblant de les respecter toutes, elle les adopte toutes comme également vraies et bonnes. Mais par là même, on est en droit de conclure qu'elle ne tient à aucune, et qu'elle les regarde toutes comme également fausses et également mauvaises.

§ VI. C'est donc avec raison qu'un auteur spirituel, dans un décalogue qu'il composa à l'usage de la Franc-Maçonnerie, mit en tête ce premier commandement : « Adore ce que tu voudras, c'est ton affaire entièrement (3). » En effet, c'est à cette complète négation de toute croyance positive, même relativement à l'existence de Dieu, que se réduit tout le dogme maçonnique. Pour la haute Maçonnerie, le Dieu des chrétiens, comme les dieux des idolâtres, des Persans, des Grecs et des Romains, ne diffèrent que de nom ; tous se résument sans distinction réelle dans la *nature*. Il est bien indifférent, dit le Fr. Juge, rédacteur en chef du *Globe*, quel nom tu donnes à l'Être suprême : qu'importe que tu l'appelles

(1) C'est dans ce sens que le Maçon Fauchet écrivait à la Harpe : « Tout est Dieu et Dieu est tout. » Voir Lefranc : *Conjuration contre la religion et les souverains*, p. 41.

(2) Voyez sur cette matière : *Du Panthéisme, ou examen d'un ouvrage de M. Tiberghien, prof. à l'Univ. de Brux.*, par M. Laforêt, prof. à l'Univ. de Louv., Brux. chez Goemaere.

(3) *Jacquemin le Franc-Maçon, etc.*, par Jean de Septhènes (Collin de Plancy), 4e édition, Paris 1853, p. 225.

Dieu, Seigneur, Allah, Jéhova, Ormud, Zeus, Jupiter ou NATURE (1). D'après l'orateur de la loge du *Mont Thabor*, l'Ordre maçonnique est tout à la fois l'emblême de la nature, la loi naturelle, l'unique et véritable religion (2), et d'après lui encore, « la nature est l'arbitre de l'univers, le code du monde philosophique (3). » Aussi les deux fêtes équinoxiales, du *Réveil*, et du *Repos de la Nature* et les deux fêtes solsticiales du *Triomphe* et de la *Régénération de la lumière*, que la Maçonnerie célèbre annuellement, se rapportent-elles au soleil qu'elle honore comme le dieu de la nature. « J'aperçois, s'écrie l'orateur de la loge de la *Trinité*, de Paris, dans un discours prononcé à la Saint-Jean d'hiver, j'aperçois le grand concert des hommages offerts, de l'un à l'autre pôle, au sublime Architecte de l'univers ; je vois partout les colonnes des loges garnies de sages qui, de l'occident à l'orient, s'empressent d'apporter au roi des rois des gages d'union et de charité fraternelle. Avec tous les Maçons de l'univers, élevons nos regards et nos mains reconnaissantes vers ce flambeau de la nature, dont les rayons, encore affaiblis par la longueur des nuits, vont désormais reprendre force et vigueur ; invoquons les faveurs de ce DIEU bienfaisant, qui ne consent à mourir que pour nous, qui ne semble descendre au tombeau que pour y puiser une nouvelle force et nous inonder de sa lumière radieuse. » — N'est-ce pas le cas de dire avec le prophète Ezéchiel : « Ces hommes tournaient le dos au temple du Seigneur et leur visage regardait l'Orient, et ils adoraient le soleil levant. » *(Viri dorsa habentes contra templum Domini, et adorabant ad ortum solis.* Ezéch., VIII, 16.)

Nous avons vu que la Maçonnerie, malgré toutes ses protestations de ne pas s'occuper en loge de religion, s'en occupe pourtant, non pour en défendre les vérités ou pour en venger les pratiques, mais pour en combattre les dogmes et en ridiculiser les cérémonies.

(1) Le *Globe*, t. II, p. 51. Il mérite d'être observé que, comme le Fr. Juge l'atteste dans le même discours, les principes de son Journal ont été formellement approuvés par les loges de France et de l'étranger, par le Grand-Orient de France, par quelques-uns des sénats Maçonniques de l'Allemagne et par la Grande Loge nationale de Suisse.

(2) *L'Orateur Franc-Maçon*, p. 331.

(3) Ibid., p. 333.

Il nous reste à relever une autre contre-vérité, qu'on rencontre fréquemment dans les écrits des Maçons les plus haut placés, et que, comme le défenseur de la Maçonnerie l'a fait observer, on rencontre ordinairement dans les Constitutions de l'Ordre. Il était dit, dans la plupart d'entre elles, que l'Ordre a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et que personne n'y est admis s'il ne croit à ces deux vérités fondamentales. Eh bien! malgré une déclaration si formelle, la Maçonnerie ne s'est jamais fait scrupule d'admettre dans son sein ceux qui nient ces dogmes ou qui les révoquent en doute. Parfois même elle propose les mécréants à ses adeptes comme les types d'un vrai et parfait Maçon et va jusqu'à les élever aux plus hautes dignités.

Les bornes de cet écrit ne permettent pas de reproduire ici les nombreux exemples que les livres et documents maçonniques eux-mêmes nous rapportent de Maçons qui, déjà anciennement, professèrent l'athéisme, le matérialisme ou le pyrrhonisme. Afin de suppléer au nombre par le choix, nous citerons quelques Maçons que l'Ordre a le plus loués ou qui ont appartenu à des loges du premier rang.

§ VII. La loge parisienne des *Neuf-Sœurs* nous fournira les premiers exemples. Cette loge est célèbre dans les fastes de la Maçonnerie française. D'après le F. Melchior Potier, son orateur en décembre 1836, « Helvétius en conçut le plan... Lalande en » fut le principal fondateur et l'installa, le 12 août 1774, dans le » local de l'ancien noviciat des Jésuites qui venaient d'être sup- » primés... Le 7 avril 1778, cinquante jours avant sa mort, » Voltaire y ceignit le tablier, sous le Vénéralat du même Lalande. » L'initiation de Voltaire fit arriver cet atelier au plus haut point » d'éclat et de prospérité... Mais, l'année suivante, sur la dénon- » ciation d'un des ses propres orateurs, le Grand-Orient en » ordonna la démolition, à la suite d'un attentat à la pudeur qui » y avait eu lieu à l'occasion d'un bal, et qui fit craindre, de la » part du gouvernement, des mesures de rigueur contre la » Maçonnerie tout entière... Cependant, en 1780, on convint de » passer la truelle fraternelle sur cette affaire : la loge fut réou-

» verte, et en 1780 elle ne compta pas moins de cent huit Frères...
» La plupart de ses membres se précipitèrent au milieu de la
» révolution dont ils devinrent les champions les plus actifs et
» les plus ardents... Cependant la révolution, comme le Saturne
» de la Fable, dévora ses propres enfants... Beaucoup de mem-
» bres de la loge des *Neuf-Sœurs* y trouvèrent une mort funeste.
» De ce nombre furent Condorcet et Compfort, qui tous deux
» périrent en 1794 par le suicide (1)... La tourmente révolution-
» naire fit tomber cette loge... Ce ne fut qu'en 1806 qu'elle reparut
» sur l'horizon maçonnique... On y retrouve Lalande avec Cabanis,
» Parny et d'autres nouvelles recrues. Vers la fin de mars 1807,
» Lalande y tint encore le premier maillet et y prononça un
» discours rempli de tristesse et d'amertume, dans lequel (quoi-
» que plein de santé), il parla de sa fin prochaine. Le 4 avril
» il n'était plus (2). »

La pièce dont nous venons de donner l'analyse, est du plus haut intérêt. Les aveux du F. Potier nous indiquent quels principes dominaient dans cette loge et quels hommes y figuraient. Encore évite-t-il de nommer un grand nombre de personnages fameux qui en ont fait partie et que l'on compte parmi les coryphées les plus exaltés de la révolution vers l'époque de la Terreur et du culte de la déesse Raison. Tels furent Danton, Cérutti, Brissot, Chénir, Dom Gerle, Péthion, Camille des Moulins, Rabaut-St.-Etienne et bien d'autres encore (3), tous membres de cette loge et tous aussi appartenant au parti extrême de l'impiété. Le F. Potier se plaint cependant qu'on jette à ses devanciers les noms de sensualistes et de matérialistes, et déclare qu'il repoussera de toutes ses forces l'accusation d'athéisme qu'on a lancée contre eux (4).

(1) Dans l'*Accusateur public,* journal que rédigea Richer Serisy, se trouve un document curieux (numéro du 6 thermidor, an VII) qui nous semble de nature à faire profondément réfléchir les ambitieux qui, en temps de révolution, convoitent le pouvoir. C'est une liste de 76 présidents de la Convention, dont 28 ont été guillotinés, 3 se sont suicidés, 8 ont été déportés, 6 incarcérés, 4 sont devenus fous à lier, 22 ont été mis hors la loi, et 15 seulement sont morts de mort naturelle. (Voir la *Bibliographie catholique*, t. IX. p. 397.)

(2) Voir le discours du F. Potier, d'où ces passages sont extraits, dans le *Globe* t. I, p. 386 et suiv.

(3) Voir Barruel : *Mémoires, etc.*, t. IV, p. 274.

(4) Discours prononcé le 12 mai 1837, dans la même loge. Voir le *Globe*, t. III. p. 23.

Constatons l'athéisme évident des deux membres de cette loge, que le F. Potier exalte le plus : de Lalande, dont il loue les lumières, les vertus et la justesse d'esprit, et de Condorcet, dont il fait le panégyrique, en disant qu'il a fini comme Caton, après avoir vécu comme Socrate (1).

Quant à Lalande, son athéisme est de toute notoriété. Il prononça en 1793 un discours contre l'existence de Dieu (2), et aida Sylvain Maréchal dans la composition du *Dictionnaire des athées*, ouvrage exclusivement destiné à propager l'athéisme; il publia lui-même deux *Suppléments*. Ainsi ce fondateur de loge, et ce Vénérable de loge, dont la vie maçonnique dura plus de trente-cinq ans, ne croyait pas en Dieu. Il s'en vantait à tout propos; c'était sa manie : il était de force à invoquer Dieu à témoin de son athéisme, comme le fit un jour Cabanis, autre membre de la loge des *Neuf-Sœurs*, à qui il échappa de jurer qu'il n'y a pas de Dieu. Cabanis, malgré le dire du F. Potier, était matérialiste, comme la nouvelle édition de la *Biographie universelle de Michaud* l'avoue dans les termes suivants : « Plaignons Cabanis d'avoir pu donner lieu, par l'ensemble de ses écrits, au reproche dont il ne se lavera jamais, d'avoir consacré un talent des plus remarquables à l'établissement de doctrines qui *le placeront toujours à la tête des médecins matérialistes* (3). »

L'athéisme de Condorcet n'était pas moins délirant que celui de Lalande. « Chez Condorcet la haine de Dieu fut portée jusqu'à l'aberration... Au seul nom de la divinité il frémissait... Dans ses études, dans ses écrits, dans ses conversations, il dirigeait tout vers l'athéisme... Il n'avait d'autre objet que de faire servir l'histoire à inspirer à ses lecteurs toute sa haine, toute sa frénésie contre Dieu... La vie de Condorcet n'avait été qu'une suite de

(1) Le *Globe*, t. I, p. 384 et 385. Le F. Potier (p. 384) fait dans les mêmes termes l'éloge de Champfort, autre membre de la loge des *Neuf-Sœurs*. Cependant personne ne contribua autant à la dévastation de la France que ce prétendu Socrate : il fut l'auteur de la fameuse devise : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières!* Comme Condorcet, il finit par la mort des lâches, par le suicide.

(2) Voir les différentes *Biographies*, etc., telle que le *Dict. de Feller*, édit. de Lyon, 1851.

(3) *Biographie universelle*, Paris, 1854, t. VI, art. *Cabanis*.

blasphèmes; elle devait finir par le délire (1). » Ses amis eux-mêmes l'accusèrent d'athéisme. Grimm, en parlant du Commentaire que Condorcet joignit à une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal, dit que « ce Commentaire renferme les principes les plus subtils d'un athéisme déguisé (2). » Pascal, en écrivant ses *Pensées*, s'était proposé de prouver l'existence de Dieu et la vérité du christianisme : mais Condorcet, en vue d'établir le contraire, donna, avec une audace qui lui mérita les éloges de Voltaire, un nouvel arrangement aux *Pensées* de Pascal et y joignit des notes perfides. Son jugement égalait sa bonne foi. « Nous devons croire, disait-il, que la durée moyenne de la vie de l'homme doit croître sans cesse si des révolutions physiques ne s'y opposent pas ; mais nous ignorons quel est le terme qu'elle ne doit jamais passer. Nous ignorons même si les lois générales de la nature en ont déterminé un, au-delà duquel elle ne puisse s'étendre (3). »

§ VIII. Laissons la loge des Neuf-Sœurs et passons au Grand-Orient de France.

Plusieurs Maçons distingués qui font partie de ce corps et qui même y occupent les plus hautes dignités, ne se font pas scrupule de révoquer publiquement les dogmes catholiques en doute, ou même de les nier positivement. Afin de prévenir tout démenti, citons quelques exemples.

Le F. Jérôme Lalande dont nous venons de démontrer l'athéisme, fut d'abord dignitaire de la Grande Loge de France et ensuite l'un des fondateurs du Grand-Orient, dont il a été successivement officier dignitaire et officier d'honneur (4). »

Le Fr. Théodore Juge, fondateur et rédacteur en chef du *Globe*, et, comme il se désigne lui-même en tête de son Journal : *Grand-Inspecteur général*, 33e *degré, Officier du Grand-Orient de France en son conseil des rites ; Grand-Maître du Conseil philosophique*

(1) *Barruel : Mémoires* etc., t. I, p. 253 et suiv.

(2) Voir les *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle*, par M. Picot, 3e édit. Paris, 1856, t. VI, p. 518.

(3) *Esquisse d'un tableau hist. des progrès de l'esprit humain.* (Epoque 10e.)

(4) *Précis hist. de l'Ordre de la maç.*, Paris, 1829. t. II. p. 155.

des Kadosch de la Clémente-Amitié, vallée de Paris, Bailli Grand-Croix de l'Ordre du temple, etc., etc., permet de donner le nom de *Nature* au Dieu des Chrétiens, ainsi qu'à toutes les fausses divinités des Persans, des Égyptiens, des Grecs et des Romains.

Le F. Jean-Nicolas Bouilly, officier du Grand-Orient et représentant du Grand-Maître de la Maçonnerie en France, professe le doute, mais non la croyance de l'immortalité de l'âme. Dans une de ses productions poétiques qui porte pour titre : *Une visite à la Loge des Enfants de la Loire,* il s'énonce comme suit :

Je le revois encor cet orme solitaire
Où j'admirais l'esprit, la grâce de Voltaire,
Où Jean-Jacques élevait mon âme jusqu'à Dieu,
Où je devenais homme en lisant Montesquieu ;
Où, Montaigne à la main, je répétais : « *Que sais-je ?* »
Non par un doute impie, aveugle, sacrilège :
Mais ma faible raison cherchait un point d'appui ;
Et je disais alors comme aujourd'hui :
« C'est en vain que sur l'âme on bâtit maint système,
» C'est le souffle du Créateur,
» Invisible comme lui-même,
» La flamme de la vie et son régulateur.
» *Cette flamme après nous, existe-t-elle encore ?*
» Que devient elle enfin? *Quant à moi, je l'ignore* (1). »

Pas plus que le F. Bouilly, le F. Janin ne sait si l'âme survit au corps. Il l'avoue ingénûment dans un discours prononcé en 1841 au Grand-Orient de France : « Quand le Maçon, dit-il, est réduit à l'extrémité, il pense que le pis-aller est de périr, et, ajoute-t-il, cette pensée le rassure (2). » Cependant le pyrrhonisme du F. Janin sur un point qui appartient, d'après la *Constitution*, à la base de l'Ordre, ne l'a pas empêché d'être promu aux plus hautes dignités : il a dans le *Calendrier maçonnique* de 1859 (p. 76), le titre d'*ancien Président du Grand-Orient de France*, et (p. 50) celui de *Grand-Chancelier secrétaire du Saint-Empire* (3).

(1) Voir le *Globe*, t. IV, p. 2?7.

(2) Ibid., t. IV, p. 79.

(3) Avouons que des hommes dont l'ignorance va jusqu'à ne pas savoir s'il y a un Dieu et à douter s'ils ont une âme ou si cette âme survit au corps, ont mauvaise grâce de se poser comme les maîtres de la sagesse qui, au dire du Fr. Victor Faider, « peuvent et veulent expliquer le grand mystère de l'humanité. » (Discours prononcé le 2 juillet 1846 dans la loge de la *Fidélité* de Gand.)

§ IX. En Belgique, la Franc-Maçonnerie n'étalait, dans l'intérieur de ses loges, pas moins d'impiété qu'en France. Une loge des plus distinguées et des plus nombreuses du pays, celle de la *Parfaite-Intelligence* de Liége, nous en donna une triste épreuve lors de la mort de son Vénérable, le prêtre apostat Saint-Martin, qui avait déclaré, dans son testament, qu'il voulait être enterré dans le jardin de la loge. La loge lui fit faire des funérailles à sa guise. La service maçonnique eut lieu le 28 février 1819 en présence de quatre-vingt-un Frères : 39 de l'atelier de Liége, 7 de celui de Verviers, 5 de celui de Chaudfontaine, 5 de celui de Huy et 25 visiteurs. Avant de se séparer, ils décidèrent à l'unanimité que le procès-verbal, signé par tous les Frères présents, serait imprimé, et qu'un exemplaire en serait remis aux loges affiliées à celle de Liége, aux Grands-Orients de France et des Pays-Bas, et à chaque Frère qui avait assisté à la cérémonie.

Or, voici ce que le procès-verbal nous apprend sur les honneurs funèbres que la Maçonnerie liégeoise rendit à la *Grande-Lumière* qui venait de s'éteindre. La loge avait été transformée en un temple où, au lieu d'un autel chrétien, on avait érigé un *autel cubique;* tout proche était un vase rempli d'*eau lustrale;* des urnes, des cyprès, des fleurs, des tapis, des parfums, ornaient le temple. Mais tout cela n'était rien auprès de la signification des discours prononcés alors. « Nos regrets, s'écriait le F. Destri- » veaux, qui prononça l'éloge funèbre, nos regrets ne sont pas » troublés par de vaines terreurs, et nos espérances ne reposent » pas sur les idées d'une vulgaire crédulité. Nous n'avons pas » l'insolente prétention d'effacer le mal par une magique parole; » des purifications emblématiques nous avertissent que le *feu* » *créateur* est l'*unique* purificateur dans la nature. C'est, dégagée » de son enveloppe matérielle, que notre intelligence va se joindre » à l'intelligence suprême répandue dans tout l'univers, intelli- » gence résidant partout, dans une plante comme dans un astre, » toujours divisée et toujours entière; existant sous toutes les » formes et n'en ayant aucune, tant de fois définie et toujours » indéfinissable. »

A ces paroles du Fr. Destriveaux, un journal français (1) s'écrie : « Qu'il est consolant d'apprendre d'un orateur de loge, que l'***intelligence suprême*** réside dans une plante comme dans un astre, que nous irons là nous réunir à elle, et que, si nous sommes malheureux ici-bas, nous aurons la ressource de nous retrouver quelque jour dans un chou ou de revivre dans un oignon ! Combien ces idées sont hautes et magnifiques ! Combien l'espérance d'une telle immortalité est noble et digne d'une âme élevée ! Honneur à ces Maçons de Liége, qui nous préparent de telles destinées et qui s'estiment heureux d'un si bel avenir ! Ceux-là en sont bien dignes qui le trouvent digne d'eux ! »

Ce procès-verbal est un document vraiment remarquable, qui met au grand jour le paganisme de la loge. Malgré les énormités qu'il renferme, il a été admis, avoué et signé par quatre-vingt-onze notabilités maçonniques. Leurs noms ont été imprimés à la fin du ***Procès-Verbal*** et les ***Annales maçonniques des P.-B.*** les ont reproduits. (T. III, p. 527.) Nous, par égard pour leurs familles, nous nous abstenons de les reproduire,

§ X. En citant ces exemples déjà un peu anciens de l'impiété maçonnique, nous avons eu en vue de faire voir que cette impiété ne date pas des dernières années, comme quelques personnes se l'imaginent. Anciennement, il est vrai, rien ne transpirait des secrets et des mystères des loges, si ce n'est lorsque le hasard fit tomber entre les mains du public quelque ***morceau d'architecture***, quelque ***planche*** ou quelque autre pièce maçonnique de ce genre. Mais, à la suite de la révolution de 1848, la Maçonnerie, enivrée par les succès qu'elle avait obtenus dans presque toutes les capitales de l'Europe, ne prit plus le même soin de cacher aux profanes les doctrines que jusqu'alors elle n'avait dévoilées qu'à ses adeptes. Ses plus hardis novateurs jetèrent le masque et s'attaquèrent ouvertement à Dieu et à sa plus belle œuvre, l'âme humaine. Leurs excès ne connurent plus de limite.

« Depuis dix ans, disait en 1866 Mgr Dupanloup, dans sa *Lettre sur les malheurs et les signes du temps,* l'impiété a pris

(1) *L'Ami de la Religion*, t. XXII, p. 92.

parmi nous un caractère effroyable, celui que saint Paul a si précisément et si énergiquement défini par ces paroles: ***Extollitur super omne quod dicitur, Deus, aut quod colitur.*** Tout ce qui est Dieu, religion, culte, voilà ce qu'aujourd'hui l'impiété, qui se sent à l'aise, poursuit à des profondeurs et avec une audace et un ensemble qui ne s'étaient pas encore vus....

» Les doctrines impies et révolutionnaires ne font plus sourdement leur chemin sous terre: elles aussi ont rompu leurs digues; je ne sais quelle puissance mystérieuse les enhardit et les déchaîne. On les voit faire aujourd'hui leur œuvre comme elles ne l'ont peut-être jamais faite, avec une tranquillité et une assurance du succès qui ne se dissimule plus.

» Ainsi les fléaux de l'ordre social donnent la main aux fléaux de l'ordre physique. Faut-il s'en étonner quand on voit l'état des âmes et des consciences? En haut, cette élégante et effroyable corruption des mœurs que de temps en temps la presse nous raconte; en bas, les passions les plus menaçantes mal contenues; partout le débordement des plus subversives erreurs : la guerre à Dieu et à l'Église, plus universelle, plus radicale, plus acharnée que jamais!

» Oui, et voilà surtout ce qui m'épouvante et me fait craindre pour les derniers jours de ce siècle les dernières calamités. La guerre à Dieu et à la religion grandit chaque jour. L'athéisme marche tête levée. Sous ce rapport le XVIIIe siècle est de loin dépassé. Si l'on en doute, qu'on prête l'oreille.

» Car chaque jour des bruits de cette guerre arrivent jusqu'aux plus inattentifs et frappent tous ceux qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Rappelez-vous, Messieurs, comme signes des temps où nous sommes, quelques faits seulement entre tant d'autres : le congrès des étudiants à Liége, le congrès international des ouvriers à Genève, la Franc-Maçonnerie et cette démagogie italienne qui a trouvé, hélas! ou acheté tant d'échos en France. »

L'année suivante, en 1867, le même prélat, au Congrès de Malines, rappelait un autre signe du temps concernant particulièrement la Belgique, et qui s'est montré aussi dans d'autres

pays (1). En parlant des hideuses sectes des *Affranchis,* des *Libres-penseurs* et des *Solidaires,* qui repoussent Dieu de leurs couches et meurent comme des brutes, « Je le demande, disait l'éloquent prélat, qu'on me montre aujourd'hui, quelque part sur la terre, quelque chose de semblable à ce pacte infernal, à cet engagement effroyable et aussi absurde qu'impie, l'engagement signé de ne pas se reconnaître à la mort; de ne pas revenir à la foi de sa mère et de sa sœur, de sa femme et de sa fille; à la tyrannie épouvantable d'un homme qui viendra se mettre, au moment de la lutte dernière, entre une âme et Dieu, pour empêcher Dieu de retrouver cette âme, de lui pardonner et de la sauver. »

Tels sont les fruits de l'arbre maçonnique! Peut-on en trouver de plus détestables? Peut-on trouver des hommes plus imprudents et plus malheureux que ceux qui s'en nourrissent? Que dire de ceux qui cultivent cet arbre ou le propagent?

(1) Le chef de la Maçonnerie belge, le Grand-Maître Verhaegen, fut un des premiers à donner l'exemple d'une mort de ce genre, et deux dignitaires de la loge, les FF. Thiéfry et Van Schoor, qui succéda comme Grand-Maître au F. Verhaegen, assistèrent comme témoins et comme soutiens à l'affreuse agonie de leur maître.

CHAPITRE III.

LA FRANC-MAÇONNERIE MISE SUR LA SELLETTE.

SOMMAIRE. — § I. Les catholiques se sont trop longtemps tenus sur la défensive: il est temps qu'ils changent de rôle. — § II. L'auteur place la F.-M. sur la sellette et lui fait subir un interrogatoire en vertu du principe du libre examen. — § III. *Première question :* « Quelle est ton origine et quel est ton but sous le rapport religieux? » — *Réponse :* « Je suis née du paganisme, et je compte le rétablir sur les ruines du christianisme. » — § IV. *Deuxième question :* « Quel jugement portes-tu sur l'état social actuel, et quel plan as-tu formé sous ce rapport pour l'avenir? » — *Réponse :* « La société n'est pas sur sa base naturelle; cette base, je veux la renverser et fonder sur ses ruines une république universelle. — § V. *Troisième question :* « Quels sont les moyens que tu mets en œuvre pour atteindre ton but? » — *Réponse :* « J'ai ébloui le monde par ma devise : *Liberté, Égalité, Fraternité,* et en affichant à l'avenir la philanthropie, je compte arriver à mon but en m'emparant de l'enseignement de la jeunesse. » — § VI. Remarques sur l'*Égalité,* la *Fraternité* et la *Liberté* maçonniques. — § VII. Les Francs-Maçons ne sont pas plus libres moralement que les forçats du bagne ne le sont physiquement. — Immenses dangers auxquels la Franc-Maçonnerie expose et les individus et la société toute entière. — § VIII. *Ligue de l'enseignement* formée en Belgique par la Franc-Maçonnerie, en vue de prendre dans ses rets toute la génération naissante. — § IX. Une école de libres-penseurs s'érige à Bruxelles. Ses fondateurs. — § X. *La Ligue de l'enseignement,* d'abord peu prospère en Belgique, prend des forces, grâces à la connivence du ministère, et surtout à l'occasion des écoles d'adultes. — § XI. Mgr Dupanloup flétrit l'enseignement maçonnique qui se donne en France et en Belgique. — § XII. En Belgique la rage de l'impiété contre la religion est arrivée à son paroxisme. — § XIII. Graves devoirs des membres de nos Cham-

§ I. Comme le dit Mgr Dupanloup, c'est bien moins à la puissance de l'attaque qu'à la position avantageuse que nous avons laissé prendre à l'ennemi, que nous devons le progrès du mal. Les catholiques se sont tenus trop longtemps sur la défensive; trop longtemps ils ont daigné répondre à des objections mille fois résolues, à des calomnies mille fois réfutées. Il est temps qu'ils changent de rôle et que d'enclume ils deviennent marteau. Possesseurs de la vérité et défenseurs du droit, la position de prévenu et d'accusé ne leur convient pas. Qu'ils jettent donc le bouclier : qu'ils prennent le glaive; qu'ils fassent une vigoureuse charge à la bayonnette. Il est moins difficile qu'on ne pense d'enfoncer la phalange ennemie. Les partisans de l'erreur et du mensonge ne sont forts que devant ceux qui se retirent; devant ceux qui résistent, ils sont faibles et lâches. Je le répète, changeons de rôle. Attaquons !

Edgard Quinet, en parlant du livre de Marnix de Sainte Aldegonde qui a pour titre *Tableau du différend de religion*, disait : « Il s'agit ici, non seulement de réfuter le papisme, mais de l'extirper ; non seulement de l'extirper, mais de le déshonorer ; non seulement de le déshonorer, mais, comme le voulait l'ancienne loi germanique contre l'adultère, de l'étouffer dans la boue. » Eh bien ! ce que Marnix voulait faire contre le catholicisme par le bras du mensonge, faisons-le contre l'impiété par le bras de la vérité : déshonorons-la, étouffons-la dans la boue. Alors, ce que M. Quinet disait mensongèrement du livre de Marnix : « *C'est ici le triomphe de la vérité, sur les épouvantements de l'erreur,* » nous catholiques, nous pourrons, en tournant la phrase, le dire sans

mensonge du livre où l'on attaque directement et vigoureusement l'impiété : « C'est ici qu'on porte à l'ennemi des coups sensibles, c'est ici qu'on perce le monstre au cœur, c'est ici le triomphe de la religion sur les épouvantements de l'irreligion et du mensonge. »

§ II. Je viens de l'essayer. Me souvenant du mot de Napoléon : « Visez aux officiers, frappez au visage, » j'ai attaqué directement le plus redoutable ennemi du christianisme, la Franc-Maçonnerie. Indigné des insultes de ce nouveau Goliath contre le Dieu vivant et contre l'arche sainte d'Israël, fatigué de ces insolentes provocations contre les adorateurs de Jésus-Christ et contre l'Église catholique, j'ai pris en main la fronde de la vérité et, d'un bras vigoureux, je lui ai lancé au front, comme autant de pierres, les compromettants aveux de ses propres chefs, de ses propres orateurs et de ses écrivains les plus autorisés. J'ai mis la Franc-Maçonnerie sur la sellette et, en vertu de son propre principe du libre examen, je lui ai fait subir un interrogatoire, en lui posant des questions nettes et en exigeant des réponses catégoriques concernant son origine, le but qu'elle se propose et les moyens qu'elle met en œuvre pour l'atteindre.

Cette orgueilleuse, dont on a dit avec raison qu'elle s'imagine que le monde commence à ses pieds et finit à sa tête, elle qui a la coutume d'attaquer et d'insulter ses adversaires, se trouvait peu à l'aise dans cette position insolite et humiliante. Ne pouvant échapper à la force de ses aveux, elle aurait bien voulu me dérouter par son bavardage accoutumé sur l'illustration de sa souche, sur sa parenté avec les grands architectes du moyen âge, sur la haute signification de ses emblèmes (comme tablier, truelle, niveau, compas, équerre, maillet, etc.,) sur la variété de ses rites et sur la multiplicité de ses grades : toutes questions complétement oiseuses qui ne valent pas la peine qu'on s'y arrête un seul instant et dont cependant bien des personnes s'occupent sérieusement, sans penser qu'ils courent après la pierre que la Franc-Maçonnerie lance devant eux, pour qu'ils détournent les yeux de la main qui la jette. En quoi les Francs-Maçons imitent les navigateurs des mers du nord qui, apercevant une baleine

qui approche et menace de les submerger dans ses ébats, jettent un tonneau vide à la mer, afin que le monstre marin, occupé de cette marotte, laisse passer le navire.

Un autre moyen que la Maçonnerie a l'habitude de mettre en œuvre pour esquiver les investigations qui l'importunent, est de faire un grand étalage de certificats de bonne conduite qu'elle a reçus de savants, de rois, de ministres de roi et autres dupes. Mais j'ai refusé de prêter l'oreille au témoignage de quiconque n'est pas initié aux mystères de l'Ordre : car s'il n'y a, selon un proverbe arabe, que le diamant qui puisse couper le diamant, de même il n'y a que la Maçonnerie qui puisse résoudre le problême de la Maçonnerie.

C'est cette solution que je présente au lecteur, sous forme de demandes et de réponses. Ces réponses que la Maçonnerie est censée donner, sont extraites des pièces maçonniques que j'ai publiées en deux volumes sous le titre de : *la Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*. Ces réponses sont donc des aveux indeniables, qui présentent un immense intérêt en ce qu'ils donnent la clef de l'état social actuel, et en ce qu'ils font voir de quel antre sont sorties toutes ces tempêtes qui, depuis plus d'un siècle, agitent le monde et menacent de le bouleverser de fond en comble. « Aucun homme d'État, dit M. Eckert, ne connaît son époque, il ignore les causes des événements qui s'accomplissent sur le terrain de la plus haute politique : dans l'administration, dans l'Église, dans les universités, dans toute la vie politique et sociale des peuples ; il n'entend rien aux expressions qui sont employées, on ne sait pourquoi, par les fonctionnaires eux-mêmes dans leurs rapports officiels (par exemple, *agitation* pour *révolte*) ; bref, il ne voit que des faits dont il n'aura jamais l'intelligence, et en présence desquels il ne saura quel parti prendre, — s'il n'étudie à fond et ne comprend parfaitement l'Ordre des Francs-Maçons dans son essence intime et dans ses actes. » *(De la Franc-Maçonnerie*, Liége 1854, *Avant-Propos*, t. I, p. 15.)

Ces graves paroles du courageux et savant écrivain qui a le plus contribué à démasquer la Franc-Maçonnerie, ne peuvent être assez répétées.

Voici les questions et les réponses dont il s'agit. Les chiffres intercalés indiquent les endroits des deux volumes où se trouve la confirmation des aveux que je mets dans la bouche de la Maçonnerie.

§ III. — PREMIÈRE QUESTION : « *Quelle est ton origine et quel est ton but, d'abord sous le rapport religieux?* »

RÉPONSE : « Je suis née du paganisme, et mon but est de le rétablir sur les ruines du christianisme (t. II, p. 38-61). »

Cette réponse est littéralement faite par deux écrivains des plus marquants et des plus estimés de l'Ordre, les FF. de Branville et Juge, dont le second fut longtemps rédacteur en chef du journal maçonnique le *Globe,* qui reçut la haute approbation du *Grand-Orient* de France et de la *Grande-Loge* de Suisse. L'un et l'autre établissent leur opinion sur des arguments démonstratifs, irréfutables.

Nous rapporterons ici les paroles du F. de Branville, qui font voir combien le ministre de l'intérieur de France, M. de Persigny, était dans l'erreur quand il voulait faire passer la Maçonnerie pour une société de bienfaisance: « Comment expliquerions-nous, de la part d'une vaste association de philanthropes, réunis dans le but honorable de répandre, à pleines mains, sur l'humanité souffrante, les consolations et les aumônes de la charité chrétienne, ces précautions méticuleuses, ombrageuses, méfiantes même, ces défenses sévères *de ne rien dire, de ne rien écrire, tracer ni buriner* sur le but si louable de cette société secrète, sans encourir les effets certains d'une vengeance atroce, sans s'exposer enfin *à avoir la gorge coupée, le cœur et les entrailles arrachés, le corps brûlé et réduit en cendres, les cendres jetées au vent, et, en outre, à laisser une mémoire en exécration à tous les Maçons,* c'est-à-dire à tous les honnêtes gens! Mais cette hideuse pénalité, ce luxe de supplices à infliger à l'indiscret qui aurait révélé aux profanes cette innocente conjuration de philosophes tolérants, conspirant dans l'ombre contre les infortunes privées du malheureux ou du pauvre, et le serment par lequel chaque néophyte se soumet à ces horreurs, tout cela serait plus grave qu'une bizar-

rerie fantastique, cela prendrait le caractère d'une révoltante absurdité (p. 40). »

Le F. Juge, en parlant de cette lutte gigantesque entre le paganisme que la Franc-Maçonnerie veut ressusciter et le christianisme qu'elle veut détruire, dit que cette lutte fournit le spectacle le plus imposant que puisse embrasser l'esprit humain. « Là, dit-il, apparaissent les plus hautes spéculations de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce, attaquées et renversées par le christianisme; ces doctrines ressuscitées, luttant contre leur vainqueur de toutes leurs forces, s'alliant même avec lui pour mieux réussir à l'abattre, voilà ce spectacle.... On assiste ainsi à la dernière apparition du monde ancien, venant lutter encore une fois avant que de lui céder l'avenir. (p. 46.) »

De ce précieux aveu sorti de la plume d'un des coryphées de l'Ordre, résulte que tout Maçon fait partie de cette milice infernale qui travaille à détruire l'Église de Jésus-Christ, et qu'il appartient à cette race d'où doit sortir l'homme de péché, l'Ante-Christ, prédit dans les Saintes Écritures.

§ IV. — Deuxième question : « *Quel jugement portes-tu sur l'état actuel de la société humaine, et quels sont sous ce rapport tes projets pour l'avenir? Expliquer ces projets et indiquer la marche que tu suis.* »

Réponse : « L'État social actuel porte sur un fondement faux; il faut placer la société humaine sur sa base. Ainsi que le dit le F. Rebold, la Franc-Maçonnerie est l'idéal de parfaite harmonie qui devrait lier les hommes entre eux dans la société humaine (t. II, p. 208), et le monde est destiné à ne former qu'une grande loge sous la direction du Grand-Maître de la Maçonnerie. A ce dessein, nous travaillons à faire disparaître tous les États, d'abord les petits, puis les grands, et nous élèverons sur leurs débris la république universelle vers laquelle tendent tous nos efforts. C'est dans ce but qu'en juin 1843, nous avons formé à New-York une alliance, sous le nom d'*Alliance chrétienne*, qui prospéra à un tel point, qu'en 1859 nous fûmes à même d'envoyer en Italie trois cents Francs-Maçons *américains* et *anglais* pour aider ce pays à

s'affranchir par l'érection des loges. La semence y poussa si bien, que déjà en 1859, d'Italie nous pûmes expédier en Hongrie un bon nombre d'émissaires pour fonder une loge dans chaque comitat et une Grande-Loge à Pesth (t. II, p. 283). Vous pouvez voir, dans l'*Histoire des trois Grandes-Loges de France*, que le F. Rebold publia en 1864 le plan que nous suivons (t. II, p. 207-218). Partout nous avons soin d'investir nos affiliés de tous les emplois honorifiques ou lucratifs et de nous emparer du pouvoir. De la sorte, les rois ne sont plus que des rois *fainéants*; nous devenons leurs maires de palais, et dans chaque pays où nous prévalons, notre Grand-Maître peut dire avec plus de raison que Louis XIV : *L'État c'est moi !* Aussi, avec l'activité que nous y mettons, grâce à la condescendance des souverains qui s'aveuglent sur la caducité de leur trône, nous avons tout lieu d'espérer de voir se vérifier la parole prophétique que le F. Barthelemesz, député au Congrès maçonnique de Worms par la Maçonnerie de l'Amérique du Nord, y prononça en juin 1867 : « *La mission cosmopolite de notre Association exécutera l'*Alliance *que nous venons d'établir, et* CETTE Alliance, AVANT DIX ANNÉES D'ICI, SERA, EN DÉPIT DE TOUS LES OBSTACLES, UNE RÉALITÉ (t, II, p. 284). »

§ V. — TROISIÈME QUESTION : « *Quels sont les moyens que tu emploies tant pour l'attirer des adeptes, que pour atteindre ton but de déchristianiser et de républicaniser le monde? Comme dans la question précédente, expliquer ces moyens en détail.* »

RÉPONSE : « C'est grâce à notre devise *Liberté, Égalité, Fraternité*, et en affichant la philanthropie, que jusqu'à présent nous avons réussi à recruter un si grand nombre d'adeptes. Mais pour la génération naissante, nous comptons nous en emparer au moyen de l'enseignement que nous ferons donner dans les écoles de l'État d'après le plan d'Eugène Sue (t. I, p. 344-366). Nous en exclurons toute instruction religieuse, sous prétexte qu'il faut avoir des égards pour les dissidents, vu que, dans les grandes villes surtout, il pourrait y avoir, parmi les milliers d'enfants catholiques, l'un ou l'autre enfant de parents protestants, juifs ou solidaires. En vue de travailler activement à façonner la jeunesse

d'après ces principes, nous avons érigé, sous le nom de *Ligue d'enseignement*, une association d'hommes, pris parmi les plus zêlés d'entre nous, qui se chargent de donner une inpulsion maçonnique aux écoles primaires, aux écoles dites *professionnelles* des jeunes démoiselles, et spécialement aux écoles normales de l'un et l'autre sexe, tant aux nouvelles que l'on va ériger qu'aux anciennes que l'on va réformer. »

§ VI. L'extrême importance de cette réponse de la Franc-Maçonnerie, me porte à faire quelques réflexions, d'abord, sur la devise maçonnique, ensuite sur son plan de déchristianiser et de maçonniser la jeunesse au moyen de l'enseignement de l'État.

La devise de la Franc-Maçonnerie est complétement mensongère. L'Ordre y affiche des principes qui sont le contre-pied de ce qu'il veut et fait. Ainsi pour l'*Égalité*, y a-t-il jamais une société qui ait consacré une aussi grande inégalité entre ses membres? De l'humble *Frère servant*, chargé du balayage de la loge et d'autres services de ce genre, à l'*Illustrissime Grand-Maître*, qui, chargé de bijoux, brille sur son trône comme l'astre du jour, il y a une incommensurable distance (t. I, p. 32-37). Il en est de même de la *Fraternité*. Outre la haine fratricide dont la Maçonnerie poursuit les deux cents millions de catholiques qui couvrent la surface du monde, il n'y a dans son propre sein que dissensions, altercations, guerres incessantes. Voyez, de nos jours, les rudes combats que se livrent, d'un côté, les partisans du *Grand-Architecte de l'Univers*, de l'autre côté, ses bouillants et acariâtres adversaires. Il n'y a rien de moins fraternel que les coups d'étrivières qu'ils se donnent mutuellement pour un aussi mince sujet comme ce prétendu *Grand-Architecte* qui n'existe pas, qui n'a jamais existé et qui n'est pas même un être contingent.

Mais c'est surtout le mot *Liberté* qui hurle de se voir accouplé à celui de *Franc-Maçonnerie*. C'est une fausse étiquette, qui n'est là que pour faire passer la contrebande. Car personne au monde n'est moins libre qu'un Franc-Maçon. Avant qu'on lui permette de franchir le seuil de la loge, il doit jurer et une obéissance aveugle et un silence absolu; il doit se vouer à toute la furie des dieux

infernaux ou, ce qui pis est, à toute la vengeance de ses Frères, si jamais il se joue de son serment. C'est ce que porte la formule suivante, imprimée à Londres en 1730, à Berlin en 1825 et récemment encore dans le rituel du *Suprême-Conseil* de France :

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines ou les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel. Je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par paroles, ni par gestes, de n'en jamais rien faire écrire, ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et me soumets à la peine suivante dans le cas où je manquerais à ma parole : Qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on m'abatte la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me coupe la gorge ; que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail d'admission d'nn nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile ! Ainsi soit-il ! (T I, p. 207.) »

En vertu de son serment d'obéissance aveugle, le Maçon s'engage à poser, sur le moindre signe de ses chefs, des actes que sa conscience reprouve et à omettre ceux que sa conscience prescrit. Ainsi, par exemple, devant l'urne électorale, le Maçon n'est pas libre; il lui est enjoint, sous des peines sévères, de par la loge, à voter pour le candidat qu'on lui indique, quand même il le jugerait complétement indigne et devoir être nuisible à la commune, à la province ou à l'État.

§ VII. Il s'ensuit que tout homme qui se laisse porter comme candidat-Maçon pour les Chambres, pour le conseil provincial ou communal, renonce à son indépendance; il se soumet au mandat impératif de la loge et met les ordres de la loge au dessus de la voix de sa conscience.

Mais la Franc-Maçonnerie ne s'arrête pas à dégrader ainsi le caractère de ses clients : chaque fois qu'il s'agit de l'intérêt de l'Ordre ou même de l'intérêt d'un seul membre de l'Ordre, elle force ses membres à la félonie, au parjure, à la trahison.

Qui le croirait? Au signe de détresse que, au milieu du com-

bat, fait un Frère qui se trouve dans les rangs ennemis, tout Maçon doit s'élancer vers lui et lui porter secours; il doit oublier le serment qu'il a fait au drapeau et ne se souvenir que du serment qu'il a fait d'aider ses Frères. « Les lois inexorables de la guerre fléchissent sous la puissance maçonnique, » ainsi que le disait le F. Lefebvre-d'Aumale, faisant fonctions d'Orateur au Grand-Orient de France, à la fête solsticiale du 24 juin 1841. « A ce signe vénérable, ajoute-il, on a vu des combattants jeter leurs armes, se donner le baiser d'union, et, d'ennemis qu'ils étaient, redevenir à l'instant amis et frères, AINSI QUE LE LEUR PRESCRIVAIENT LEURS SERMENTS (*Le Globe*, t. III, p. 446). »

Et puis, ce ne sont pas les militaires-Maçons seuls qui doivent soigner ainsi les intérêts des Maçons : ce sont encore les ministres-Maçons, les juges-Maçons, les membres-Maçons du jury : tous, pour favoriser les leurs, doivent fouler aux pieds le droit d'autrui; de sorte que ceux qui, en vertu de leur charge et de leurs serments, devraient être les organes et les défenseurs de la justice, en deviennent les étrangleurs et les bourreaux.

Ces abominables principes de la Franc-Maçonnerie, qui dépassent toute croyance, sont constatés par les aveux des dignitaires de la Maçonnerie eux-mêmes, et par un grand nombre de faits que racontent et dont se vantent leurs plus graves historiens. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter mon ouvrage (t. I, p. 242-254), où l'on trouvera des preuves accumulées de ce que je viens d'avancer, et où j'expose en même temps les dangers et les désastres qui peuvent résulter de ces abominables principes et de cette détestable morale.

Après ce que l'on vient de lire, on est porté à demander à quoi servent les armées les plus nombreuses et les villes réputées imprenables? Vaut-il bien la peine de sacrifier tant de millions pour fortifier Anvers et pour augmenter les cadres de notre armée? Quand les Maçons se trouvent dans des camps opposés, ils n'ont pas d'ennemis à combattre, mais des frères à embrasser, et ainsi s'expliquent bien d'événements qui paraissent inexplicables. Les pavés semblent se soulever d'eux-mêmes, des emplois semblent de préférence être conférés aux plus indignes, des villes

imprenables sont prises sans coup férir, des batailles sont gagnées par des hordes indisciplinées sur les soldats les mieux aguerris et conduits par les généraux les plus expérimentés, Garibaldi prend possession de la capitale des Deux-Siciles sans escorte et en voiture, etc., etc.

Mais arrêtons-nous. De ce que nous venons de dire, l'on est en droit de conclure que, malgré leur devise de *Liberté,* les Francs-Maçons ne sont pas plus libres moralement, que les forçats du bagne ne le sont physiquement.

§ VIII. — Nous venons de l'entendre de la bouche de la Franc-Maçonnerie elle-même, jusqu'à présent elle a réussi à gagner un grand nombre d'adeptes en masquant ses desseins anti-chrétiens et révolutionnaires sous les apparences de *Liberté,* d'*Égalité* et de *Fraternité;* pour l'avenir, elle a des vues plus larges : elle compte prendre dans ses rets toute la génération future en s'emparant des écoles et en y donnant un enseignement sans Dieu, c'est-à-dire complétement irréligieux et parfaitement maçonnique.

Déjà en 1854, comme on peut le voir dans notre ouvrage (t. I, p. 344), Eugène Sue traça le plan à suivre pour décatholiser la Belgique au moyen de l'enseignement. Pendant une dizaine d'années, la Franc-Maçonnerie s'efforça d'exécuter ce plan autant que les circonstances le lui permettaient. A la fin de décembre 1864, les journaux annonçaient qu'une association venait de se fonder à Bruxelles, destinée à propager en Belgique l'instruction maçonnique. Ils ajoutaient qu'à cet effet une réunion s'était tenue à Bruxelles le 28 décembre et que le comité de cette association se composait de MM. Fr. Van Meenen, avocat à la cour d'appel de Bruxelles; Eug. Van Bemmel, professeur à l'Université libre ; G. Tiberghien, id.; Jules Tarlier, id.; J. Pauwels, négociant.; Arthur Mignot, id.; Constant Leirens, avocat; Gust. Jottrand fils, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles; Paul Ithier, homme de lettres; Em. Fléron, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles ; H. Bergé, professeur au Musée de l'Industrie; D. Bancel, professeur honoraire à l'Université libre.

C'était, comme on voit, la fine fleur des loges. L'association prit le nom de *Ligue de l'Enseignement*.

Le cadre de notre travail est trop restreint pour que nous puissions exposer les opérations successives de cette Association. Nous nous bornons à reproduire un article de l'*Indépendance belge* du 29 septembre 1867, qui rend compte de l'état de l'association à cette époque :

« La Ligue de l'Enseignement a tenu, jeudi 26 septembre, son assemblée générale, en vertu de l'art. 18 de ses statuts. La séance a eu lieu dans la salle académique de l'université libre, où s'étaient rendus un grand nombre de membres. On y remarquait aussi plusieurs dames.

» Parmi les communications qui ont été faites au début de la séance, ouverte à 2 heures, nous signalerons les félicitations que M. Macé a transmises, de Blebenheim, par le télégraphe, à l'assemblée belge, qu'il appelle la « ligue de la guerre contre l'ignorance. »

» M. Tarlier, président, a prononcé un discours où il a démontré la nécessité de reviser immédiatement la loi du 23 septembre 1842 sur l'enseignement primaire. Il a cité, à l'appui de cette thèse, beaucoup d'arguments et de faits dignes de la plus sérieuse attention. Ce discours a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

» M. Ch. Buls, secrétaire général, a presenté ensuite le rapport du conseil sur les travaux et la situation de la Ligue, pendant l'exercice 1866-1867. Quoique très-concis, ce rapport expose d'une façon intéressante tout ce que la Ligue a pu réaliser directement, et par son conseil général et par ses cercles locaux, dans le domaine de l'enseignement populaire. Elle a terminé l'étude d'une nouvelle organisation de l'enseignement moyen, — provoqué un pétitionnement aux Chambres en faveur des instituteurs communaux, dont elle s'est constituée d'ailleurs la protectrice en toute circonstance, — protesté contre l'arrêté du 1er septembre 1866, établissant des cours d'adultes sous le régime de la loi de 1842, — et adopté un rapport de M. Van Meenen démontrant qu'aucune disposition légale n'oblige les administrations communales à choisir les livres qu'elles donnent en prix aux élèves des écoles, dans le catalogue officiel, d'où les bons ouvrages ont été, semble-t-il, systématiquement exclus.

» L'année dernière, l'assemblée de la *Ligue* avait voté un subside destiné à favoriser la fondation de bibliothèques populaires, et en exécution de cette résolution, le conseil avait fait annoncer qu'un don de livres de la valeur de cinquante francs serait accordé à toute bibliothèque qui serait ouverte durant l'exercice 1866-67. Sept bibliothèques seulement ont réclamé le bénéfice de cette généreuse mesure, malgré tous les efforts du conseil pour arriver à en subsidier au moins un nombre double.

» Six nouveaux cercles locaux ont été constitués cette année, et la Ligue en compte actuellement quatorze pour tout le pays. Les cercles que le rapport signale comme ayant montré le plus d'activité, sont ceux de Bruges, Bruxelles, Gembloux et Wavre, mais surtout ceux de Liége, Malines et Waterloo.

» Bien que la situation de la *Ligue de l'Enseignement* soit des plus satisfaisantes, que le nombre de ses adhérents et de ses cercles ne cessent d'augmenter, qu'elle n'existe d'ailleurs que depuis deux ans, le secrétaire général estime qu'il n'y a pas lieu de s'enorgueillir des travaux de l'association, car ils sont peu de chose en comparaison de l'activité et de la prospérité rêvées par les fondateurs de la Ligue. Elle doit, d'après lui, trouver dans le pays un appui bien autrement puissant que celui qu'elle a rencontré jusqu'à ce jour. Ce qu'elle redoute le plus, c'est l'indifférence publique. Le rapport rappelle à cette occasion que la *Ligue française* de l'enseignement, fondée par M. Macé, en décembre 1866, à l'imitation de la *Ligue belge*, dépasse déjà la nôtre par le nombre de ses adhérents, et que l'Italie nous suit de près avec sa *Ligue* trévisane et d'autres associations analogues qui datent de quelques mois.

» Le secrétaire général termine son rapport en faisant un appel à tous les esprits libéraux du pays. « Dans un congrès récent (1), ajoute-t-il, on a juré de nous combattre par nos propres armes et l'on a fondé une *contre-Ligue de l'Enseignement*. Cette tactique nouvelle met tous les gens éclairés en demeure de s'unir aux membres de la *Ligue*, car, en cette occurrence, l'indifférence serait un crime, et l'abstention une lâcheté ! ».

» Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

» Le compte de l'exercice 1866-1867 et le budget pour l'exercice 1867-1868 ont été soumis à l'Association par M. Van Meenen, trésorier général. Les recettes se sont élevées à la somme de fr. 7,059-08 et les dépenses à celle de fr. 6,939-91, ce qui forme un boni de fr. 119-17, auquel il faut ajouter une encaisse de fr. 1,900 en obligations du crédit communal (valeur nominale).

» Le budget pour l'exercice prochain a été évalué comme suit :

Recettes	fr. 6,162-47
Dépenses	5,850-00
Excédant	fr. 312-47

» Personne n'ayant fait d'observation, l'assemblée a procédé à l'élection des membres du conseil général pour la nouvelle année sociale. Les membres sortants dont les noms suivent ont été réélus à l'unanimité : MM. Jules Tarlier (président), Ch. Buls, E. Cambier, A. Couvreur;

(1) Congrès de Malines.

J. Crocq, R. Dedeyn, Vital Descamps, Ch. Fontainas, F. Fourcault, J. Gérard, Ch. Graux, J. Guilliaume, A. Jamar, P. Janson, G. Joris, A.-C. Marchand, L. Marcq, A. Mignot, A. Picard, Ch. Potvin, P. Tempels, J. Tiberghien, P. Van Humbeeck, E. Van Bemmel, F. Van Meenen, J. Van Schoor.

» Les membres nouveaux également nommés à l'unanimité, sont : MM. André, architecte; F. Frenay, président de la *Ligue ouvrière;* E. Leclercq, homme de lettres; Gérard, auditeur général; Guillery, membre de la Chambre ; Vandenkerckhoven, avocat, et E. Vanderstraeten, archiviste. »

§ IX. Le journal le *Siècle* disait dans son numéro du 20 novembre 1867 : « Que le ministre Duruy crée le plus tôt possible une école normale supérieure de *professeuses*. Pour vaincre l'ennemi qui fait obstacle à tout progrès, il n'y a qu'un moyen, un seul : instruire les femmes pour qu'elles instruisent les jeunes filles et forment des libres-penseuses. » — En Belgique, on avait depuis trois ans dévancé les vœux du journal parisien. A peine la *Ligue de l'Enseignement* était-elle formée, qu'une société se constitua à Bruxelles dans le but d'organiser l'enseignement professionnel des femmes. Les fondateurs en furent MM. Fortamps, Funck, Jamar, Piron-Vanderton, Van Schoor, Romberg, Wiener, Couvreur et Clerfeyt. Dès sa création, la régence de Bruxelles lui accorda un subside de 3,600 francs, et elle autorisa les fondateurs à choisir un certain nombre de jeunes filles dans les divisions supérieures des écoles primaires. La direction de l'école libre-penseuse fut donnée à Mlle Gatti, dite de Gamond. Par une délibération, en date du 23 décembre 1867, le conseil communal de Bruxelles prit directement l'école sous son patronage. Ce jour-là, comme on le voit dans le rapport de M. Funck, l'école était dirigée par un conseil d'administration composé de :

MM. Fortamps, sénateur, président ;
Funck, représentant et échevin de la ville de Bruxelles, vice-président ;
Jamar, représentant, vice-président ;
Piron-Vanderton, membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant, trésorier ;
Couvreur, représentant, secrétaire;

MM. Clerfeyt, attaché au ministère de l'intérieur, secrétaire-adjoint;
Bischoffsheim, sénateur; De Gand, ancien professeur à l'athénée; De Rongé, représentant; Romberg; directeur honoraire au ministère de l'intérieur; Reyntjens, propriétaire; Vanhoegaerde, Victor, industriel; Van Schoor, sénateur; Wiener, artiste graveur et statuaire, membres.

L'établissement étant devenu communal, la régence de Bruxelles demanda au gouvernement un subside annuel de 5,000 francs. Sa demande fut accueillie. Depuis lors, l'école libre-penseuse mange au ratelier de l'État et de la commune.

Nous aurions bien des réflexions à faire sur cet établissement, d'où, à en juger d'après son programme, la religion est totalement exclue. Nous nous bornons à deux courtes remarques. D'abord, rien ne prouve mieux que le Belge aime la religion et a en aversion l'enseignement des libres-penseurs, que ce recours que MM. Fortamps, Van Schoor et compagnie sont forcés d'avoir au budget de l'État et à la caisse communale, pour soutenir, dans une ville de trois cent mille âmes, une école franchement irréligieuse et rationaliste, tandis que les écoles franchement catholiques se remplissent comme par enchantement et se soutiennent par elles-mêmes. L'autre remarque n'est pas moins humiliante pour les partisans de l'enseignement libérâtre. Des hommes assez riches pour être sénateurs, ne mettent pas la main à l'escarcelle, afin de soutenir une institution qu'ils prétendent fonder et qu'ils disent être importante et nécessaire. Ces Messieurs, qui ont recours à la poche des contribuables pour faire vivre une institution dont les contribuables ne veulent pas, prouvent qu'ils sont chiches de leur argent et seulement libéraux des deniers d'autrui. Un libre-penseur, le fameux professeur de l'université gantoise, Laurent, avait donc bien raison de dire dans sa *Lettre* au *Journal de Gand*: « Vous savez mieux que moi que les libéraux ne sont pas très-libéraux de leur argent. Le catholique se procure cent mille francs avec plus de facilité que les libéraux n'en trouvent cent. CELA EST HONTEUX, MAIS CELA EST. »

§ X. Quant à la Ligue de l'Enseignement, son président, le F. Tarlier, avoua, dans son discours, que le succès n'avait jus-

qu'alors pas répondu à l'attente de ses fondateurs. *L'Indépendance* le reconnut aussi. Mais elle augura mieux de l'avenir, pourvu qu'on employât les moyens qu'elle propose.

Voici l'article du journal :

« Les révélations publiées par nous l'autre jour, ne prouvent-elles pas, avec une fatale évidence, que l'action du libéralisme sera ou impuissante, ou incomplète, aussi longtemps que le clergé aura officiellement un pied dans l'école? Nous reconnaissons que jnsqu'à présent la situation parlementaire n'a pas été favorable au succès de propositions dans le sens d'une révision; que si un projet de loi avait été présenté, la droite et une partie de la gauche l'auraient repoussé, au profit de la politique cléricale. Mais faut-il que le *statu quo* s'éternise? En serons-nous toujours à affirmer le principe, nous abstenant de l'organiser? La moralité politique et la dignité du libéralisme veulent qu'il en soit autrement.

» Que faut-il donc faire? Préparer une majorité parlementaire qui soit disposée à voter un projet de révision. Mais comment y parvenir? Ici commence le rôle des associations libérales, des administrations communales, de la presse. En 1846, il s'agissait de faire triompher non pas seulement le principe de la révision de la loi sur l'instruction primaire, mais tous les principes libéraux viciés ou étouffés par le cléricalisme. Nous avions en mains deux puissants leviers : l'association et la presse, et nous avons vaincu.

» Les associations libérales n'accordaient leurs suffrages, la presse libérale ne donnait son concours qu'au candidat qui jurait fidélité au programme de 1846; et la majorité fut à nous! Si toutes nos associations libérales inscrivaient dans leur programme le principe de la révision, si la presse libérale s'accordait à vulgariser ce principe, à le vulgariser sans relâche, le temps ne serait pas éloigné où une majorité parlementaire répondrait à un des vœux les plus légitimes du libéralisme.

» Une influence qui pourrait agir efficacement à côté de celles-là, c'est l'influence des administrations communales qui, — et elles sont en majorité — tiennent à ce que l'instruction primaire soit dégagée des lisières sacerdotales. Que les conseils communaux de nos villes et de nos communes libérales fassent un pétitionnement aux Chambres, qu'ils invoquent le droit de la puissance civile, qu'ils réclament le respect de leur autorité dans l'école communale, comme sur le cimetière communal, comme dans les administrations de bienfaisance, comme dans l'administration du temporel des cultes, comme dans tout ce qui relève de l'action séculière, et alors l'opinion publique débordera quelques retardataires de la gauche; la loi de 1842 ne sera plus comme un sarcasme du parti clérical. Nous invitons nos confrères libéraux à former dans la presse cette nouvelle ligue de l'enseignement. »

L'on sait avec quelle frénétique ardeur ces conseils ont été mis en œuvre.

A la même époque, les chefs de la *Ligue* envoyèrent à tous les membres de l'Association la circulaire suivante :

Monsieur,

M. le ministre de l'intérieur, dont la sollicitude pour le développement de l'instruction en Belgique s'est déjà affirmée plus d'une fois, vient de soumettre à la sanction royale un arrêté qui règle l'institution d'écoles d'adultes dans les diverses localités du royaume. A ces écoles seront adjointes une bibliothèque populaire et des lectures publiques.

La *Ligue de l'Enseignement* ne peut qu'applaudir à ces mesures libérales, qui sont la réalisation de vœux exprimés, plus d'une fois, dans ses assemblées et dans ses publications.

Les articles 17 et 18 du susdit arrêté font appel au concours des personnes dévouées à la cause de l'instruction et permettent d'accepter le patronage de sociétés privées, en vue de soulager les communes des charges qu'elles auront à s'imposer pour l'entretien de ces écoles.

Il est du devoir des cercles locaux de la *Ligue* de répondre immédiatement à cet appel, et d'offrir leur aide à l'administration de la localité dans laquelle ils sont établis.

Le conseil général invite, en conséquence, les comités des cercles locaux à porter cet objet à l'ordre du jour de leur plus prochaine séance.

Dans toutes les localités qui ne comptent pas encore de ces cercles, le conseil général engage les membres de la *Ligue* à se constituer en cercle local le plus tôt possible, afin d'exciter les administrations communales à prendre toutes les mesures propres à amener une prompte réalisation des louables intentions du gouvernement.

En cette circonstance, le chemin est tout tracé, il faut moins de paroles que d'actes ; c'est donc à l'activité et à l'énergie de tous les membres que le conseil général adresse un pressant appel.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Président,
JULES TARLIER.

Pour le conseil général :
Les Secrétaires,
CH. BULS, R. DEDEYN.

On voit que la *Ligue* y témoigne publiquement sa reconnaissance au ministre Van den Peereboom de l'acte qu'il venait de poser en organisant les écoles des adultes, et qu'elle se déclare prête à se charger du patronage de ces écoles. De suite elle

se mit à l'œuvre, et c'est aujourd'hui sa grande besogne, grâce au ministre Pirmez, qui consent à ne pas appliquer à ces écoles la loi de 1842, laquelle prescrit l'inspection ecclésiastique.

Les administrations communales inféodées à la loge obtempérèrent aux conseils que la *Ligue* venait de leur donner. Quelques-unes avaient même dévancé ses vœux, comme on le voit dans les paroles suivantes que M. Wagener, échevin chargé de l'instruction publique de la ville de Gand (1), prononça le 12 août 1867, lors de la distribution des prix à l'école de demoiselles dirigée par Mlle Hofman : « Récemment la loge maçonnique *la Liberté* a mis à notre disposition 15 livrets de dépôt à la Banque populaire, de l'import de fr. 40 chacun, pour être donnés en prix aux élèves de nos écoles primaires gratuites et de nos écoles d'adultes qui se sont le plus distinguées dans les concours généraux ou particuliers. Nous avons résolu d'attribuer dix de ces livrets aux écoles d'adultes, les cinq autres aux écoles primaires. Le don de la loge la *Liberté* est un acte philanthropique d'une haute portée sociale.» Nous disons, nous, que c'est une manigance d'une haute portée maçonnique. Ce livret, déposé à la banque populaire, pourra un jour servir au dessein de la loge. On attire facilement dans la cage l'oiseau qu'on tient attaché par un fil (2).

§ XI. La Franc-Maçonnerie française emprunta à la Franc-Maçonnerie belge son plan de décatholiser les écoles. Le F. Macé, membre d'une loge alsacienne, vint assister à une réunion de la *Ligue* de Bruxelles et travailla ensuite à l'acclimater en France.

Bientot une circulaire du général Mellinet, Grand-Maître de

(1) La régence de Gand compte parmi ses membres un grand nombre de Francs-Maçons. Le F. De Kerchove-Delimon, bourgmestre, assista, en qualité de délégué de la loge le *Septentrion*, à l'enterrement du F. Verhaegen.

(2) M. Adolphe Dechamps a publié récemment, dans la *Revue générale*, un écrit intitulé : *L'École dans ses rapports avec l'Église, l'État et la liberté*. On le lira avec autant de plaisir que d'utilité. Nous signalons en outre les excellents discours que les sénateurs et représentants catholiques ont prononcés dernièrement dans la discussion sur les écoles des adultes. Cette discussion a jeté une vive lumière sur les plans que la Franc-Maçonnerie forme de pervertir l'enseignement primaire. Ce qu'on y a dit relativement aux écoles normales mérite surtout une sérieuse attention. Il ne s'agit de rien moins que d'y former, pour la jeunesse de notre catholique patrie, des instituteurs libres-penseurs et des institutrices libres-penseuses.

l'Ordre maçonnique en France, adressée à tous les ateliers de l'obédience, fit connaître qu'il avait été décidé en conseil que le Grand-Orient se mettrait à la tête d'une œuvre ayant pour objet d'encourager et de propager l'instruction primaire, en décernant chaque année des récompenses soit aux instituteurs et aux institutrices, soit aux élèves, et en créant, lorsque les circonstances le permettront, des écoles primaires et des classes d'adultes.

L'action anti-chrétienne et révolutionnaire de la Franc-Maçonnerie sur les écoles en France, est parfaitement démontrée dans les quatre lettres que Mgr Dupanloup a successivement publiées depuis l'automne dernier. Les trois premières sont adressées à M. Duruy, ministre de l'instruction publique en France (1). La quatrième, qui a pour titre les *Alarmes de l'Épiscopat justifiées*, est adressée à un cardinal. « Jamais, dit le courageux prélat dans cette dernière *Lettre*, jamais, je le déclare, plus odieuse corruption, publique et autorisée, du cœur et de l'esprit ne se rencontra dans aucune nation civilisée. » L'illustre écrivain reçut les félicitations unanimes de ses collègues dans l'épiscopat, et le Souverain Pontife daigna lui adresser une lettre de remercîment. Pie IX s'y énonce dans les termes les plus énergiques sur la conjuration impie qui veut détruire la foi et corrompre la jeunesse. « Des écrivains, dit-il, cyniquement osés, ont depuis longtemps mis au jour le plan de pervertir la jeunesse, afin de mieux arriver par là à ruiner, comme ils le désirent, la religion et toute autorité. Or, ce plan s'exécute avec les plus persévérants efforts, soit par la corruption de l'éducation, soit par les altérations insidieuses de l'histoire, soit par l'excitation aux passions mauvaises, soit par toutes les manœuvres d'une impiété sans pudeur. »

§ XII. Il y a partout, comme nous l'avons vu, une formidable lutte entre l'irreligion et la religion, entre la Franc-Maçonnerie et

(1) Dans sa troisième *Lettre* (p. 49) Mgr Dupanloup a bien voulu faire mention de notre ouvrage qu'il qualifie « d'ouvrage important. » Il lui emprunte le *Document Ier* de la 12e *Série* (t. I, p. 336). Ce *Document* renferme le plan que, déjà au siècle dernier, des Francs-Maçons bavarois avaient formé d'ériger une école normale où l'on formerait de jeunes demoiselles destinées à propager les principes de la secte dans les écoles publiques. — On voit qu'il n'y a rien de nouveau dans la conduite des Francs-Maçons de nos jours.

le christianisme. Cependant, la guerre que la Franc-Maçonnerie fait à la religion, n'est dans aucune partie du monde aussi acharnée qu'en Belgique, où la rage anti-chrétienne de la secte est arrivée à son paroxisme. Le passage suivant d'un discours prononcé en 1863 au *Grand-Orient* de France par le F. Hayman, fait voir avec quelle frénétique ardeur les Francs-Maçons de notre pays travaillent à renverser la religion par tous les moyens possibles : « Dans cette terre heureuse, s'écrie l'Orateur, où notre Ordre prospère et grandit, que de tentatives, que de moyens mis en œuvre ! Discours, enseignements, publications, tout sert de prétexte à nos Frères. Leur activité se déploie en tout sens, en tous lieux; polémiques, intérêts municipaux, luttes électorales : leurs soins sont de tous les jours. » (t. II, p. 274.) En effet, ce que dit le F. Hayman n'est que trop vrai : nous sommes témoins de cette activité de la Franc-Maçonnerie, nous sommes surtout témoins des efforts qu'elle fait et des ruses qu'elle emploie pour s'emparer de l'enseignement. Malheureusement, comme on a pu le voir lors de la discussion qui a eu lieu dernièrement à la Chambre des représentants au sujet des écoles des adultes, les ministres sont disposés à permettre à la Maçonnerie d'envahir nos écoles primaires et nos écoles normales. Ils peuvent différer sur le mode dont la transformation se fera : le ministre Frère est pour l'escalade, le ministre Pirmez est pour les fausses clefs; mais ils sont d'accord pour le fond, et ils s'entendent comme des larrons en foire. Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain qu'avec leur assentiment la *Ligue* maçonnique prendra la direction de ces écoles. Alors les ennemis jurés de la religion porteront la cognée à la racine et pervertiront toute la génération naissante. Les énormes sommes que les contribuables, presque exclusivement catholiques, payent chaque année pour ces écoles, seront employées bien moins pour instruire nos enfants que pour instiller dans leurs jeunes intelligences le poison de l'irreligion, et pour jeter, dans leurs jeunes cœurs, les germes de la morale indépendante. C'est ainsi que le ministère travaille à déchristianiser l'enfance pour décatholiciser notre patrie qui, depuis plus de douze siècles, a trouvé dans la religion du Christ et son bonheur et sa gloire.

Le comte de Maistre disait de la France en 1790 : « Les massacres, les pillages, les incendies, ne sont rien : il ne faut que peu d'années pour guérir tout cela; mais l'esprit public anéanti, l'opinion viciée à un point effrayant, en un mot, *la France pourrie;* voilà (disait M. de Maistre, en parlant des Francs-Maçons de cette époque), voilà l'ouvrage de ces messieurs. » Si le roi souffre que ses ministres livrent l'enseignement primaire à la Franc-Maçonnerie, d'ici à peu d'années nous aussi, nous pourrons dire : « L'esprit public anéanti, l'opinion publique viciée à un point effrayant, la Belgique *pourrie,* voilà l'ouvrage de Messieurs les Francs-Maçons!! » Alors, pour nous servir des paroles de Léopold I, « la société poussée hors des voies du christianisme, sera ramenée à la barbarie. » La Franc-Maçonnerie aura atteint son but; elle aura rétabli le paganisme sur les ruines du christianisme. Mais alors aussi ces abominables scènes que nos pères ont vues à la fin du siècle dernier, se reproduiront plus hideuses encore. La raison humaine, divinisée dans la personne d'une vile prostituée et placée sur l'autel du Dieu vivant, sera de nouveau encensée par les sectateurs du rationalisme et par les pontifes du Grand-Architecte de l'univers. Puis, à quoi aboutirent ces effrayants désordres ? Et quel sort Dieu réservera-t-il à une société coupable d'avoir une seconde fois rejeté l'immense bienfait du christianisme ?

§ XIII. Dans les graves circonstances, dans le suprême danger, où nous nous trouvons, tous ceux qui s'intéressent à la conservation de la religion et au salut de la patrie, doivent opposer à la formidable Ligue maçonnique une ligue catholique plus formidable encore. Qu'on le sache bien, pour vaincre nos ennemis, pour déjouer leurs plans tendant à pervertir la jeunesse, nous n'avons qu'à VOULOIR. Nous avons pour nous le droit, attendu que l'article 17 de la Constitution nous garantit la liberté de l'enseignement; nous avons pour nous l'opinion publique et la sympathie de la presque totalité de nos concitoyens. Puis à l'unité de nos principes nous joignons nos profondes convictions. Il dépend donc de nous d'arrêter des adversaires qui ne sont forts que par notre trop

grande modération, et qui n'avancent toujours que parce que nous voulons bien toujours reculer.

Il est plus que temps que les membres catholiques de nos Chambres législatives cessent de se laisser éblouir par le faux zèle que les libérâtres affichent pour l'enseignement. Les entraves que nos adversaires mettent partout à l'enseignement catholique, prouvent que ce n'est pas l'instruction qu'ils aiment, mais que c'est la religion qu'ils haïssent. Il est évident que, dans l'emploi des immenses subsides que les Chambres votent chaque année pour l'instruction, le ministère n'a en vue que de faire la guerre à l'enseignement libre et de maçonniser la jeunesse. Or c'est se rendre complice du crime que de fournir le moyen de le commettre.

Quant aux électeurs, il est évident que, dans les circonstances présentes, c'est pour eux un impérieux devoir de n'envoyer siéger aux Chambres, aux conseils provinciaux et aux hôtels-de-ville que des hommes qui prendront pour règle de conduite, non le mandat impératif de la loge, mais la prescription de leur conscience ; des hommes qui ne souffriront plus qu'on élude les lois par des arrêtés arbitraires et qu'on substitue à la loi fondamentale du pays des lois qui lui sont contraires ; des hommes assez religieux pour comprendre que celui qui, après avoir fait serment d'observer la Constitution, viole la Constitution, se parjure et commet un des plus grands crimes que l'on puisse commettre ; des hommes enfin assez énergiques, pour revendiquer en faveur de leurs mandants les droits que la Constitution garantit à tous les Belges sans distinction, et non pas seulement à la caste des porte-truelle qui se regardent comme des êtres privilégiés, et méprisent, comme de vils parias, tous ceux qui ont assez de religion et d'indépendance de caractère pour ne pas vouloir prêter un serment d'obéissance aveugle et se livrer à des farces indignes d'un homme raisonnable (1).

(1) Au moment où nous écrivons ces lignes. les journaux rapportent, concernant les élections, l'extrait suivant du mandement que les évêques réunis en concile provincial à Québec, adressent à leurs diocésains : « Souvenez-vous que Dieu jugera un jour vos élections ; il vous demandera compte de vos intentions, de votre choix, de votre suffrage, de vos paroles et de vos actes dans l'exercice de ce droit important. En même temps

§ XIV. Il est donc du devoir des parents et des tuteurs de ne point placer leurs enfants et leurs pupilles dans des écoles soumises à l'influence de la loge; car la saine morale et l'instruction solide y manquent. Malgré leur jactance, les Francs-Maçons soulèvent toutes les questions sans pouvoir en résoudre une seule. Semblables à ces commères qui courent la prétentaine, les soi-disant apôtres du libre examen promènent leurs rêveries sur les vastes champs de la philosophie et de la métaphysique et, après s'être creusé le cerveau, après avoir étalé systèmes par systèmes, ils n'ont rien de solide ni de certain à présenter. Ils arrivent même à cette conclusion, qu'ils n'ont aucun espoir de voir aboutir jamais à une solution tous leurs efforts d'esprit et toutes leurs profondes spéculations. « La recherche de l'absolu, disait naguère un professeur de l'université maçonnique de Bruxelles dans un discours d'apparat, ne produit que quérelles d'aveugles qui se battent dans une cave où ne pénètre jamais la lumière (1). » Triste aveu de la stérilité du libre examen, puisque ses partisans conviennent eux-mêmes qu'ils sont dans l'impossibilité d'éclaircir jamais les grandes questions qui concernent Dieu et la nature, questions devant lesquelles toutes les autres disparaissent et ne valent pas la peine qu'on s'en occupe.

Pour se tirer d'affaire et pour faire bonne mine à mauvais jeu, les Francs-Maçons s'exaltent mutuellement et vantent beaucoup leurs forces et leurs talents. A les entendre, ils sont la lumière même et la science personnifiée. Le F. Wiertz, dans son *Tableau*

que la Constitution vous donne la liberté de choisir vos mandataires, Dieu vous fait une obligatiou de n'user de cette liberté que dans la vue du bien public, et de ne donner vos suffrages qu'à des hommes capables de le procurer, et sincèrement disposés à le faire. »

Qu'on lise le *Document* maçonnique relatif aux mesures à prendre en cas d'élections et l'*Arrêté du Grand-Orient* de Belgique concernant l'obligation des Maçons de voter et d'agir selon le mandat impératif qu'on leur impose (t. I, p. 266-275), et que l'on juge de quel côté est l'honnêteté, le respect pour le droit et l'amour de la vérité, et de quel côté est l'injustice et la tyrannie. La loge force ses suppôts d'abjurer et leur intelligence et leur conscience. Et la Maçonnerie parle de morale!

(1) La recherche de l'absolu est celle qui a pour objet Dieu ou (dans le sens panthéistique,) la nature. D'après le *Dictionnaire de l'Académie*, « l'*Absolu* est ce qui existe indépendamment de toute condition. » Or, il n'y a que Dieu qui existe de cette manière et (aux yeux des panthéistes,) la nature.

humanitaire, affirme que la puissance de l'homme n'a pas de bornes, et les jeunes adeptes de la loge, réunis au congrès universitaire de Liége, ne parlaient de rien moins que d'enfoncer la voûte du firmament comme une feuille de papier, dans l'attente sans doute de pouvoir un jour, quand leurs muscles seraient devenus plus forts et que leurs bras se seraient allongés, escalader les cieux, enfourcher le soleil et s'asseoir sur les astres, comme de nouveaux Lucifer.

Il est d'un haut comique de voir des hommes qui viennent de pousser leur titanesque orgueil jusqu'à se métamorphoser en dieux, se transformer ensuite en brutes et se dire les descendants de l'orang-outang, à cause de la ressemblance qu'ils se trouvent avec ce vilain quadrumane. Pour nous, nous n'avons aucune envie d'entrer en discussion avec ces hautes intelligences au front aplati. Mais nous demandons quels parents voudront confier leurs enfants à des hommes qui se font, tour-à-tour, brute et matière?

§ XV. Et c'est à de tels résultats qu'aboutissent les efforts de ces prétendues grandes *Lumières* de la loge! L'humble paysan de nos campagnes, l'enfant même de dix ans qui a appris son catéchisme, en sait infiniment plus sur Dieu, sur l'âme humaine et sur les destinées de l'homme, que tous ces sectateurs du libre examen, et que tous ces professeurs de philosophie et de métaphysique qui, sans espoir d'arriver jamais à la certitude, raisonnent à perte de vue et qui, ainsi qu'ils sont forcés de l'avouer eux-mêmes, « se querellent et se battent entre eux comme des aveugles dans une cave où ne pénètre jamais la lumière. » — Que ne retournent-ils au catéchisme, dont un philosophe incrédule, le malheureux Jouffroi, fit un jour, dans un moment de lucidité, l'admirable éloge suivant, que nous recommandons à toutes les fortes têtes de l'université de Bruxelles :

« Il y a un petit livre qu'on fait apprendre aux enfants, et sur lequel » on les interroge à l'église : lisez ce petit livre, qui est le catéchisme, » vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, » de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce » humaine, il le sait; où elle va, il le sait; comment elle va, il le sait. » Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il

6

» est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse
» sublime.... Origine du monde, origine de l'espèce, question de race,
» destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme
» avec Dieu, devoirs de l'homme avec ses semblables, droits de l'homme
» sur la création, il n'ignore rien ; et, quand il sera grand, il n'hésitera
» pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit
» des gens ; car tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de
» soi-même du christianisme. Voilà ce que j'appelle une grande religion ;
» je la reconnais à ce signe, qu'elle ne laisse sans réponse aucune des
» questions qui intéressent l'humanité (1). »

§ XVI. Cependant, si les Francs-Maçons ne veulent ni de dogme, ni de religion positive, en revanche, ils vantent beaucoup la morale et surtout la morale universelle. Malheureusement la morale sans dogme est quelque chose de bien vague, de bien incertain et qui ne peut aucunement remplacer la religion : c'est une maison sans fondements, un arbre sans racines. Le célèbre Portalis comparait une telle morale à un tribunal sans juges, où chacun plaide son opinion et où personne n'a le droit de décider. Toutes les opinions mises sur la même ligne, ont, dit M. Smalz, en fait de morale, juste autant de valeur qu'une série de zéros sans numérateur.

Mais il y a plus. Si une morale sans dogme, sans sanction religieuse, ne peut se maintenir, ne peut subsister, une morale universelle, dans le sens de la Maçonnerie, ne peut se concevoir ; elle est absurde, elle est impossible. Sous le rapport du lien conjugal, par exemple, qui bien certainement fait partie de la morale, comment concilier la monogamie, la polygamie, la promiscuité des femmes ?

Puis, l'esprit peut-il imaginer une morale qui renferme tout à la fois celle de Moïse, celle de Jésus-Christ, celle de Confucius, de Mahomet, de Brahma, de Zoroastre, d'Epicure ; la morale des

(1) Cet éloge du catéchisme est d'autant plus frappant dans la bouche de Jouffroi que, dans un écrit antérieur, il avait voulu expliquer au monde « *comment les dogmes finissent.* » Ce philosophe malheureux décrit lui-même, dans un de ses ouvrages, avec une amère douleur, comment il avait perdu l'incomparable trésor de la foi. Il avait suivi les Conférences que M. Cousin donnait à l'Ecole normale de Paris et devint, parmi tant de milliers d'autres, un triste exemple du mal que les mauvais professeurs causent à leurs élèves.

Chrétiens, des Juifs, des Chinois, des Musulmans, des Hindous, des Persans, la morale des anciens Grecs, des Romains, des Égyptiens, etc.? La morale universelle est une espèce de pot-pourri-qui, sans parler de ce qui se pratiquait chez les anciens, renferme la morale et des Mormons qui suivent sans frein leurs plaisirs sensuels, et des Hindous qui brûlent sur le même bûcher le mari défunt et ses femmes, et des Chinois qui exposent leurs enfants et les abandonnent à la pâture des chiens, et des Turcs avec leurs harems, et des Tunisiens avec leurs bagnes, et des Cafres avec leur trafic de chair humaine, et des peuples anthropophages de certaines plages de l'Australie; bref, la morale universelle est l'amalgame des morales de tous les temps et de tous les lieux. Belle morale, en effet, ou plutôt beau gâchis, où chacun patauge comme bon lui semble!

De ce que nous venons de dire, n'est-on pas en droit de conclure que la Maçonnerie, en adoptant toutes les morales, même celles qui sont contradictoires, n'en respecte aucune, n'en veut d'aucune? Par conséquent, le F. Bourlard ne profère qu'un nonsens et une absurdité quand, dans le discours qu'il fit le 24 juin 1854 au Grand-Orient de Bruxelles, il s'écria : « Je veux qu'il soit su et dit, de par le monde, qu'il y a une loi morale qui gouverne tout l'univers; que cette loi est la même chez tous les peuples, sur tous les continents; que c'est la loi morale qui forme la véritable religion des peuples! Je veux qu'on s'habitue à s'incliner devant un honnête homme, je veux que l'homme de bien arrive à toute la hauteur qui lui est due! — Voilà ce que j'appelle le progrès, l'amélioration morale facile à obtenir si un jour c'était l'idée, c'était la pensée, c'était l'institution maçonnique qui pouvait diriger l'éducation du peuple! (t. I, p. 304.) »

Ce serait donc cette morale absurde et impossible que les Francs-Maçons voudraient inculquer à la jeunesse de nos écoles s'ils parvenaient à s'y installer? Et ce serait là toute la religion qu'ils voudraient laisser à nos enfants?

§ XVII. Mais ne discutons pas la théorie de la morale maçonnique : pour en juger, rapportons-nous à la conduite que tiennent

les sectateurs et aux faits qu'ils posent. Particularisons ces faits en tant qu'ils ont rapport avec la vérité ou avec le mensonge.

La vérité, l'amour de la vérité, est le fondement de la morale, et le respect pour la vérité doit être la première qualité d'un homme moral. Or, en parlant de ce principe, que faut-il penser de la morale de la Franc-Maçonnerie et de la moralité des Francs-Maçons? Il suffit d'avoir lu quelques-uns de leurs écrits et comparé les assertions des uns avec les négations des autres, pour être convaincu que cette secte est effrontément menteuse, et que c'est à juste titre qu'on a qualifié les Francs-Maçons de *Francs-Menteurs*. Tout homme tant soit peu versé dans la lecture des journaux et des annuaires maçonniques, des *Livres d'or*, des historiens Maçons, des *pièces d'architecture* des orateurs de la loge, etc., est frappé des contradictions qu'on y rencontre à chaque page et de l'esprit de mensonge qui y règne. En lisant ou en entendant les élucubrations boursoufflées et incohérentes des écrivains et orateurs les plus loués de l'Ordre, on ne peut ne pas penser à celui que l'Écriture appelle *le menteur par excellence*.

TOUT CE QUI S'ÉLOIGNE DU CHRISTIANISME EST LUMIÈRE, VÉRITÉ, SAGESSE ; TOUT CE QUI SE RAPPROCHE DU CHRISTIANISME, EST TÉNÈBRES, MENSONGE, IMMORALITÉ. Cette réflexion que fait M. Lasserre dans le second numéro du *Correspondant* en parlant de la *Bible de l'humanité* de Michelet, convient parfaitement aux Maçons. De même, la définition suivante que donne M. Lasserre du livre de Michelet, convient également à toute production maçonnique. « C'est croyable d'affirmations sans preuve, de lieux communs solennels, de puérilités mystiques, de symbolisme effréné et de réalisme non moins excessif, d'interminables digressions, d'obscurités et d'inconséquences. » Enfin aux auteurs Maçons et aux livres maçonniques convient la conclusion suivante avec laquelle M. Lasserre termine ses réflexions sur l'étrange livre de Michelet : « A la lumière biblique, j'examinais et les hommes de notre siècle et l'œuvre incohérente que j'avais sous les yeux. Le châtiment de l'orgueil serait-il le même dans tous les temps ? » me disais-je dans le secret de ma pensée. Le roi de Babylone ayant déliré d'orgueil, perdit son trône : il se crut semblable aux bêtes, et le fut en réalité. Et voilà

que tels et tels philosophes de notre époque, après s'être élevés, impudents et hautains, contre Dieu et son Église, perdent peu à peu toute la puissance de leur talent *(regnum tuum transibit a te),* et se déclarent de la même race que l'animal : Renan, About, Taine, Michelet. « La caste Bête est supprimée ! » C'est le cri de Michelet, comme celui de Nabuchodonosor. « Le monde entier s'embrasse dans une immense fête, » dit l'écrivain dans son enthousiasme bestial. « *Et cum bestiis et feris erit habitatio tua,* » avait dit l'Écriture, il y a plus de deux mille ans.

» La même démence descend sur le même orgueil.

» De tels spectacles et de si douloureux abaissements sont faits pour nous instruire. Ce n'est pas impunément que l'homme se sépare de Dieu et de son Christ. Le chemin qui éloigne de l'Église, conduit par les stations les plus mauvaises, et en un temps plus ou moins court, dans les abîmes de la démence. Quand la religion s'en va, le bon sens ne tarde pas à la suivre. »

§ XVIII. Pour qu'on voie combien ces graves remarques sont fondées, nous renvoyons le lecteur aux chapitres suivants de notre ouvrage, où il s'agit de comptes-rendus des fêtes et de discours funèbres. Il verra que, même dans ces tristes circonstances, le Maçon aime les phrases creuses et redondantes, où le bon sens n'est pas moins martelé que la religion, et que, en face de la mort, des foudres d'éloquence en délire vont jusqu'à nier Dieu, l'âme et la mort même (1) :

T. I. p. 98-109 : *Funérailles maçonniques en l'honneur du F.·. de Saint-Martin, Vénérable de la* ▭ *de la* Parfaite Intelligence, *de Liége.*

T. I, p. 148-151 : *Compte-rendu de la fête funèbre célébrée en mémoire du F.·. Verhaegen,* et t. II, p. 200-202 : *Extraits du discours que le F.·. Lacroix prononça à cette occasion.*

T. I, p. 152-159 : *Honneurs funèbres rendus à la mémoire du F.·. Fontainas, bourgmestre de Bruxelles.*

(1) Il mérite d'être remarqué que c'est, dans les fêtes funèbres, que les Maçons s'évertuent à nier Dieu, l'âme et la mort même. Le moment est mal choisi ; mais il faut étouffer la conscience et prévenir la désertion.

T. I, p. 160-169 : *Cérémonie funèbre en mémoire de Léopold I, Roi des Belges, célébrée à Bruxelles par le* Grand-Orient *de Belgique. Paroles du F.·. Van Schoor.*

T. I, p. 383-406 : L'HISTOIRE D'UN RÊVE RACONTÉ PAR LA FOLIE. *Discours prononcé par le F.·. Defré lors des funérailles susdites en mémoire de Léopold I.*

Nous engageons le lecteur à parcourir ce dernier discours. Toutes les circonstances concourraient pour lui donner un intérêt exceptionnel. On célébrait les funérailles du premier roi des Belges; le panégyrique fut prononcé par le Grand-Orateur du Grand-Orient de Belgique, devant l'auditoire le plus nombreux et le plus brillant que la loge eût encore réuni en Belgique, auditoire composé, suivant le journal *Die Freimaurer-Zeitung*, de Leipzig, de huit cents, et, suivant *l'Écho du Parlement*, de quinze cents Frères de l'Ordre; presque toutes les autorités maçonniques de l'Europe y étaient représentées : à leur tête se trouvait le Grand-Maître Van Schoor qui, avec l'assistance de ses deux acolythes, Sigart et Bourlard, faisait la fonction de hiérophante; à côté du trône du Grand-Maître figurait, d'un côté, le F. Ranwet, Grand-Commandeur du Suprême-Conseil, et de l'autre, le F. Defacqz, ex-Grand-Maître National; à l'Orient étaient placés des Maçons qualifiés, tels que les représentants du Grand-Orient d'Italie, le F. Hochstein; celui de la loge chapitrale et aréopagique *Carthage et Utique*, à l'Orient de Tunis, le F. Lemaieur; celui de la loge *l'Espérance*, à l'Orient de Berne, le F. Couvreur; les députés de la loge le *Septentrion*, à l'Orient de Gand, et les députés des loges de Dordrecht, d'Amsterdam, de l'Allemagne, des États-Unis, etc.

A cause du grand intérêt que ce *morceau d'architecture* présente, nous en avons donné dans notre ouvrage une analyse complète, qui ne comprend pas moins de 24 pages (t. I, p. 383-406). Il y est démontré que, dans tout ce long discours qui doit avoir duré plus d'une heure, IL N'Y A PAS UN SEUL MOT DE VRAI.

Il y est prouvé encore 1° que ce discours ne mérite d'être défini autrement que « l'histoire d'un rêve raconté par la folie, » et

2° que ce rêve colossal, si jamais la Maçonnerie possède quelque Homère, pourrait lui fournir le sujet de tout un poëme épique, lequel, d'après l'ordre des idées qui règne dans le discours du F. Defré, pourrait se diviser en cinq chants, dont voici le sommaire :

1re partie du rêve du F. Defré : INITIATION DE LÉOPOLD, LE 1er SEPTEMBRE 1813, A LA LOGE *l'Espérance*, de Berne. — Premier Chant.

2e partie du rêve du F. Defré : PROMOTION DU F. LÉOPOLD AU GRADE DE CHEVALIER KADOSCH, 30e. — Deuxième Chant.

3e partie du rêve du F. Defré : PROTECTION SPÉCIALE ACCORDÉE A LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE PAR LÉOPOLD PENDANT LES TRENTE-CINQ ANNÉES DE SON RÈGNE. — Troisième Chant.

4e partie du rêve du F. Defré : MORT MAÇONNIQUE DE LÉOPOLD I. — Quatrième Chant.

5e partie du rêve du F. Defré : SÉJOUR DE LÉOPOLD DANS LES CHAMPS-ÉLYSÉES DU CIEL MAÇONNIQUE. — Cinquième Chant.

Qui aurait jamais cru qu'au milieu du dix-neuvième siècle, dans la capitale de la Belgique, un millier de personnes, arrivées à l'âge mûr et jouissant de leurs facultés intellectuelles, eussent pu supporter ces absurdités, plus dignes de sortir de la bouche du pensionnaire d'une maison de santé, en camisole, que de la bouche d'un orateur, paraissant à la tribune comme l'organe officiel d'une grande association qui prétend porter dans ses flancs la civilisation moderne !

Et il y avait là des ministres d'État et des ministres du roi, des sénateurs et des représentants, des membres des cours de justice, des hommes appartenant à la magistrature et à l'édilité des grandes villes ; il y avait là surtout des professeurs de l'université de Bruxelles, qui font profession d'être partisans du libre examen et de fonder leurs croyances, en dehors de toute autorité, sur les seuls principes fournis par la raison ! Cependant, tous ces personnages, en dépit de leurs principes, gobaient, sans examen aucun, sans preuve aucune, toutes les sornettes qu'on leur racontait !

Juste punition du ciel ! Ces hommes ferment obstinément les yeux à la lumière de l'Évangile et nient la révélation, malgré l'évi-

dence du surnaturel qui les inonde; ils érigent leur raison en divinité, et Dieu permet que leur orgueilleuse raison roule d'erreur en erreur et s'engouffre dans un abîme d'humiliantes extravagances! C'est le seul moyen d'expliquer l'excès de déraison de tant d'affiliés à la loge, qui sont très-entendus en commerce, en finances, en droit, en art militaire, parlent bien de tout cela, raisonnent bien sur tout cela, mais qui, dès qu'il s'agit de religion, semblent frappés d'aveuglement intellectuel et dévorent les plus incroyables absurdités qu'on rencontre dans les annales, dans les discours, dans les rituels maçonniques et dans tout ce qui émane de la loge.

§ XIX. L'esprit de mensonge qui règne dans la société maçonnique, suffirait, à lui seul, pour faire voir combien sa morale est basse et dégradante. Cependant les nombreux *Documents* authentiques que contient notre ouvrage sur la Franc-Maçonnerie, en fournissent des preuves encore plus frappantes. Parmi un grand nombre d'autres énormités, on y voit que le Maçon abdique son intelligence et sa volonté en jurant, au moment de son admission; qu'il obéira, en aveugle, en tout et toujours, aux chefs présents et futurs, connus et inconnus qu'il plaira à la loge de lui donner. On y voit que le Maçon abdique sa conscience en promettant d'exécuter le mandat impératif qu'on trouvera bon de lui intimer, quand même ce qu'on lui commanderait serait contraire à ses convictions et lui paraîtrait injuste (t. I, p. 266-275). On y voit que le Maçon, en vertu des principes de l'Ordre, est obligé de secourir en tout et partout ses Frères de loge aux dépens de ceux qui n'appartiennent pas à la loge, à telles enseignes que, s'il est militaire, il doit être infidèle à son drapeau, et, s'il est fonctionnaire civil, il doit être infidèle à tout autre serment qu'à celui qu'il a prêté en loge (t. I, p. 242-252). En d'autres termes, pour tout porte-tablier, le serment qu'il a fait au *Grand-Architecte de l'univers* d'être fidèle à la Constitution de la loge et au chef de la loge, doit l'emporter sur celui qu'il a fait à Dieu d'être fidèle à la Constitution de son pays et au chef du gouvernement de son pays. Cette théorie aussi monstrueusement immorale, paraîtrait incroya-

ble si elle n'était pas établie par les aveux les plus explicites et les plus incontestables des coryphées de la Franc-Maçonnerie elle-même. Nous engageons nos lecteurs à ne pas nous croire sur parole, mais à lire le texte des *Documents* maçonniques qui contiennent ces aveux, et que nous avons consciencieusement reproduits dans les deux volumes de notre travail intitulé : *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité,* etc.

CHAPITRE IV.

PROPOSITION

relative à la Franc-Maçonnerie soumise par M. A. Neut *à la* 5[e] *Section de l'Assemblée générale des Catholiques à Malines de* 1867. — *Vote de cette proposition par la Section* (1). — *Rapport de M. A. Neut à l'Assemblée générale. — Adoption de sa proposition à l'unanimité.*

Séance du 6 septembre 1867.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Neut, relative à la *Franc-Maçonnerie*.

M. A. Neut. — Je viens, Messieurs, faire devant vous le procès à la Franc-Maçonnerie, procès facile à intenter, facile à plaider, facile à gagner ; car je ne me servirai que de pièces émanées des loges maçonniques et avouées par elles. Ce n'est pas moi qui plaiderai, c'est elle qui vous parlera; c'est elle qui, par des documents arrachés aux mystères maçonniques, vous dira ce qu'elle est, ce qu'elle fait, ce qu'elle veut, à quoi elle tend.

En remplissant cette tâche, je ne fais qu'obéir à la voix de notre bien-aimé et vénéré Père Pie IX, qui, pénétré de la gravité des maux que répand la Franc-Maçonnerie sur la surface du globe, désire communiquer à tous les fidèles une sainte et salutaire aversion pour les sociétés secrètes.

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que l'Église s'est alarmée des manœuvres anti-religieuses et anti-sociales de la Maçon-

(1) Extrait du compte-rendu de la 3[e] session de cette session, Tome II, page 335 et suiv., et Tome I, p. 308.

nerie : dès la première moitié du XVIIIe siècle, le pape Clément XII la condamna et la réprouva; Benoit XIV renouvela les sentences de son vénérable prédécesseur, sentences qui furent confirmées, au XIXe siècle, par Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX.

Le Pape aujourd'hui régnant (que Dieu garde!) s'est particulièrement attaché à combattre la secte maçonnique : à plusieurs reprises, Sa Sainteté s'est prononcée énergiquement contre elle, prémunissant le troupeau confié à ses soins contre ces loups rapaces qui, revêtus de peaux de moutons, cherchent à tout dévorer.

Il y a un an et demi, j'eus l'honneur d'offrir à Sa Sainteté la première édition de mon ouvrage relatif aux loges : *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité, à l'aide de documents authentiques* (1), promettant au Saint-Père de compléter (ce que j'ai fait depuis) mon travail. A peine Pie IX eût-il reçu le livre, qu'il daigna m'adresser les félicitations les plus flatteuses et me remercier en disant que j'avais bien mérité de la religion et de la société civile, et après ce témoignage si précieux, Sa Sainteté, parlant de la nécessité de dévoiler les manœuvres de la secte maçonnique, ajouta :

« En effet, ainsi la Franc-Maçonnerie s'arrache-t-elle à elle-même le » masque de la vertu qu'elle a dérobée à l'Évangile; ainsi elle met au » jour ses rites impies et ses serments; ainsi, elle avoue professer le » naturalisme et repousser toute religion révélée; ainsi elle démontre » qu'elle est hostile à toute autorité, qu'elle est l'auteur et le chef des » bouleversements qui ruinent aujourd'hui l'ordre et ouvrent la source » de toutes les calamités, de tous les maux sous lesquels gémit le genre » humain; ainsi, enfin, elle émet son funeste poison et elle fait paraître » aux yeux de tous la honte de ses mystères, qu'elle a l'habitude de » cacher avec le plus grand soin, non seulement aux profanes, non seu- » lement à ses novices, mais même à la plupart de ses initiés, à moins » que ceux-ci, ayant déposé toute pudeur, renoncé à tout sentiment de » religion et de justice naturelle, se soient montrés dignes de la confiance » de la secte. Certes, ces documents, arrachés aux ténèbres de la secte, » et par conséquent authentiques et irréfutables, brilleront d'un éclat tel » aux yeux de tous, que celui qui ne veut pas être aveugle en plein midi,

(1) A Gand et Bruges, chez l'auteur. A Paris, chez Dillet, rue de Sèvres, 15.

» ne saurait plus ni se laisser induire en erreur par le faux brillant de
» bienfaisance sous lequel se déguise la secte, ni méconnaître la sagesse
» du Saint-Siége, qui l'a tant de fois frappée d'anathème, afin de pré-
» venir la perte des âmes et détourner des nations les malheurs qui les
» menacent. »

Dans son allocution du 25 septembre 1865, Sa Sainteté Pie IX s'est exprimée sur le même sujet dans les termes suivants :

« La secte maçonnique dont nous parlons, n'a été ni vaincue ni
» terrassée; au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours
» si difficiles, elle se montre partout avec impunité, et lève le front plus
» audacieusement que jamais. Nous avons dès lors jugé nécessaire de
» revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où l'on est
» peut-être des coupables desseins qui s'agitent dans ces réunions clan-
» destines, on pourrait croire faussement que la nature de cette société
» est inoffensive, que cette institution n'a d'autre but que de secourir les
» hommes et de leur venir en aide dans l'adversité; qu'enfin, il n'y a rien
» à en craindre pour l'Église de Dieu.
» Qui, cependant, ne voit combien une telle idée s'éloigne de la vérité?
» Que veut donc cette association d'hommes de toutes religions et de
» toutes croyances? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment
» si rigoureux exigé des initiés, qui s'engagent à ne jamais rien dévoiler
» de ce qui peut y avoir trait? Et pourquoi cette effrayante sévérité de
» châtiments auxquels se vouent les initiés, dans le cas où ils viendraient
» à manquer à la foi du serment? A coup sûr, elle doit être impie et
» criminelle, une société qui fuit ainsi le jour et la lumière; car celui qui
» fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumiére. »

Telles sont les paroles de Pie IX, dont l'autorité est si grande et qui inspire à tous les catholiques de l'univers un si grand et si légitime respect.

C'est avec raison que le Saint-Père porte ce jugement. En effet, la Franc-Maçonnerie essaie plus que jamais, je n'hésite pas à le dire, de détruire les bases fondamentales de la société; elle s'attaque à tout ce qu'il y a de plus sacré. Un très grand nombre de ses loges, et ce nombre s'accroît sans cesse, conteste l'existence de Dieu et nie l'immortalité de l'âme. Sur cent et quelques loges qui ont été chargées, il y a deux ans, de présenter en France un projet de constitution pour ce qu'on appelle « un grand *convent* (congrès) maçonnique, » on a compté une soixantaine de projets

où l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme étaient formellement niées.

Dans la dernière réunion générale maçonnique, tenue à Paris au mois de juin dernier, on a agité longuement la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer dans ce que les Maçons appellent une planche et nous un écrit, cette formule : « *A la gloire du grand Architecte de l'Univers.* »

La formule n'a pas été supprimée, mais on lui a donné un commentaire tel qu'elle ne signifie plus rien, absolument rien.

Ne croyez pas, Messieurs, que cette négation impie soit un fait particulier à tel ou tel pays. Non : cette hostilité ouverte au Créateur du ciel et de la terre et à sa plus belle œuvre, à l'âme, s'étend et se propage partout. Les archives maçonniques nous montrent cet athéisme brutal gagnant l'Italie, où Garibaldi attaque la religion et cherche à écraser l'Église et la papauté au nom des loges dont il est le Grand-Maître.

Grâce à la Maçonnerie, l'esprit d'impiété se développe en Prusse et en Hollande, où il hante les plus hautes régions; en France, où il reçoit aide et protection; en Belgique, où il règne et gouverne. Partout, nous retrouvons la même déclaration de guerre à Dieu; partout nous entendons proclamer que l'âme de l'homme s'éteint comme celle de la brute.

La Franc-Maçonnerie, d'ailleurs, est devenue le plus solide appui de la secte des solidaires et de la libre-pensée; elle patronne, elle défend ces sociétés. J'ai sous la main des pièces authentiques relatives au conflit élevé entre la loge la *Constance* de Louvain et le Grand-Orient de Belgique, et ces pièces viennent prouver l'exactitude de mes assertions.

Lorsque Léopold I fut décédé, le Grand-Orient de Belgique crut qu'il fallait lui faire des funérailles maçonniques; vous avez lu dans les journaux les détails de cette ridicule cérémonie. Le Grand-Orient avait fait placer, sur l'un des piliers de ce que les Maçons appellent leur temple, cette inscription : « *L'âme, émanée de Dieu, est immortelle.* » Cette légende suscita un conflit menaçant : la loge de Louvain protesta de la manière la plus énergique, soutenant que c'était là une atteinte portée au libre arbitre et

à la conscience des Frères, et contesta à la loge suprême le droit de produire dorénavant dans « les tenues » maçonniques, de pareilles doctrines, hostiles, disait-elle, « aux bases de la Maçonnerie belge. »

Et que fait le Grand-Orient?

Il ne s'offusque pas le moins du monde de la négation de Dieu et de l'immortalité de l'âme, mais il se fâche tout rouge, « parce qu'il ne peut appartenir à aucune loge « de blâmer, par un acte officiel, le corps régulateur de toutes les loges. » Quant au fond de la protestation émanée des Maçons de Louvain, le Grand-Orient répond : « Qu'ils (les Frères de Louvain) veuillent prendre lecture » de l'article premier des statuts généraux de l'Ordre, et ils » apprendront que déjà, en 1837, le Grand-Orient de Belgique » dégageait la Maçonnerie nationale de tout dogme religieux ou » philosophique. »

Plus loin, la loge régulatrice cite le passage suivant de la « planche » adressée par elle à toutes les loges de l'obédience, le dix-septième jour du neuviéme mois 5865: « N'oubliez pas que » notre Ordre constituant une agrégation d'hommes qui entendent exercer leur libre arbitre, il ne nous appartient pas d'établir, en fait de religion ou de philosophie, un corps de doctrines » auquel nos Frères soient tenus de se conformer. Nos temples » ne doivent être que de vastes foyers de lumières, où toutes les » opinions pouvant se produire librement, les Maçons sont mis à » même de choisir les éléments de leurs convictions. »

Enfin, le Grand-Orient ajoute :

« Si le principe de l'immortalité de l'âme apparaît dans nos » rituels et formulaires, si l'idée de Dieu s'y produit sous la » dénomination de grand Architecte de l'Univers, c'est que ce » sont là des traditions de l'Ordre, mais jamais le Grand-Orient » n'a imposé ni proclamé un dogme sur ce point. »

On le voit, les chevaliers de l'équerre et de la truelle font bon marché de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Le peu qu'il leur reste de choses religieuses, c'est la formule : « Grand Architecte de l'Univers, » dénomination que tout le monde peut accepter pour le Dieu qu'il vénère : elle peut même être adoptée par ceux

qui ne croient à aucun Dieu. Quant à l'âme, c'est une défroque dont l'homme n'a plus à se soucier en partant pour l'autre monde. L'âme humaine et l'âme d'un cheval font la paire, d'après messieurs les Maçons.

Vous voyez, Messieurs, où tend la secte que, pour ma part, j'ai fait vœu de combattre partout où je la rencontrerai. *(Applaudissements.)*

Après avoir vu ce que la Franc-Maçonnerie fait de Dieu et de l'âme, il est bon de rechercher ce qu'elle fait des autres principes fondamentaux de la société. Soit dit en passant, cette secte, qui inscrit sur son drapeau : *Liberté, Égalité, Fraternité,* compte dans son sein un grand nombre de très-puissants Souverains Commandeurs, de Sérénissimes Grands-Maîtres, de Princes du Tabernacle, de Sublimes Princes du Royal Secret, etc.

Il me sera aisé de prouver que les loges maçonniques ne se soucient pas plus de la propriété que de la Divinité. Les loges inférieures sont peut-être à cet égard encore plus remuantes que les autres. En 1866, a paru une pièce de nature à éclairer les personnes qui douteraient encore des menées anti-sociales de la Franc-Maçonnerie. Cette pièce émane d'une loge de Liége, appelée la *Parfaite Intelligence;* elle est signée du Vénérable, *Lafontaine,* et du sécrétaire, *Bonniver.* Ces Messieurs écrivent à leurs amis de Londres, les *Philadelphes :*

« Ce n'est point trop du rassemblement de tous nos efforts pour com-
» battre les erreurs qui continuent à gouverner le monde, et parvenir au
» but que nous poursuivons :

» Soustraire l'humanité au joug des prêtres;

» Remplacer la foi par la science;

» Substituer, pour le bien accompli, les austères satisfactions de la
» conscience aux pompeuses espérances de récompenses célestes;

» Écarter de l'esprit la vaine préoccupation d'une vie future et le féti-
» chisme d'une Providence prête à secourir toute détresse;

» Abattre les forces aveugles;

» Abaisser l'orgueil de l'argent et des priviléges;

» Transformer la charité aux pauvres, qui les humilie, en recherche du
» droit des pauvres, qui les élève;

» Égaliser les intelligences, par l'instruction; les fortunes, par l'équi-
» libre proportionné des salaires; les protections, par des lois identique-
» ment respectueuses pour tous;

» Réaliser la justice, au lieu de la promettre dans un monde inconnu.
» Telles sont nos tendances, telles sont les vôtres.
» L'entreprise est vaste, digne d'enthousiasme et de passion, mais
» encombrée d'obstacles.
» Vous avez compris qu'en luttant en commun, nous réussirons à les
» détruire. Nous vous remercions et nous sommes avec vous. »

Il est à remarquer que cette planche fut accueillie dans la *loge des Philadelphes*, de Londres, par des acclamations qui, dit un journal, retentirent pendant plus de cinq minutes.

Si les uns écrivent ainsi, voici comment parlent les autres. C'est encore une loge de Liége qui a la parole. J'aime mieux que ce soient les Francs-Maçons qui apportent ici eux-mêmes leur acte d'accusation; c'est une méthode plus probante, et c'est plus facile pour moi :

« Lorsque l'homme considère que lui seul, de toutes les créatures, est
» doué d'intelligence, lui est-il permis de douter que cette intelligence
» lui a été accordée *pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont*
» *communs avec la bête ?... Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide*
» *de sens*. Que l'homme cesse donc de chercher hors du monde qu'il
» habite des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse;
» qu'il étudie la nature, qu'il applique ses découvertes à sa propre féli-
» cité. Ce n'est point hors de la nature que nous devons chercher la
» Divinité; disons que *nature est Dieu*. Tenons-nous donc à la nature.
» Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans le séjour qu'il habite,
» l'existence de l'homme est un fait. *Qu'il s'aime lui-même*, qu'il cherche
» à se conserver.
» La superstition influa sur tout et servit à tout corrompre. Si la reli-
» gion chrétienne était prouvée venir de Dieu ou de la nature, il faudrait
» l'admettre avec soumission : mais les religions furent inventées par des
» imposteurs plus ou moins habiles. Ce que la religion chrétienne a de
» bon, est pillé chez les auteurs païens; *dans ce qu'elle a de son institu-*
» *teur, elle ne vaut rien*. Avant de prouver la divinité de la religion, *il*
» *faudrait prouver l'existence de Dieu*. »

Tout ce qui j'ai dit suffirait amplement, me semble-t-il, pour justifier la proposition dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture; mais ce n'est pas tout. La Franc-Maçonnerie s'est attaquée à la divinité de Jésus-Christ; elle a nié l'immortalité de l'âme; elle a conspué tout ce que nous avons appris, dès notre enfance, à respecter, à vénérer. Mais elle ne s'est pas arrêtée là.

Des pièces authentiques démontrent, en effet, que la secte maçonnique est le centre de presque toutes les révolutions qui ont eu lieu dans ces derniers temps et même antérieurement. Prenez l'*Histoire de la Révolution française*, par Louis Blanc, dont l'autorité et la véracité en pareille matière ne peuvent être méconnues, vous y trouverez que la Terreur de 1793 est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Lisez les paroles que M. de Lamartine, membre du Gouvernement provisoire, prononça, lors de la révolution de 1848, et vous connaîtrez son avis sur le même sujet. De Lamartine reçut, le 10 mars 1848, une députation de l'obédience du Suprême Conseil et il lui dit, entre autres choses : « Je n'ai pas l'honneur de savoir » le langage particulier que vous parlez, parce que c'est un sin- » gulier langage, mais je connais assez l'histoire de la Franc- » Maçonnerie pour être convaincu que c'est du fond de vos loges » que sont émanées, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi- » jour, enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par » faire la divine explosion dont nous sommes les témoins. »

Voilà l'avis de M. de Lamartine, parlant aux représentants officiels de la secte maçonnique. M. Crémieux, aussi membre du Gouvernement provisoire, reçoit, à son tour, une députation du Grand-Orient: « La patrie tout entière, lui dit-il, a reçu par vous la consécration maçonnique. »

Si nous revenons en Belgique, voulez-vous apprendre de la bouche d'un Franc-Maçon plus sincère que ses Frères, quels sont les procédés que l'on emploie lorsque l'ordre ou la liberté gêne ces messieurs? La ville de Verviers fut témoin, en 1844, d'une émeute suscitée à l'occasion de l'établissement en cette ville de la Compagnie de Jésus. Or, qui fit cette émeute? Vous allez l'entendre. M. Goffin, Vénérable de la loge des Libres-Penseurs, dans son *Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie*, s'exprime ainsi, à la page 429 :

» Ce fut le moment, (1844, époque à laquelle le *Juif-Errant*, d'Eugène » Sue, excita les passions populaires contre les Jésuites) que l'on choisit » pour introduire l'Ordre dans la cité la plus démocratique du pays. Une » dame de haut parage, célèbre par sa dévotion mystique et ses libéra-

» lités princières envers l'Église, se chargea de mener à bonne fin cette » difficile entreprise. Un tout petit Père, un seul, notez-le bien, arrivé » de nuit à Verviers, vint prendre possession du vaste hôtel que la muni- » ficence de la grande dame avait mis à sa disposition. Mais la presse » veillait, et, en 1844, elle faisait bonne garde dans la cité industrielle, » car *elle avait pour appui la loge des Philadelphes, et celle-ci comptait » alors parmi ses membres des hommes d'une énergie extraordinaire. » Le 2 septembre, Verviers entendait gronder l'émeute, et les saintes » maisons s'empressaient de faire disparaître le saint homme dont elles » avaient salué la venue comme celle du Messie.* Il fallait attendre des » circonstances plus favorables; elles ne tardèrent pas à se présenter. »

Il existe un projet de confédération universelle de toutes les grandes loges du globe, au nombre de 8,200 ateliers. Les loges s'appellent des ateliers, parce que si l'on n'y travaille guère, on y mange et boit souvent, excellent moyen de faire croire aux badauds qu'aucun mal ne s'y commet. La révolution cosmopolite s'incarne ainsi dans la Franc-Maçonnerie pour renverser partout l'ordre social.

Durant le cours de nos réunions, j'ai déjà entendu dire plusieurs fois : M. Neut a fait des ouvrages sur la Franc-Maçonnerie ; il affirme l'authenticité de toutes les pièces qu'il publie. Cela est-il bien exact ? Toutes ces pièces ont-elles le caractère qu'il leur attribue ?

Voici ma réponse :

J'ai fait d'abord un ouvrage qui ne contenait pas la moitié des matières de chacun des deux gros volumes que j'ai composés ensuite. Ce premier travail a été si rapidement vendu, que j'ai dû faire une nouvelle édition. Encouragé par la voix du Souverain-Pontife, je me suis livré à de grands labeurs, j'ai fait des recherches qui ont été heureuses et j'ai publié deux volumes. Tous les journaux catholiques du pays, et beaucoup de journaux français, allemands, italiens et anglais en ont parlé. J'ai demandé partout que l'on voulût bien s'inscrire en faux contre mes documents, s'ils n'étaient pas authentiques. J'ai envoyé gratuitement mes volumes à des journaux maçonniques.... Vous me trouverez sans doute bien libéral en cela. (*Rires.*) Je les priais de me réfuter, s'ils le pouvaient: *ils se sont tus.* Je demandais une simple mention de mes volumes ;

je ne l'ai pas obtenue; j'en suis à cet égard pour mes frais. *(Nouveaux rires.)*

Je vous dirai donc, Messieurs, que je garantis la parfaite authenticité de toutes les pièces que j'ai imprimées. Je défie quelque adversaire que ce soit de me donner un démenti sur ce point. J'espère que ma réponse paraîtra péremptoire. J'ai demandé à cor et à cris une mention, un désaveu; j'ai été jusqu'à m'écrier : Accusez-moi, si vous le pouvez, d'être un publiciste à la Dubois *(Hilarité)*. Appels inutiles! Je le répète, on ne m'a point répondu.

Ah! nous le savons, l'on parle beaucoup de bienfaisance dans les loges, pour en imposer aux simples et aux niais. Mais les Francs-Maçons sont-ils aussi bienfaisants qu'ils le prétendent? Qu'on lise leurs écrits et que l'on constate leurs aveux.

Il y a quelques années, les Maçons s'avisèrent de fonder en France un orphelinat maçonnique. Après trois années d'efforts, après les dons de 27 loges et de 500 souscripteurs, on était parvenu à recueillir *six enfants!* Au mois de mars dernier, toujours d'après un rapport officiel, ces admirables philanthropes avaient 14 garçons et 3 filles en nourrice, en pension ou en apprentissage!

Il leur fallut aussi une maison de secours. Le loyer de la maison, les impôts et le traitement du gérant absorbèrent 1,720 francs, et — notez ce chiffre — 542 francs suffirent pour secourir les hôtes malheureux qui y furent admis. Il est vrai que les membres du conseil d'administration de la maison de secours avaient acheté pour 187 francs de décorations, afin de s'en parer le jour des réunions!

Dans une circulaire de 1857, le Grand-Orient de Belgique, après un délai de trente mois et plusieurs lettres de rappel, menaça d'excommunication tous les Francs-Maçons qui n'enverraient pas la rétribution annuelle de 2 francs par frère, que les loges doivent payer à la loge suprême.

Voilà la philanthropie maçonnique! Ce n'est pas ici que je la comparerai à la charité chrétienne.

Après avoir eu l'honneur de vous présenter ces développements, je crois inutile, Messieurs, de vous prévenir contre tout ce qui émane de la Franc-Maçonnerie. Ne négligeons rien pour mettre

notre foi, nos enfants, nos familles à l'abri des trames de cette secte. Il est bon que vous sachiez à quelle armée nous avons à faire.

D'après une statistique acceptée par les auteurs maçonniques eux-mêmes, on compte 7,900 loges, dirigées par 79 grandes loges et 119 loges provinciales; il y a, en outre, 12 suprêmes conseils, ayant sous leur obédience 350 loges; enfin, il y a 8 loges isolées ou indépendantes. Total, 8,258 loges inférieures qui comptent 700,000 à 800,000 membres actifs et environ 3 millions de membres non actifs.

Telle est l'armée que nous avons devant nous, armée qui dispute à Dieu son existence, à l'âme son immortalité, à l'ordre sa stabilité; voilà l'armée qui veut, suivant son expression, « abaisser l'orgueil de l'argent et des priviléges, et égaliser les fortunes pour équilibrer les salaires! »

N'y a-t-il pas quelque chose d'épouvantable à voir des hommes, nés libres, entrant dans les loges et s'engageant, par un serment terrible, à faire tout ce qu'on leur demandera? Peut-il y avoir une abdication plus complète du libre arbitre de l'homme et de sa dignité?

J'espère que vous êtes convaincus comme moi, que notre devoir, à nous catholiques, est de combattre avec énergie cette secte qui ne respecte rien.

Le pape Léon X, jetant un regard douloureux sur les ravages que la Franc-Maçonnerie avait déjà faits de son temps, disait :

« Nous avons averti les princes, et les princes ont dormi! Et » nous avons averti les ministres, et les ministres n'ont pas veillé! » De là les malheurs que nous avons à déplorer. »

Vous ne voudrez pas, Messieurs, que cette parole puisse nous être appliquée. Vous protesterez de toutes vos forces contre les effroyables manœuvres de la Franc-Maçonnerie, et vous les combattrez partout où elles se produisent. J'ai donc l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« L'Assemblée générale des Catholiques, acceptant avec empressément » et amour les avis paternels donnés par le Saint-Père dans son allocu- » tion du 25 septembre 1865,

» Déclare qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre
» énergiquement la Franc-Maçonnerie, partout où elle se montre et sous
» quelque forme qu'elle se produise; de dévoiler les trames ourdies par
» elle contre l'Église et la société, et de paralyser, autant que possible,
» son développement et son enseignement. » *(Longs applaudissements.»*

— La proposition de M. Neut est mise aux voix et adoptée à l'unanimité :

Sur la proposition de M. Jacobs, vice-président, M. Neut est proclamé rapporteur.

RAPPORT présenté, au nom de la 5e *section, par* M. AMAND NEUT, *sur la Franc-Maçonnerie, à Assemblée générale des catholiques réunis à Malines.*

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de soumettre à votre 5e section une proposition relative à la Franc-Maçonnerie et conçue comme il suit :

« L'Assemblée générale des catholiques réunie en Belgique;
» Acceptant avec empressément et amour les avis paternels donnés
» par le Saint-Père, dans son allocution du 25 septembre 1865;
» Déclare :
» Qu'il est du devoir de tous les catholiques de combattre énergique-
» ment la Franc-Maçonnerie, partout où elle se montre et sous quelque
» forme qu'elle se produise; de dévoiler les trames ourdies par elle con-
» tre l'Église et la société, et de paralyser, autant que possible, son déve-
» loppement et son enseignement. »

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la 5e section, qui a bien voulu me désigner comme rapporteur. J'aurai peu de chose à ajouter, Messieurs, aux développements que j'ai donnés à ma proposition dans la section. Pièces authentiques, incontestables et incontestées en main, j'ai démontré que la Franc-Maçonnerie fait une guerre constante, systématique, acharnée, tantôt sourde, tantôt ouverte, à Dieu et à son Église, au devoir, à l'ordre et à la paix publique; que niant même l'immortalité de l'âme humaine, elle assimile à la brute la créature faite à l'image de Dieu.

C'est donc à juste titre que, dans l'espace d'un siècle et demi,

la Franc-Maçonnerie a été prohibée et condamnée près de cent fois par les gouvernements de presque tous les pays protestants ou catholiques, républicains ou monarchiques; c'est encore à bon droit que les Papes Clément XII, Benoît XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX l'ont anathématisée, et que l'épiscopat du monde catholique entier a appuyé les décisions pontificales.

Il est à remarquer, Messieurs, qu'à l'époque des premières condamnations, prononcées tant par l'autorité séculière que par l'autorité ecclésiastique, la Franc-Maçonnerie ne levait pas, comme aujourd'hui, hautement la tête, et n'était pas connue comme elle l'est maintenant, je ne dis point par tous, mais par les hommes sérieux et studieux de notre époque.

Néanmoins, en présence des faits qui étaient parvenus à leur connaissance, les Souverains-Pontifes la proscrivirent comme une ennemie dangereuse de l'Église et de l'ordre public.

« Nous avons appris, disait Clément XII, dans sa bulle : *In Eminenti*, » du 28 avril 1738, même par la rumeur publique, qu'il se répand au » loin, avec de nouveaux progrès chaque jour, certaines sociétés, assem- » blées, réunions, agrégations ou conventicules, nommés vulgairement » de Francs-Maçons, ou sous toute autre dénomination, selon la variété » des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute » secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient l'un à » l'autre par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et » des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la » Bible, et sous des peines graves, à cacher par un silence inviolable » tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

» Mais comme telle est la nature du crime, qu'il se trahit lui-même, » jette des cris qui le découvrent et le dénoncent, de là ces sociétés ou » conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans les esprits » des fidèles, que s'enrôler dans ces sociétés, c'est, chez les personnes » de probité et de prudence, s'entacher de la marque de perversion et » de méchanceté; car, si elles ne faisaient point de mal, elles ne haïraient » pas ainsi la lumière; et ce soupçon s'est tellement accru que, dans plu- » sieurs États, ces dites sociétés ont été déjà depuis longtemps proscrites » et bannies comme contraires à la sûreté des royaumes. »

Benoît XIV confirma la constitution de son vénérable prédécesseur et la rapporta textuellement dans sa bulle *Providas,* datée du 18 mars 1751.

Pie VII, dans sa bulle du 13 septembre 1821, *Ecclesiam a Jesu-Christo,* condamna non seulement la Franc-Maçonnerie, mais aussi la Société des *Carbonari,* qui en était issue.

« Il n'est besoin ni de conjectures ni de preuves, dit Sa Sainteté, » Pie VII, pour porter sur leurs discours le jugement que nous venons » d'énoncer. Leurs livres imprimés, dans lesquels on trouve ce qui » s'observe dans leurs réunions et surtout dans celles des grades supé- » rieurs, leur catéchisme, leurs statuts, d'autres documents authentiques » et très-dignes de foi, et les témoignages de ceux qui, après avoir aban- » donné cette société, en ont révélé aux magistrats les artifices et les » erreurs, tout prouve que les Carbonari ont principalement pour but » de propager l'indifférence en matière de religion, le plus dangereux de » tous les systèmes; de donner à chacun la liberté absolue de se faire » une religion suivant ses penchants et ses idées; de profaner et de » souiller la passion du Sauveur par quelques-unes de leurs coupables » cérémonies; de mépriser les sacrements de l'Église (auxquels ils » paraissaient en substituer quelques-uns inventés par eux), et même les » mystères de la religion catholique; enfin, de renverser ce Siége Apos- » tolique, contre lequel, animés d'une haine toute particulière, ils trament » les complots les plus noirs et les plus détestables.

» Les préceptes de morale que donne la société des Carbonari, ne sont » pas moins coupables, comme le prouvent ces mêmes documents, quoi- » qu'elle se vante hautement d'exiger de ses sectateurs qu'ils aiment et » pratiquent la charité et les autres vertus, et s'abstiennent de tout vice. » Ainsi, elle favorise ouvertement les plaisirs des sens; ainsi elle en- » seigne qu'il est permis de tuer ceux qui révéleraient le secret dont nous » avons parlé plus haut; et quoique Pierre, le prince des Apôtres, » recommande aux chrétiens de se soumettre, pour Dieu, à toute créa- » ture humaine qu'il a établie au-dessus d'eux, soit au roi, comme étant » le premier dans l'État, soit aux magistrats, comme étant les envoyés » du roi, etc.; et quoique l'apôtre Paul ordonne que tout homme soit » soumis aux puissances plus élevées, cependant cette Société enseigne » qu'il est permis d'exciter des révoltes pour dépouiller de leur puis- » sance les rois et tous ceux qui commandent, auxquels elle donne le nom » injurieux de tyrans.

« Tels sont les dogmes et les préceptes de cette Société, ainsi que » tant d'autres qui y sont conformes. »

Quoique peu de temps se fût écoulé depuis la publication de cette bulle par Pie VII, le pape Leon XII, à peine assis sur le trône pontifical, s'appliqua activement à examiner l'état, le nom-

bre et la force des associations secrètes, et dut constater, à sa grande douleur, que leur audace et leur scélératesse s'étaient accrues par les nouvelles sectes y rattachées. Donc, dès le 13 mars 1825, Sa Sainteté émit une bulle dogmatique qui, renouvelant et confirmant les sentences de ses vénérables prédécesseurs, avertit éloquemment le monde entier du danger que lui faisaient courir les menées des sociétés secrètes. « Rien n'est admirable, dit M. Artaud, comme la vive douleur de Léon XII, s'écriant : *Et nous avons averti les princes, et les princes ont dormi! Et nous avons averti les ministres, et les ministres n'ont pas veillé!* Quel mouvement de phrase à la fois élégant et biblique! » — Dépeignant le développement des sociétés secrètes, le Pape Léon XII dit :

« De là vient que, si longtemps après que la torche de la révolte a été » allumée pour la première fois en Europe par les sociétés secrètes et » portée au loin par leurs agents, et après que les plus puissants princes » avaient remporté d'éclatantes victoires qui nous faisaient espérer la » répression de ces sociétés, leurs coupables efforts n'ont cependant pas » encore cessé. Car, dans les mêmes contrées où les anciennes tempêtes » paraissaient apaisées, n'a-t-on pas à craindre de nouveaux troubles » et de nouvelles séditions que ces sociétés trament sans cesse ? N'y » redoute-t-on pas les poignards impies dont elles frappent en secret » ceux qu'elles ont désignés à la mort? Combien de luttes terribles l'au- » torité n'a-t-elle pas eu à soutenir, malgré elle, pour maintenir la tran- » quillité publique ?

» On doit encore attribuer à ces associations les affreuses calamités » qui désolent l'Église et que nous ne pouvons rappeler sans une profonde » douleur : on attaque avec audace ses dogmes et ses préceptes les plus » sacrés, on cherche à avilir son autorité, et la paix dont elle aurait le » droit de jouir, est non seulement troublée, mais on pourrait dire qu'elle » est détruite.

» On ne doit pas s'imaginer que nous attribuions faussement et par » calomnie à ces associations secrètes tous ces maux et d'autres que » nous ne signalons pas. Les ouvrages que leurs membres ont osé » publier sur la religion et sur la chose publique, leur mépris pour l'au- » torité, leur haine pour la souveraineté, leurs attaques contre la » Divinité de Jésus-Christ et l'existence même d'un Dieu, le matérialisme » qu'ils professent, leurs codes et leurs statuts, qui démontrent leurs » projets et leurs vues, prouvent ce que nous avons rapporté de leurs » efforts pour renverser les princes légitimes et pour ébranler les fonde-

» ments de l'Église: et ce qui est également certain, c'est que ces diffé-
» rentes associations, quoique portant diverses dénominations, sont
» alliées entre elles par leurs infâmes projets. »

Pie VIII et Grégoire XVI condamnèrent aussi la Franc-Maçonnerie et toutes les autres sociétés secrètes; ils exhortèrent surtout les instituteurs, prêtres et laïques, à veiller à ce que la jeunesse, confiée à leurs soins, ne fut point corrompue par les agents de ces sectes, toujours prêts à semer le mal.

Pie IX, dans sa lettre Encyclique: *Qui pluribus,* du 9 novembre 1846, et plus récemment dans son admirable allocution du 25 septembre 1865, s'est élevé contre « cette société perverse
» d'hommes, vulgairement appelée *maçonnique,* qui, contenue
» d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour
» ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société
» humaine. »

Que puis-je ajouter, Messieurs, à cette sainte éloquence des Souverains Pontifes, enflammés du zèle apostolique pour le salut des âmes et le bien-être de la société ? A la vérité, il me serait aisé de démontrer, par des témoignages irréfragables, que les alarmes des Vicaires de Jésus-Christ n'étaient que trop fondées ; que, si leur voix eût été écoutée partout, de grandes calamités, d'affreuses catastrophes eussent été épargnées au monde civilisé. Je n'aurais, à cet effet, qu'à puiser à pleines mains dans les archives maçonniques que j'ai recueillies, et vous apporter ici la preuve des crimes de tout genre commis par la Franc-Maçonnerie. Mais à une assemblée comme la vôtre, il suffit de la parole du Souverain Pontife, et, j'en suis convaincu, dès aujourd'hui, obéissant à la voix de nos Pasteurs, vous combattrez plus énergiquement que jamais la Franc-Maçonnerie partout où elle se montre et sous quelque forme qu'elle se produise.

Il me reste, toutefois, à formuler un vœu : c'est que, conformément aux prescriptions de Pie VIII, de Grégoire XVI et de Pie IX, les professeurs des Petits-Séminaires, colléges, pensionnats, écoles, etc., s'appliquent, avec un soin tout particulier, à prémunir la jeunesse contre les séductions des loges maçonniques. L'expérience m'apprend que nombre de jeunes gens, nourris

de doctrines et de sentiments religieux, mais ne connaissant pas les sociétés secrètes, se laissent tenter, leurs études achevées, par les appâts que leur offrent les loges là où elles dominent le gouvernement, comme en Belgique, en Italie, en Allemagne, etc. On leur montre l'impuissance des catholiques dans les régions du pouvoir; on fait miroiter à leurs yeux les places, les honneurs, les faveurs gouvernementales. Insensiblement, le sentiment religieux s'efface, l'intelligence du bien et du mal s'obscurcit, et le désir de parvenir aidant, les loges maçonniques augmentent incessamment le nombre de leurs adeptes.

« On frémit pour l'avenir de la société, » dit un écrivain, « lorsqu'on songe qu'une malheureuse jeunesse vient apprendre, dans les loges maçonniques, la théorie complète du désordre, pour la reporter ensuite au sein des familles épouvantées. De là cette impiété, cette démagogie systématique, qui caractérise une partie de la jeunesse actuelle; ce n'est pas seulement le cœur, c'est l'intelligence même qui est viciée et qui fournit un principe à chaque crime, un raisonnement à chaque passion. »

Messieurs, que les directeurs des établissements d'instruction inspirent donc à leurs élèves, dès la tendre jeunesse, une salutaire horreur de la secte maçonnique et de toute autre société secrète; qu'ils leur mettent sous les yeux les intrigues, les menées, les impiétés, les crimes de la Franc-Maçonnerie; qu'ils leur montrent les absurdités et le ridicule des momeries de la secte, et ils obtiendront pour le bien-être de la religion et de la société, le résultat qu'obtint pour son fils le père du R. P. Bresciani : « Je me plais à croire, » écrivait cet excellent religieux, « que je dois à la pré-
» voyance de mon père l'horreur que m'ont toujours inspirée les
» sociétés secrètes. Je n'étais encore qu'un enfant lorsque mon
» père me fit entrer un jour dans une salle destinée aux séances
» d'une loge maçonnique. Là se trouvaient divers objets, les uns
» terribles, les autres seulement ridicules, qui servaient aux
» épreuves imposées aux nouveaux adeptes. Mon père me les
» montra, me les fit toucher et me dit: Souviens-toi qu'un honnête
» homme, qui aime sincèrement son pays, ne conspire jamais
» contre les lois et le souverain qui le gouvernent et ne défend

» qu'au grand jour la justice et sa nationalité. Fuis donc, comme
» ennemi de ton honneur, quiconque tenterait de t'affilier aux
» sociétés secrètes, de quelque nom et de quelque manteau
» qu'elles se revêtent, et combats-les, quelle que soit la carrière
» que tu embrasses. »

J'aime à croire, Messieurs, que le vœu que je viens d'émettre ne sera pas la semence tombée sur la pierre aride : qu'au contraire, recueillie et absorbée par une terre féconde, cette semence portera d'heureux fruits, grâce à la vigilante sollicitude de l'Épiscopat catholique, et grâce aussi à votre énergique coopération.

Ces vœux, et les conclusions adoptées par votre 5e section, vous les accueillerez, Messieurs, avec l'amour que vous avez voué à tout ce qui est juste, vrai, utile et salutaire.

— Ce rapport soulève de chaleureux applaudissements.

M. le Président. — J'espère que l'assemblée entière accueillera cette proposition, qui est tout simplement une déclaration de guerre à l'ennemi. *(Bravos unanimes.)*

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I[r]

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques.

TROISIÈME SÉRIE. — FRAGMENTS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

QUATRIÈME SÉRIE. — FRAGMENTS BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES CONCERNANT LA FRANC-MAÇONNERIE LIÉGEOISE.

CINQUIÈME SÉRIE. — PARODIES DES SACREMENTS ET DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

SIXIÈME SERIE. — IRRÉLIGION ET IMPIÉTÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

SEPTIÈME SÉRIE. — MÉLANGES MAÇONNIQUES AYANT TRAIT A LA DOCTRINE OU A LA MORALE.

HUITIÈME SÉRIE. — DANGERS ET DÉSASTRES POUVANT RÉSULTER DE L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LES MAÇONS DE VOLER, SUR LE SIGNAL DE DÉTRESSE, EN CAS DE GUERRE, AU SECOURS DE LEURS FRÈRES.

NEUVIÈME SÉRIE. — CONTRADICTIONS, MENSONGES, CALOMNIES, INJUSTICES MAÇONNIQUES.

DIXIÈME SÉRIE. — PIÈCES MAÇONNIQUES RENFERMANT DES PRINCIPES SUBVERSIFS DE TOUTE RELIGION ET DE TOUT ORDRE MORAL, POLITIQUE ET SOCIAL.

ONZIÈME SÈRIE. — LA FRANC-MAÇONNERIE TREMPANT DANS LES RÉVOLUTIONS, LES ÉMEUTES, ETC.

DOUZIÈME SÉRIE. — ENSEIGNEMENT ET PUBLICATIONS MAÇONNIQUES.

TREIZIÈME SÉRIE. — L'HISTOIRE D'UN RÊVE, RACONTÉ PAR LA FOLIE.

APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME II

DE L'OUVRAGE INTITULÉ :

La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques.

(1) Ce document a été imprimé à la fin de 1865, en une brochure d'une cinquantaine de pages. Le *Journal de Bruxelles* lui consacra un article dans son numéro du 21 novembre 1865. « M. Neut, dit ce Journal, démontre, à l'aide de documents empruntés à la Franc-Maçonnerie elle-même, que la justification qu'elle essaie de tirer de sa prétendue *philanthropie,* est en contradiction formelle avec les doctrines et avec les actes d'une secte dont l'intolérance, l'exclusivisme et l'impiété forment les traits distinctifs. Pour rendre son argumentation plus convaincante, l'auteur a eu l'heureuse idée d'établir un parallèle entre les œuvres de philanthropie maçonnique et les admirables créations de la charité chrétienne. Rien de plus instructif ni de plus saisissant que cette comparaison, dont tout lecteur impartial concluera avec nous que la bienfaisance, alléguée par les défenseurs des loges, n'est qu'un masque trompeur. Jusqu'ici, et en Belgique surtout, ses adeptes ne se sont montrés généreux qu'en paroles, et, bien loin d'augmenter les ressources de la charité, ils ne cherchent qu'à les détourner à leur profit et à les exploiter contre le catholicisme, qui est par excellence la religion du dévouement et du sacrifice. En mettant cette vérité en pleine évidence, et en forçant jusque dans ses derniers retranchements la secte qui personnifie l'esprit d'irréligion et d'intolérance à sa plus haute puissance, M. Neut a rendu un nouveau service à la cause du droit et de la liberté. »

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des personnes dont il est fait mention dans l'ouvrage intitulé : *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité,* et dans l'ouvrage actuel : *Attentats de la Franc-Maçonnerie à l'ordre social* (1).

A

(1) Les chiffres romains I et II ont trait au 1er et 2e volumes de l'ouvrage précédent; le chiffre III se rapporte à l'ouvrage actuel Les chiffres arabes indiquent les pages.

B

C

D

E

F

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

RUSSIE.

Famille impériale.

S

SARDAIGNE.

Rois.

W

Z

Errata.

Page 66, il faut rectifier la réponse à la troisième question comme suit : « J'ai ébloui le monde par ma devise : *Liberté, Égalité, Frater-* » *nité* et en affichant la philanthropie; à l'avenir, je compte arriver à » mon but en m'emparant de l'enseignement de la jeunesse. »

Page 92, ligne 25, quelques mots ont été omis; il faut lire : *C'est le mélange le plus incroyable d'affirmations sans preuve* etc.

Page 108, ligne 24, au lieu de : *le Pape Léon X,* lisez : *le Pape Léon XII.*

TABLE DES MATIÈRES

DE L'OUVRAGE ACTUEL :

ATTENTATS DE LA FRANC-MAÇONNERIE A L'ORDRE SOCIAL.

Ouvrages du même Auteur :

La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques, deux volumes in-8°, 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée. — *Prix* : *fr*. 7.

La bienfaisance maçonnique, brochure in-8°. — *Prix* : *fr*. 0-60.

Een bezoek in de Francs-Maçons-Logien, 3e édition. — *Prix* : *fr*. 0-30.



